

MALI

# Les mises en garde de Sabri Boukadoum

Lire l'article de Houari Barti page 3



VIOLENCE URBAINE ET MESURES RÉPRESSIVES

## A l'origine du mal

Lire l'article de Ghania Oukazi page 2



FEUX DE FORÊTS ET STRESS HYDRIQUE

L'enquête pour indemnisation finalisée p. 4

ONU

La plainte contre les autorités algériennes rejetée p. 3

DEBAT

La déchéance et la poursuite judiciaire de Abdelaziz Bouteflika, un impératif constitutionnel et politique p. 6

Par Mourad Benachenhou

## Violence urbaine et mesures répressives

### A l'origine du mal

**Les mesures répressives prises dimanche par le président de la République pour éradiquer la violence urbaine rappellent « le tout sécuritaire » décreté dans les années 90 pour lutter contre l'islamisme politique.**

Ghania Oukazi

**L**a protection des personnes et des biens, faut-il le rappeler, est garantie par la loi fondamentale du pays. « L'Etat est responsable de la sécurité des personnes et des biens », dit l'article 26 de la Constitution en vigueur. L'article 40 stipule que « (...) Toute forme de violence physique ou morale ou d'atteinte à la dignité est proscrite. Les traitements cruels, inhumains ou dégradants sont réprimés par la loi ». L'article 41 affirme que « (...) les atteintes physiques ou morales à l'intégrité de l'être humain sont réprimées par la loi ». Les observateurs se demandent alors pourquoi le chef de l'Etat prend-il des mesures répressives « spécifiques » contre des catégories sociales et pas d'autres puisque « les citoyens sont égaux devant la loi (...) » (art. 32) et « nul ne peut être tenu pour coupable si ce n'est en vertu d'une loi dûment promulguée antérieurement à l'acte incriminé » (Art.58). L'article 59-20 en renforce les termes et stipule « nul ne peut être poursuivi, arrêté ou détenus que dans les conditions déterminées par la loi et selon les formes qu'elle a prescrites ».

Et comme nul n'est au-dessus de la loi, « il ne faut pas être laxiste pour le commun des citoyens et répressif pour un corps au détriment d'un autre », nous dit Samira Fekrache, directrice du Centre de Recherches et d'Applications Psychologiques. « Si on veut réellement rétablir les valeurs dans la société, il faut que l'autorité et le respect soient au même niveau pour tout le monde », explique-t-elle. Cette spécialiste rappelle que « le fossé qui s'est créé au sein de la société est dû à ce déséquilibre dans l'application de l'autorité et de sa représentation. Il est très important aujourd'hui de rétablir un référent d'autorité et un modèle d'échelle des valeurs à tous les niveaux de la société en impliquant le citoyen pour ce qui concerne la dénonciation, l'intervention, la discipline, le respect de tout un chacun des règles et des lois en veillant à leur application rigoureuse ». La violence, nous souligne Fekrache, « est véhiculée chez nous par le laxisme, la détérioration des relations humaines ainsi que l'absence d'une échelle des valeurs ».

#### LABSENCE D'UNE URBANISATION INTELLIGENTE

Elle estime que « dès le début des années 90, le laisser-aller est devenu flagrant à tous les niveaux, ce qui a largement contribué à créer le terrorisme c'est l'échec du système éducatif, ce sont 30 à 40 années de mauvaise gestion sociale(...) ». Pour elle, « la violence de bandes rivales n'est pas nouvelle, elle a toujours existé mais elle était dissimulée contrairement à aujourd'hui où elle est médiatisée par les réseaux sociaux ». Elle pointe du doigt « ces transferts de citoyens des bidonvilles vers des quartiers où chacun veut marquer

son territoire, cette concentration de populations dans des cités érigées sans une urbanisation intelligente adaptée au rural ». Elle pense qu'avant de construire ces immenses cités, « il fallait mener un travail de spécialisation des autorités locales pour exécuter des plans d'urbanisme avec volet habitat et culture sociale, les habitants des bidonvilles n'ont même pas été recensés avant de les loger dans des cités urbaines, tout échappe au contrôle, en plus de la violence des bandes rivales, il y a la violence domestique (entre les membres des familles nombreuses), conjugale, tribale même ».

Dans les années 2000, l'attention des autorités publiques a été en effet attirée par la dangerosité de la forte concentration des familles dans des espaces exigus par l'effet d'exécution des programmes AADL et de relogement social qui commençaient à voir le jour. Faute d'assiettes foncières notamment dans les grandes villes, le choix a été porté sur la construction de milliers de logements concentrés dans un espace réduit dépourvu de services sociaux et publics. Le nombre élevé d'ensembles de tours érigées semble rétrécir l'espace jusqu'à donner une sensation d'étouffement. Cette concentration de familles a été dénoncée par de nombreux spécialistes mais les autorités politiques voulaient défier le temps pour répondre à une lourde demande sociale. C'est ainsi que commençaient à naître les cités-dortoirs copiées à celles des banlieues parisiennes où la violence a force de loi. Samira Fekrache souligne que « des mesures répressives à elles seules ne donnent pas de résultats, ça ne va pas éradiquer la violence, il faut une prise en charge psychologique, sociale, éducative, il faut tout un programme des autorités judiciaires et pénitentiaires pour la réinsertion ». Au niveau des quartiers, il faut, dit-elle, « effectuer un travail de socialisation culturelle, citoyenne, prendre des décisions pour alléger le chômage, les dépressions scolaires et prendre en charge les toxicomanes (...) ».

Considérée hypocritement par des politiques et des « faiseurs d'opinion » comme « acte étranger à notre société (dakhila ala moujtamaïna) », la violence semble être une seconde nature « nationale » au regard des invasions et des guerres violentes qui s'en sont prises à l'Algérie et à ses populations depuis la nuit des temps. A la fin des années 80, début des années 90, tous savaient que des jeunes des quartiers populaires s'entraînaient avant et après la prière d'el-fedjr à des sports de combat, au maniement des armes, mais tous ont laissé faire...

#### 5.000 ENFANTS ÉJECTÉS CHAQUE ANNÉE DANS LA RUE PAR LE SYSTÈME ÉDUCATIF

Durant la décennie 90, des Algériens ont bien décapité, égorgé, mutilé d'autres Algériens sans aucun



## ANALYSE

Abdelkrim Zerzouri

### Qui sont les affairistes du « Doing Business » ?

**L**a suspension de la publication du rapport « Doing Business 2021 » à la suite de la découverte d'un trafic d'influence pratiqué par certains pays pour se faire une belle image et figurer dans de meilleures places du classement effectué par le Groupe de la Banque mondiale, fait l'effet d'un gros scandale qui met à mal la crédibilité de cette institution et les pays qui ont gravi les échelons dans le classement sur la base de fausses données. L'Algérie, toujours mal classée dans ce rapport, 157ème place sur 190 pays en 2019 et 2020, ne peut pas être parmi les pays qui ont glané de meilleures places grâce à des informations économiques tronquées. Très attendu par les milieux d'affaires et rendu public au mois d'octobre de chaque année, « Doing Business 2021 » est mis sur cale à cause des « irrégularités » relevées dans la collecte des données pour établir ce classement, selon un communiqué du Groupe de la Banque mondiale, qui signale principalement les collectes de données des années 2017 et 2019 qui ont servi à établir les classements Doing Business 2018 et 2020. De nombreux pays se sont dédouanés, affirmant qu'ils n'ont rien à voir avec le sujet, alors que d'autres mis à l'index par le Wall Street Journal gardent encore le silence, en l'occurrence la Chine (passée sur les cinq dernières éditions du rapport de la 90e place à la 31e), l'Arabie Saoudite (62e au 49e rang), les Emirats Arabes Unis (22e au 16e rang) et l'Azerbaïdjan (80e au 34e rang au cours de la même période), pour ne citer que ces pays.

Aucun des pays africains n'est concerné par les irrégularités, selon les premières estimations. En tout état de cause, le groupe de la BM signale que les autorités des pays les plus touchés par les irrégularités dans les données sont déjà informées, signale le Groupe de la BM. En attendant que le Groupe, basé à Washington, boucle un examen systématique des changements sur les cinq derniers rapports, en mettant à contribution son service d'audit interne indépendant et faire toute la lumière sur les manipulations des données.

Une manipulation qui ne peut pas être innocente et les résultats de l'audit devraient aboutir à la détermination des coupables au sein du Groupe et des pays qui ont commandité ce trafic qui a faussement orienté la boussole des investisseurs et des hommes d'affaires. Il faudrait bien se laver de cet affront, sinon le rapport en question n'aurait plus aucune crédibilité, s'il lui en reste encore. De toute façon, l'environnement dans le monde des affaires ne peut pas prendre en considération les données des années précédentes pour élaborer un rapport 2021, peut-être même qu'il y a contrainte de changer le mode opérationnel de ce classement, notamment à cause de la pandémie de coronavirus, qui a chamboulé l'économie mondiale avec un repli à l'intérieur des frontières de chaque pays, confinement oblige. Personne ne pourrait déterminer ce que serait le business en 2021 à l'ombre d'une pandémie qui ne semble pas avoir dit son dernier mot.

état d'âme. Mais aucune étude n'a été entreprise pour tenter d'expliquer d'où venait cette violence, cette haine, ce rejet de l'autre au sein et contre une même société. A cette époque, aucun corps intellectuel n'a été sollicité pour cerner le problème et ses causes en vue de lui trouver des thérapies en parallèle de l'option exclusive retenue par les gouvernements civils et militaires du « tout sécuritaire » qui avait divisé dangereusement le pays entre « éradicateurs » et « réconciliateurs ». Les gangs des quartiers reviennent aujourd'hui plus féroces.

Le président Tebboune a décidé d'exclure leurs membres condamnés des procédures de grâce. Des voix s'élèvent pour leur appliquer la peine de mort tout autant qu'aux kidnappeurs d'enfants. « El kissas » devient légitime. « Avant d'être répressives, les autorités publiques doivent traiter la violence en faisant un état des lieux », recommande toutefois le professeur Mustapha Khiati, président de la Forem (Fondation pour la promotion de la santé et le dévelop-

pement de la recherche). Il explique que « la violence concerne surtout les jeunes, les causes en sont la déperdition scolaire, le chômage, la démission des parents, avant on avait les grandes familles qui s'en occupaient, aujourd'hui, les gens sont anonymes, ils ne se connaissent pas, il y a le manque d'espace social, les gens sont attirés par l'oisiveté qui est la mère de tous les vices ».

Khiati fait savoir que « 5.000 enfants sont jetés chaque année dans la rue par le système éducatif, il faut les prendre en charge, il faut d'abord appliquer la Constitution qui stipule qu'un enfant doit être scolarisé jusqu'à l'âge de 16 ans alors que l'école éjecte chaque année dans la rue 200.000 enfants qui ont moins de 16 ans ?? ». Il rappelle aussi que « pour cause de Covid-19, il a été procédé à la libération de 10.000 prisonniers par vague de deux fois 5.000, ce qui explique la réapparition de la violence urbaine ».

Ce professeur spécialiste pense qu'« avant les mesures répressives, il faut une véritable commission qui travaille sur la violence, ouverte aux éducateurs, spécialistes de la santé, sociologues, psychologues, associations, imams(...) ».

Il suggère que « le travail se fait à deux niveaux, certes il faut sévir un peu, mais la répression seule ne suffit pas, la prison n'est pas la solution, il faut transformer cette population carcérale de jeunes en main-d'œuvre utile pour le pays, le président de la République veut relancer les grands chantiers comme le barrage vert, il faut les affecter pour y travailler en contrepartie d'un salaire symbolique ». Mais avant, insiste-t-il, « il faut comprendre le problème de la violence à la base ».

Il note au passage que « l'Office de lutte contre les drogues et la toxicomanie est devenu inaudible et ne joue pas son rôle de prévention et de sensibilisation ». Il déplore le fait que « c'est une institution transversale qui regroupe 17 ministères, mais elle est mise sous tutelle du ministère de la Justice, chargé lui de réprimer la drogue, il ne peut être juge et partie... ».

## Mali

**Les mises en garde de Sabri Boukadoum**

Houari Barti

**L**e ministre des Affaires étrangères, Sabri Boukadoum a exprimé, hier, à partir d'Ankara en Turquie, la préoccupation de l'Algérie face à la «situation tendue» que connaît actuellement le Mali, pays voisin du Sahel avec lequel l'Algérie partage plus de 1.300 km de frontières.

«L'Algérie surveille attentivement la situation tendue que connaît actuellement le Mali et toute évolution pouvant y survenir», a ainsi déclaré M. Boukadoum lors d'une conférence de presse animée, conjointement, avec son homologue turc, Mevlut Cavusoglu, en marge d'une visite officielle en Turquie, au cours de laquelle il a également été reçu par le Président Turc, Recep Tayyip Erdogan.

Selon M. Boukadoum, le Mali «est en train de connaître des transformations à court et à moyen termes», soulignant au passage, «l'importance primordiale qu'occupe ce pays du Sahel et sa stabilité pour l'Algérie».

Le chef de la diplomatie algérienne a, par ailleurs, expliqué que la population vivant dans ce pays frontalier avec l'Algérie «souffre d'une situation sécuritaire fragile et de divisions politiques générées par les coups d'Etat enregistrés dernièrement, aussi bien au Burkina Faso qu'au Mali. M. Boukadoum a souligné, en outre, que plus de 40.000 habitants occupent actuellement les zones frontalières du nord, poussés par le climat actuel de peur, avant d'avertir du risque potentiel d'une vague d'immigration qui pourrait menacer l'Algérie et l'ensemble des pays d'Afrique du Nord. Une menace supplémentaire qui s'ajoute a-t-il dit à celle générée par la crise libyenne.

Sabri Boukadoum n'a pas manqué enfin de mettre l'accent sur les besoins de paix et d'investissements dans cette zone du Sahel, avant de plaider pour le Mali, pour des conditions de vie meilleures que celles qu'il connaît aujourd'hui. Lors de sa visite, hier à Ankara, le ministre des Affaires étrangères, Sabri Boukadoum, s'est entretenu avec son homologue turc Mevlut Cavusoglu, avec lequel il a abordé l'état et les perspectives des relations bilatérales, selon un communiqué du ministère des Affaires étrangères (MAE). «Ces entretiens ont permis aux deux ministres de procéder à un échange approfondi sur l'état et les perspectives des relations bilatérales. A ce titre, ils se sont félicités de la dynamique qui caractérise les relations algéro-turques, et ont souligné l'engagement des deux pays à les diversifier davantage en exploitant l'ensemble des potentialités et des oppor-

tunités offertes, de part et d'autre, au service de la promotion d'un vaste partenariat entre les deux pays», précise la même source. Les échanges entre les Chefs de diplomatie des deux pays «ont également constitué une opportunité pour poursuivre la concertation politique sur les questions régionales et internationales d'intérêt commun. Dans ce cadre, la situation en Libye a été évoquée pour souligner la nécessité d'une solution politique basée sur le dialogue et la réconciliation, entre tous les Libyens, et à l'abri de toute ingérence étrangère, en tant que seule issue à même de préserver l'unité et l'intégrité de la Libye». «Les deux parties ont également évoqué la situation au Mali en soulignant la nécessité d'accompagner ce pays frère et voisin en cette période difficile qu'il traverse», est-il ajouté. Au terme des discussions, les deux ministres «sont convenus de poursuivre leurs efforts communs au service du développement des relations bilatérales et de la concertation politique entre l'Algérie et la Turquie», conclut le MAE dans son communiqué.

M. Sabri Boukadoum a, en outre, été reçu en audience par le Président turc, Recep Tayyip Erdogan. Une audience au cours de laquelle, le chef de la diplomatie algérienne lui a transmis un message du président de la République, Abdelmadjid Tebboune. A cette occasion, explique un communiqué du ministère des Affaires étrangères, M. Boukadoum a exposé au Président Erdogan «les résultats de ses discussions avec son homologue, Mevlut Cavusoglu, ainsi que les actions de coopération inscrites à l'agenda bilatéral, notamment au sujet du volet de l'investissement et des échanges commerciaux». Le Président Erdogan, ajoute la même source, «a marqué sa satisfaction quant à l'évolution positive que connaissent les relations algéro-turques, en réitérant son engagement personnel à les renforcer davantage, y compris dans le domaine de l'investissement, et ce, dans l'intérêt mutuel des deux pays».

«Les questions régionales et internationales d'intérêt commun ont également été à l'ordre du jour de cette audience, en particulier la situation au Mali et en Libye, où la position algérienne, quant à la nécessité de privilégier la voie du dialogue et des solutions politiques aux crises que connaît la région, a été réitérée», selon la même source qui souligne que le Président Erdogan a chargé le ministre des Affaires étrangères de transmettre au Président Tebboune, ses «salutations fraternelles ainsi que son souhait de le recevoir en visite en Turquie».

**Coronavirus : 339 nouveaux cas et 8 décès enregistrés**

Trois cent trente-neuf (339) nouveaux cas confirmés de Coronavirus, 249 guérisons et 8 décès ont été enregistrés durant les dernières 24 heures en Algérie, a indiqué mardi à Alger le porte-parole du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus, Dr Djamel Fourar. Le total des cas confirmés s'élève ainsi à 44833, dont 339 nouveaux cas, soit 0,8 cas pour 100.000 habitants lors des dernières 24 heures, celui des décès à 1518 cas, alors que le nombre des patients guéris est passé à 31493, a précisé Dr Fourar, lors du point de presse quotidien consacré à l'évolution de la pandémie de la Covid-19.

En outre, 17 wilayas ont recensé durant les dernières 24 heures entre 1 et 9 cas, 13 autres ont enregistré plus de dix cas, tandis que 18 wilayas n'ont enregistré aucun cas.

Par ailleurs, 32 patients sont actuellement en soins intensifs, a-t-il également fait savoir. Le même responsable a souligné que la situation épidémiologique actuelle exige de tout citoyen vigilance et respect des règles d'hygiène et de distanciation physique, rappelant l'obligation du respect du confinement et du port du masque.



Raïna  
Raïkoum

El-Houari Dilmî

**L**'histoire est aussi vieille que le temps : racontée la nuit pour éviter aux enfants de naître chauves, l'histoire dévoile la nouvelle science (infuse) découverte par un maire qui l'appela lui-même la théorie du triple mandat. Mettant à l'épreuve sa géniale théorie, le maire, sorti enturbanné du ventre de sa mère, passera son premier mandat à la tête de la commune de Sidi Balak à se remplir les poches à tire-larigot, cachant l'oseille à l'intérieur de son ventre, dans les parois de son estomac, par devant son pantalon, par derrière sa gandoura. De la thune malodorante, il en mettra même dans les tirelires grande nature de ses enfants, dans ses savates, sur le toit, dans la cave, à l'intérieur de la buanderie et même dans l'écurie où il élevait des animaux bipèdes. Devenu le premier satrape du douar, le maire «empoché» mettra tous ses sujets dans sa grande poche sans fonds. Ainsi, le premier mandat fut entièrement consacré à moi et à ma petite famille écrira-t-il pour la postérité dans son journal intime, caché sous son oreiller en osier.

A son deuxième mandat, le maire de Sidi Balak fut pris d'un élan philanthropique si irrépressible qu'il distribua généreusement du blé sonnant et trébuchant aux nombreux membres de sa grande famille. Du plus petit jusqu'au plus vieux, la grande famille du maire devint si riche qu'elle fut élevée au rang de

Chourafas de tout le douar, avec l'empreinte de l'ange Gabriel sur le front. Des postes d'emploi, des villas, des terres les plus généreuses, des voitures cossues, la grande famille du maire de Sidi Balak ne manqua de rien, jusqu'au jour où le maire fut prié de se présenter à un troisième mandat. Ainsi, le deuxième mandat fut entièrement consacré à ma grande famille écrira le maire dans son journal intime toujours caché sous son oreiller en osier.

A son troisième mandat, le maire de Sidi Balak convoqua les grands du douar pour leur annoncer avec pompe et fracas le programme qu'il compte mettre en œuvre au service exclusif de ses chers concitoyens du douar. Il eut un discours correspondant à une syllabe près à ceci : «Mes chers concitoyens, après avoir cravaché dur au service de ma petite famille, puis me trouer les poches pour verser par pelletées entières dans les poches engrossées de ma grande famille, j'ai décidé de consacrer le restant de ma carrière semi-publique à mes compatriotes du douar oublié des hommes haut juchés. Ainsi, j'ai découvert que la propension de tout humain à servir avant de servir son prochain est finalement un gène mutant avec lequel naît la race (en voie d'inquiétante prolifération) des autoserveurs. Apprenez, donc, à croire que nul ne peut servir ses convives si la table étalée à ses pieds ne suffit pas à rassasier sa propre appétence...»

**ONU  
La plainte contre les autorités algériennes rejetée**

Le Secrétaire au Bureau des Contentieux de l'ONU à Genève, Issam Al Muhammadi, a indiqué que la plainte introduite par des activistes politiques algériens à l'encontre des autorités algériennes avait été rejetée 24h après son dépôt et examen de son contenu par les délégués juristes du Bureau.

La plainte a été rejetée pour plusieurs motifs, notamment «le contenu non conforme aux rapports de l'organisation des droits de l'Homme en Algérie, certains signataires ayant des antécédents judiciaires, tous

les signataires ne sont pas résidents en Algérie depuis une période de 10 années et les initiateurs de la plainte sont détenteurs d'une double nationalité, dont certains n'ont même pas la nationalité algérienne», a expliqué le Secrétaire égyptien, avant-hier, sur les ondes de la Radio Monte Carlo internationale.

«L'ONU et les organisations des droits de l'Homme étudient les dossiers et les plaintes après une évaluation minutieuse et approfondie par des juristes issus de plusieurs pays membre

de l'ONU», a-t-il souligné. L'ONU, a-t-il encore précisé, «s'appuie sur les rapports de ses antennes dans les pays et non sur ceux émanant de partis ou mouvements opposants, car leurs désaccords avec les régimes de leurs pays relèvent des affaires internes».

En conclusion, M. Al Muhammadi a affirmé que «le rejet de la plainte reflète le classement de l'Algérie parmi les premiers pays arabes où la liberté d'expression et la protection des droits de l'Homme sont consacrées».

## Médicament Des lobbies et des laboratoires pointés du doigt

**Le président du syndicat national des pharmaciens privé, Messaoud Belambri, a salué, hier, les dernières décisions du président Abdelmadjid Tebboune prises en Conseil des ministres et qui consistent à augmenter la production de l'usine Saidal mais aussi la réorientation des investissements vers l'industrie pharmaceutique.**

Z. Mehdaoui

S'exprimant sur les ondes de la chaîne 1 de la radio nationale, Messaoud Belambri a affirmé que le groupe Saidal reste un pionnier, un leader et un modèle dans le secteur de l'industrie pharmaceutique en dépit de tous les obstacles érigés par les lobbies de l'importation pour le détruire. L'invité de la radio a tenu également à saluer la volonté politique de l'Etat de créer une véritable industrie pharmaceutique.

«Cela nous fait espérer de voir un jour une industrie pharmaceutique prometteuse au vu de tous ces projets programmés, comme le projet de laboratoire d'insuline de Saidal qui réduira considérablement la facture d'importation», a déclaré Messaoud Belambri qui s'interroge par ailleurs sur l'implémentation de plus en plus importante de lobbies du médicament et de laboratoires pour créer l'anarchie et la pénurie sur le marché.

Belambri a attribué le manque

de certains médicaments sur le marché à l'absence de suivi des importateurs en charge de l'approvisionnement en ces médicaments, en plus du monopole détenu par certaines institutions pour certains médicaments.

Evoquant l'Agence nationale de l'industrie pharmaceutique, Messaoud Belambri a souligné que par le passé l'agence ne disposait pas des moyens matériels et humains pour s'acquitter de ses tâches. «Le rôle de cette agence n'est pas économique, sa tâche principale est de surveiller la santé et de contrôler l'activité des laboratoires», a-t-il déclaré.

Enfin, concernant le retard dans la publication des textes d'application de la loi sur la santé, le président du syndicat national des pharmaciens privés a affirmé qu'il y a un grand travail qui est en train de se faire à ce sujet. «Nous espérons qu'il n'y aura pas d'ingérence dans les prérogatives entre les ministères de la Santé et l'Industrie pharmaceutique», a-t-il conclu.

## Industrie pharmaceutique Drifa Khoudir installée SG du ministère

Le ministre de l'Industrie Pharmaceutique, Dr Abderrahmane Djamel Benbahmed, a procédé mardi à l'installation de Mme Drifa Khoudir dans ses nouvelles fonctions de secrétaire générale du ministère. Lors de la cérémonie d'installation, qui s'est tenue au siège du ministère, en présence des cadres du secteur, M. Benbahmed, a invité l'ensemble ces cadres «à faire preuve d'engagement et de diligence dans

l'accomplissement de leurs missions afin d'être au rendez-vous des objectifs assignés», a indiqué un communiqué du ministère. Cette occasion a été l'occasion, pour le ministre, de rappeler le rôle stratégique attendu du secteur dans la relance économique du pays conformément aux instructions du président de la République, ainsi que les grands axes du plan d'action adopté, précise le communiqué.

## Le nouveau commandant de l'Ecole d'état-major installé

Le Général-Major Mohamed Omar a été installé dans ses nouvelles fonctions de Commandant de l'Ecole d'Etat-Major à l'occasion d'une cérémonie présidée mardi par le Général-Major Ammar Athamnia, Commandant des Forces terrestres, indique un communiqué du ministère de la Défense nationale. "Monsieur le Général-Major Ammar Athamnia, Commandant des Forces terrestres, a présidé, le mardi 01 septembre 2020, la cérémonie d'installation officielle du Général-Major Mohamed Omar, nouveau Commandant de l'Ecole d'Etat Major en succession du Général-Major Abderrahmane Ben Se-

ghir", précise le communiqué du MDN. Après la cérémonie d'accueil et la présentation des honneurs militaires à l'entrée de l'Ecole, le Commandant des Forces terrestres s'est rendu à la place d'armes où il a passé en revue les carrés alignés avant d'entamer la cérémonie d'installation.

Après l'installation, le Commandant des Forces terrestres a supervisé la cérémonie de remise de l'emblème de l'Ecole au nouveau Commandant et a tenu une rencontre d'orientation avec ses cadres avant de signer le procès-verbal de l'installation et le livre d'or de l'Ecole.

## Education Les révisions suivies par 200.000 candidats au Bac et 56.000 candidats au BEM

Le ministre de l'Education nationale, Mohamed Ouadjaout a fait état, mardi, de 200.000 candidats au Bac et 56.000 au BEM (Brevet d'enseignement moyen) ayant bénéficié, depuis le 25 août passé, des séances de révision et de préparation aux examens, à l'échelle nationale. "Les premières statistiques révèlent l'ouverture de 2400 établissements et l'accueil de quelque 200.000 candidats aux examens du Baccalauréat, pour lesquels 43.000 enseignants ont été mobilisés", a précisé M. Ouadjaout lors d'une visite d'inspection à l'école des sourds-muets de Rouiba en compagnie de la ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Kaouther Krikou, également ministre du Travail par intérim. Concernant les épreuves du BEM, le ministre a indiqué que "5600 collèges ont été aménagés pour recevoir 56.000 candidats encadrés par 43.000 enseignants". M. Ouadjaout a rassuré, encore une fois, les élèves et leurs parents quant aux leçons incluses dans ces épreuves, à savoir celles dispensées, en présentiel, lors des deux premiers trimestres de l'année scolaire 2019-2020, appelant par la même l'ensemble des acteurs pédagogiques au respect des mesu-



res de prévention contenues dans le protocole sanitaire.

Au sujet des personnes aux besoins spécifiques, le ministre a rappelé que le Gouvernement "accorde une importance particulière à cette catégorie", assurant que "les conditions humaines et matérielles nécessaires seront disponibles pour ces examens nationaux". De même qu'il a invité l'ensemble de la famille éducative, y compris les parents d'élèves à "se mobiliser pour faire réussir cet important rendez-vous". Affirmant que les services de la tutelle veillaient au suivi quotidien des révisions, le ministre a évoqué "l'élaboration d'une feuille de route par une cellule centrale composée d'inspecteurs chargés de consigner le nom-

bre d'élèves présents à la révision, de professeurs, de médecins ainsi que les moyens de protection mis à leur disposition".

La réouverture des établissements éducatifs, après 5 mois fermeture en raison de la propagation du Coronavirus, a permis de s'assurer des mesures préventives prévues dans le protocole sanitaire mis en place par le ministère de l'Education et approuvé le comité scientifique du ministère de la Santé, a ajouté M. M. Ouadjaout. Il a cité, dans ce sens, la prise de température, le port obligatoire du masque, la distanciation sociale tant pour les élèves que pour les encadreurs, le marquage au sol des couloirs de passage pour l'organisation des déplacements au sein des établissements.

## Feux de forêts et stress hydrique L'enquête pour indemnisation finalisée

Le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Hamid Hamdani, a annoncé, mardi à Alger, que l'enquête pour l'indemnisation des agriculteurs et des éleveurs victimes des feux de forêts et du stress hydrique a été achevée. «L'enquête sur les dommages subis par les professionnels du monde agricole et les agriculteurs, qui devraient bénéficier d'aides, a été finalisée. Reste l'évaluation financière

de ces pertes», a-t-il déclaré sur les ondes de la radio nationale. Il a précisé, par ailleurs, que l'Etat s'est engagé à indemniser ces agriculteurs «en nature» sur la base de leurs pertes afin de leur permettre la relance leur activité.

Selon le dernier bilan datant du 5 août écoulé, les feux de forêts, qui ont touché 40 wilayas à l'Est, l'Ouest et même au Sud ont ravagé plus de 10.000 hectares d'arbres

forestiers, dont 1.000 hectares de récoltes agricoles, 50 arbres fruitiers, 3.600 palmiers, 457 ruches d'abeilles, 120 têtes ovines, 10 têtes bovines et 2.000 poules. Le ministre de l'Intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire avait déjà affirmé que l'Etat indemniserait les sinistrés de ces incendies de forêts après les expertises de terrain au niveau des wilayas touchées.

## Tamanrasset L'auteur présumé du meurtre du jeune Abdelkader Asrir arrêté

Les services de Police ont arrêté l'auteur présumé du meurtre du jeune Asrir Abdelkader (12 ans) dont le corps avait été découvert samedi dernier dans une bâtie abandonnée à Tamanrasset, a indiqué lundi la cellule de communication de la sûreté de wilaya. L'auteur présumé du crime qui a été identifié par les policiers après d'intenses investigations et recherches

sera présenté aux instances judiciaires une fois finalisées les procédures légales d'usage.

Le corps du jeune Abdelkader Asrir a été découvert samedi dans une bâtie abandonnée au quartier d'Ankouf à Tamanrasset et sa disparition remontait déjà à quatre jours, selon les proches de la victime.

## Accidents de la circulation et noyades 57 décès en une semaine

Cinquante-cinq (55) personnes ont trouvé la mort dans des accidents de la circulation (29) et des noyades (28), survenus à travers le territoire national durant la période du 23 au 29 août, indique mardi, un bilan de la Direction générale de la Protection civile (DGPC).

Outre les 29 décès déplorés à la suite de 1255 accidents de la circulation, 1561 autres personnes ont été blessées, sachant que le bilan le plus lourd a été enregistré au niveau de la wilaya M'Sila avec 04 personnes décédées et 50 autres blessées, suite à 32 accidents, précise la même source.

Concernant le dispositif de surveillance des plages, les agents chargés de la surveillance ont effectué, durant la même période, 8326 in-

terventions ayant permis de sauver de la noyade 6034 personnes et ont assuré les premiers secours à 1903 autres personnes, ainsi que l'évacuation de 364 autres vers les structures sanitaires.

Néanmoins, 28 décès par noyade, dont 17 survenus dans des plages interdites à la baignade, ont été enregistrés dans les wilayas de Mostaganem (08), de Bejaia, Chlef et Djelfa, avec 03 décès chacune, à Oran, Alger et Annaba, avec 02 décès chacune, alors que Ain Témouchent, Tlemcen, Tipaza, Skikda et El Tarf comptabilisent chacune un (01) décès, est-il ajouté. S'agissant des activités de la lutte contre la propagation du Coronavirus (Covid-19), les unités de la Protection civile ont effectué, durant la même pé-

riode, 328 opérations de sensibilisation et 771 autres de désinfection générale à travers 48 wilayas ayant ciblé l'ensemble des infrastructures et édifices publics et privés, quartiers et ruelles, sachant que les deux opérations ont mobilisé 1885 agents, tous grades confondus, 279 ambulances et 251 engins d'incendies.

Par ailleurs et dans le cadre du dispositif de lutte contre les incendies de forêts et récoltes, il a été enregistré 302 incendies, dont 114 de forêts, 69 autres de maquis, 75 d'herbes et 44 de récoltes. Ces feux ont causé des pertes estimées à 2024 ha de forêt, 418 ha de maquis, 1175 ha d'herbes, 43270 bottes de foin, 20997 palmiers et enfin, 468 arbres fruitiers, conclut la DGPC.

## GAZA

### Accord Israël/Hamas pour mettre fin à un mois d'échanges de tirs

Par Adel Zaanoun  
avec Guillaume Lavallee

**L**e mouvement islamiste palestinien Hamas et les autorités israéliennes ont annoncé lundi soir un accord pour mettre un terme à près d'un mois d'échanges de tirs quasi-quotidiens dans et autour de la bande de Gaza. «Au terme de dialogues et de différents contacts, le dernier en date avec l'émissaire du Qatar Mohammed el-Emadi, un accord a été conclu pour contenir l'escalade et mettre fin à l'agression sioniste contre notre peuple», a indiqué dans un communiqué le bureau du chef politique du Hamas à Gaza, Yahya Sinouar. L'armée israélienne bombarde presque toutes les nuits depuis le 6 août dernier la bande de Gaza en représailles à des lancers de ballons incendiaires, voire des tirs de roquettes, depuis ce territoire palestinien vers Israël. Ces échanges avaient fait quelques blessés mais aucun mort direct hormis quatre combattants du Jihad islamique, second groupe islamiste armé de Gaza, décédés dans l'explosion d'une bombe qu'ils destinaient à Israël. En réponse aux ballons incendiaires, qui ont déclenché plus de 400 incendies en Israël selon une compilation des bilans des services des pompiers, Israël avait aussi resserré son blocus de Gaza en vigueur depuis plus d'une décennie. Les autorités israéliennes avaient notamment interdit ces dernières semaines l'accès à la Méditerranée aux pêcheurs gazaouis, fermé Kerem Shalom, seul point de passage des marchandises vers Gaza depuis Israël, et stoppé les livraisons de carburant à ce territoire palestinien, ce qui a obligé la seule centrale électrique de la bande de Gaza à fer-

mer. Cette montée des tensions à Gaza s'est doublée dans la dernière semaine de premiers cas de Covid-19 hors des «centres de quarantaine» locaux, faisant craindre une propagation rapide du virus sur un territoire réduit, densément peuplé et où la moitié des deux millions d'habitants vivent sous le seuil de pauvreté, de surcroît bombardé et privé d'électricité. Dans la foulée de l'annonce du Hamas, le Bureau de coordination des activités du gouvernement israélien dans les Territoires palestiniens (Cogat) a confirmé la réouverture de Kerem Shalom, la livraison dès mardi de carburant à Gaza, et la reprise de la pêche en Méditerranée à l'intérieur de 15 milles nautiques.

#### MÉDIATEURS

Selon une source au sein du Hamas requérant l'anonymat, la livraison de carburant permettra de mettre en marche dès mardi la centrale électrique de Gaza. Toujours selon cette source, l'ensemble des factions palestiniennes présentes dans la bande de Gaza ont convenu de cesser les tirs de ballons incendiaires et de projectiles. «Si le Hamas, qui est responsable de toutes les mesures prises dans la bande de Gaza, échoue à (remplir) ses obligations (de restaurer le calme), Israël agira en conséquence», ont prévenu lundi soir les autorités israéliennes. Une délégation égyptienne s'était rendue il y a deux semaines à Gaza et à Tel-Aviv pour tenter de calmer le jeu entre le Hamas et Israël qui se sont déjà livré trois guerres (2008, 2012 et 2014). Puis la semaine dernière, l'émissaire du Qatar pour la bande de Gaza, Mohammed el-Emadi avait mené un nouveau round de pourparlers



pour éviter que la situation ne dégénère à nouveau. Lundi, il a salué le rôle majeur de la direction du Hamas dans la conclusion d'un accord. Le mouvement a pris en compte «les conditions de vie difficiles des habitants de Gaza, surtout au regard de la propagation du coronavirus», a souligné l'émissaire qatari dans un communiqué.

#### 35 MILLIONS DE DOLLARS

Sous l'égide du Qatar, de l'Egypte et de l'ONU, le Hamas et Israël avaient convenu l'an dernier d'un accord de trêve qui prévoit une aide mensuelle de 30 millions de dollars, payée par les Qatars, à Gaza, ainsi qu'une série de projets économiques pour juguler le chômage qui y dépasse les 50%. Selon une source au sein du mouvement, le financement du Qatar passera de 30 à 35 millions de dollars par mois. Et selon le bureau de Yahya Sinouar, des «projets» seront plus tard annoncés. Le

Hamas souhaite notamment l'extension d'une zone industrielle à Gaza et une hausse des permis permettant à des ouvriers gazaouis d'aller travailler en Israël, séparé de l'enclave par une barrière hautement sécurisée. L'an dernier, l'Etat hébreu avait accordé environ 5.000 permis de travail à des Gazaouis. Et lors de discussions via le Qatar, le Hamas a dit vouloir doubler ce nombre une fois traversée la crise du nouveau coronavirus.

(AFP)

## ONU

### Nouvelle fracture entre les Etats-Unis et le reste du monde



Par Philippe Rater

**L**es Etats-Unis ont mis lundi à l'ONU leur veto à une résolution sur le sort des combattants jihadistes étrangers au motif que le texte ne demandait pas leur rapatriement, illustrant un fossé croissant avec leurs alliés européens. Rédigé par l'Indonésie, membre non permanent du Conseil de sécurité, le texte a recueilli 14 voix en sa faveur, seuls les Etats-Unis votant contre. Sur ce sujet de la lutte contre le terrorisme, qui était jusqu'à présent consensuel entre Occidentaux dans les instances internationales, la décision des Etats-Unis d'utiliser leur veto est spectaculaire et semble traduire une irritation croissante de Washington à l'égard des Européens. «Le

veto est devenu très bon marché», déplore un diplomate sous couvert d'anonymat, en jugeant «très dommageable» la position retenue par Washington pour les relations euro-atlantiques. Censée renforcer l'action internationale contre le terrorisme, la résolution indonésienne «était pire que pas de résolution du tout», a estimé dans son explication de vote l'ambassadrice américaine à l'ONU, Kelly Craft. Sans référence au «premier pas crucial» qui est le «rapatriement dans leur pays d'origine ou de nationalité» des combattants étrangers, cette résolution «échoue» à renforcer la lutte, a-t-elle insisté, et les Etats-Unis se refusent en conséquence à participer «à une farce aussi cynique et volontairement inconsciente». Le projet de résolution encou-

rageait les membres de l'ONU à réinsérer dans leur société les ex-combattants étrangers dont plusieurs milliers sont détenus en Syrie et Irak, une fois leur éventuelle peine de prison accomplie, et à apporter une aide particulière à leurs femmes et enfants.

#### VETO «ILLOGIQUE»

Le texte explique que l'encouragement à réinsérer les prisonniers dans les sociétés vise à limiter la récidive. Il a aussi pour objectif de pousser les Etats membres à partager leurs expériences d'application des peines et de réinsertion de personnes condamnées pour des actes terroristes, et les mesures qui doivent être prises pour réintégrer les individus

dans la société, précisait la résolution. Washington, qui a été soutenu lors des négociations par Moscou pour inclure le terme «rapatriement» dans le texte, défend depuis longtemps la nécessité de reprendre dans leur pays d'origine les combattants étrangers jihadistes détenus en Syrie et en Irak. Les Européens mais aussi des pays arabes sont contre cette politique, préférant qu'ils soient jugés et purgent leur peine dans le pays où ils ont commis leurs crimes.

En Europe, plusieurs pays comme la France ou la Belgique ont adopté une politique du cas par cas pour rapatrier des enfants (voire leur mère) de jihadistes détenus au Moyen-Orient. A l'ONU, août a été particulièrement rude pour les relations américano-européennes. Plus tôt dans le mois, les Européens avaient coup sur coup rejeté séchement à l'ONU un projet de résolution américain destiné à prolonger un embargo sur les armes imposé à l'Iran, puis une tentative américaine de faire rétablir des sanctions internationales contre Téhéran. La semaine dernière, lors d'un débat consacré au contreterrorisme, Kelly Craft n'avait déploré que les Européens, comme sur le sujet de l'Iran selon elle, préfèrent «se mettre la tête dans le sable» face à «la grave menace» posée par les combattants jihadistes étrangers.

Outre la défiance exprimée à l'égard des Européens, le veto américain représente un camouflet sévère pour l'Indonésie, un grand pays d'Asie, qui avait fait de ce texte l'une des priorités de sa présidence en août du Conseil de sécurité. Pour ce pays, le recours au veto des Etats-Unis est «illegitime» voire «puéril».

(AFP)

## La déchéance et la poursuite judiciaire de Abdelaziz Bouteflika, un impératif constitutionnel et politique

Par Mourad Benachenhou

**L**es présentes Autorités publiques se sont données comme devise : «Une Nouvelle Algérie.» On ne peut qu'applaudir la volonté affichée de ces autorités de rompre totalement avec la gouvernance passée.

### UN SLOGAN N'EST PAS UNE POLITIQUE

Mais, jusqu'à présent, cette devise répétée apparaît plus comme un slogan que comme la ligne directrice d'un projet politique dont l'objectif serait de mettre les intérêts matériels et moraux du peuple algérien au centre des préoccupations de ces autorités. Ce qui conduit à douter de cette volonté de redressement, de ce nationalisme retrouvé, volonté qui déclare tirer sa source et son inspiration de la déclaration du 1<sup>er</sup> Novembre, et son programme de «La plate-forme de la Soummam», c'est que Abdelaziz Bouteflika, l'artisan de la crise multidimensionnelle que connaît le pays, et qui menace même l'existence de la Nation algérienne, continue à jouir des priviléges légaux et matériels de sa position d'ex-chef d'Etat.

A travers le mutisme des Autorités publiques, qui se targuent de vouloir en finir avec l'opacité dans la gestion des affaires de la Nation, on peut déduire que cet homme, qui a escroqué l'Algérie de 20 années de son histoire, est assuré, non seulement de vivre dans l'opulence et les marques de respect dues à son ancien rang ce qui lui reste de temps dans ce bas-monde, mais plus encore, d'être assuré qu'il ne lui sera jamais demandé de rendre compte des crimes qu'il a commis contre la Constitution et le peuple algérien, crimes qui ont conduit nombre de ses complices et comparses aux geôles algériennes.

### UNE «BANDE» A UN CHEF

Ce groupe de criminels, au sens judiciaire du terme,

me, a été officiellement qualifié de «bande.» Par définition, une bande est une association volontaire d'hommes et de femmes dont l'objectif est de commettre des actes contraires tant aux bonnes mœurs qu'aux lois du pays. Dans le même ordre d'idées, cette «bande» a un chef qui inspire, organise et gère ces activités criminelles. Le chef de bande ne peut donc ni clamer son innocence dans la perpétration de ces crimes, ni plaidier son ignorance des méfaits de ses complices et comparses. L'arrestation de la bande par les autorités chargées du maintien de l'ordre, et son jugement par les autorités judiciaires, ce qui implique l'existence de preuves matérielles irréfutables contre ses membres, aurait dû automatiquement entraîner l'arrestation de son chef, dont l'identité n'est ni impossible à déterminer, ni complexe à établir.

### CE «CHEF DE BANDE» AVAIT LE TITRE DE «PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE»

Qu'est-ce qui pourrait, à la fois, rendre coupables des hommes et femmes agissant, sans conteste, sous l'autorité et avec l'assentiment, si ce n'est le consentement et même l'ordre d'un chef, et innocenter ce chef ? Il est proclamé que la justice algérienne est, conformément à toutes les Constitutions qui se sont suivies, indépendante. Légalement, Bouteflika étant devenu simple citoyen depuis sa démission, annoncée «live» sur la Chaîne de télévision algérienne, il n'y a aucun obstacle constitutionnel ou légal à l'engagement de poursuites judiciaires contre lui, d'autant plus qu'il a, officiellement du moins, régné en maître absolu du pays pendant deux décennies perdues, et a été à l'origine de toutes les décisions, aussi mauvaises les unes que les autres, qui ont conduit ce pays à la situation désespérée actuelle. Refuser de le poursuivre, rejeter même l'idée de le déchoir de tous ses titres et priviléges acquis au cours de sa longue

carrière contre les intérêts du peuple algérien, sont contraires, non seulement, à l'éthique de base qui établit une distinction entre le mauvais sujet et la personne honorable, mais également à la règle fondamentale de la Constitution selon laquelle tous les citoyens, donc le chef d'Etat lui-même, sont égaux devant la loi.

### L'ABSURDITÉ DE TENIR POUR VRAIS UNE CHOSE ET SON CONTRAIRE

Jusqu'à preuve du contraire, Bouteflika jouissait officiellement de toutes ses capacités physiques et mentales jusqu'à sa démission officielle, faite par écrit et remise à l'ex-président du Conseil constitutionnel, au vu et au su de toute la population algérienne. On ne peut pas, à la fois affirmer d'un côté, qu'en fait il n'était plus en état de régner depuis le milieu de son troisième mandat, que son pouvoir était usurpé par son frère, mais de l'autre, que toutes les nominations à des postes de responsabilité faites depuis cette période étaient légitimes et légales, et que donc les autorités ainsi nommées exerçaient de manière légale leurs responsabilités et prenaient leurs décisions sur la base d'un mandat délégué, à eux, par l'Autorité présidentielle. On peut, alors, s'interroger, sans tordre le cou à la vérité, sur la légalité de toutes les décisions politiques prises depuis que ce chef d'Etat aurait perdu la plus grande partie de ses capacités, aussi bien que sur la légalité des lois et autres textes juridiques portant sa signature et parus dans le Journal Officiel de la République algérienne, démocratique et populaire. Ceux qui refusent de poursuivre judiciairement ce chef d'Etat sous prétexte qu'en fait il n'exerçait plus ses fonctions depuis longtemps, mais qui affirment que toutes les décisions, déclarations, et autres actes liés à son autorité, étaient légaux et légitimes, défendent l'indéfendable et justifie l'absurde. Car, de deux choses l'une :

Ou son pouvoir a été usurpé, et ceux qui en ont exercé une partie de ce pouvoir en son nom sont eux-mêmes des usurpateurs parce que leur nomination ou leur maintien à leur poste ne provenait pas de lui, mais d'un usurpateur, et, comme ils exerçaient leurs fonctions en connaissance de cause de cette situation, tous sont passibles de poursuites judiciaires pour usurpation de fonction. On pourrait, à la limite, dans ce cas, accepter la présomption d'innocence en faveur de l'ex-chef d'Etat, et refuser de le juger, parce que son état physique et mental l'aurait rendu incapable d'être considéré comme responsable.

Ou, en fait, il était conscient et parfaitement maître de son esprit comme de son corps, pendant tous ses deux derniers mandats, comme semble vouloir le prouver sa démission faite par écrit, et, donc, on doit considérer qu'il a une part de responsabilité indéniable dans le comportement criminel de ceux de ses complices et comparses poursuivis et/ou déjà condamnés pour des actes criminels commis sous son égide. En conclusion : Si on n'a pas à définir ce que l'on entend par impératif juridique, il est indispensable de préciser ce que veut dire le terme «déchéance» : c'est l'annulation de tous les titres et priviléges obtenus par le sujet de la déchéance durant sa vie professionnelle, comme si les fonctions liées à ces titres n'avaient jamais été exercées, et comme si les priviléges auxquels elles donnaient droit n'avaient jamais été acquis.

En fait, il s'agit de prononcer la mort constitutionnelle et civile de cette personne, qui se retrouve aussi démunie de droits et priviléges associés à ses anciennes fonctions comme si elle ne les avait jamais obtenues ou exercées. La personne se retrouve donc dans un état de déchéance matérielle faisant d'elle, au même titre que tout pauvre bénéficiaire des aides données par l'Etat aux personnes ayant les mêmes conditions qu'elles. Ainsi Bouteflika serait traité comme un vieillard sans ressources placé en maison de vieillesse. Tous les biens qu'il aurait acquis au cours de sa carrière seraient confisqués et versés aux domaines de l'Etat. Il ne saurait également bénéficier des funérailles nationales à la fin de son séjour dans cette vallée de misères et de pleurs.

Les autorités ne peuvent continuer à adopter la stratégie de l'esquive quant au sort judiciaire de Abdelaziz Bouteflika : si elles sont sérieuses dans la volonté affichée à travers leur devise, de rompre avec les pratiques du passé, et elles doivent donc impérativement passer en jugement Abdelaziz Bouteflika, en droite logique de la qualification de «bande» qu'elles ont donnée aux criminels qui dans l'exercice de leurs fonctions ont commis des crimes, sous la responsabilité, avec l'assentiment et probablement même, l'accord de ce «chef de bande.» Elles doivent prendre conscience de l'absurdité de leur position quant aux actions légales contre Bouteflika: Ou , effectivement, son pouvoir a été usurpé par son frère, et donc, ceux qui exerçaient ou exercent encore des fonctions sur la base de nomination signées par cet ex chef d'Etat, n'avaient , et n'ont aucun droit de les exercer et se retrouvent eux-mêmes en situation d'usurpation de fonction, quelles que soient ces fonctions, y compris celles de représentation à l'étranger; Ou Abdelaziz Bouteflika était, jusqu'au jour de sa démission écrite, pleinement maître de ses facultés mentales et physiques, et a choisi, en toute conscience, de quitter le pouvoir, alors, dans ce cas, les autorités ne peuvent pas justifier le refus de le poursuivre judiciairement et de prononcer sa déchéance, en prétextant de son incapacité mentale et physique.

Le projet de sortie de crise, qui passe par une nouvelle Constitution, et de rupture proclamée avec les pratiques de gouvernance passées, ne saurait être crédible que si, dans le contexte constitutionnel et légal actuel, Bouteflika reçoit le sort qui s'abat sur ceux qui commettent des crimes d'Etat. On ne peut à la fois le déclarer coupable d'avoir été un «chef de bande,» en toute conscience, et de l'autre, le tenir, sans autre forme de procès, innocent, car inconscient, des actes commis par cette bande.

Si la Constitution demeure la propriété personnelle du chef de l'Etat qui l'interprète à sa guise, à quoi servirait donc une nouvelle Constitution préparée sous le contrôle direct de ce chef d'Etat qui en a choisi personnellement les rédacteurs, et mettra le sceau de son approbation sur le texte qui pourrait être soumis en référendum à la Nation, en se couvrant de la Déclaration du Premier Novembre 1954, sans en accepter, toutefois, la logique constitutionnelle qui la sous-tend ? La seule Constitution consensuelle est celle qui émane d'une Assemblée constituante, refusée jusqu'à présent au peuple algérien, tant par les autorités coloniales que par le groupe au pouvoir depuis juillet 1962, alors qu'elle était, si ce n'est de manière claire et directe, en filigrane tant de la Déclaration du Premier Novembre 1954 que de la Charte de la Soummam.

Un texte constitutionnel rédigé en cercle fermé et ayant reçu l'approbation d'un seul homme, si grande soit son autorité, ne peut même pas être le test minimum de consensus. Un homme ne peut pas décider seul du sort d'un peuple, car le référendum concernera un texte établi unilatéralement et imposé, sur la base de l'impératif : «c'est à prendre ou à laisser !»

Malgré la devise choisie par les Autorités publiques, on en reste dans le concept «d'Etat patrimonial,» quelles que soient, par ailleurs, les dispositions de ce texte. La Constitution actuelle ne comportait aucun article autorisant l'ex-chef d'Etat à constituer une bande criminelle organisée pour piller le pays ! Et ce n'est pas la faute de la Constitution, ni même celle de ses rédacteurs, sans doute choisis parmi la crème des juristes algériens, si elle a été violée, et continue à l'être, - comme le prouve le refus d'aller jusqu'au fond du contentieux politique et judiciaire entre le peuple et l'ex-président, - dans ses dispositions les plus nobles, comme les plus anodines.

La Constituante a été une constante des revendications nationalistes. On ne peut pas prétendre reprendre attaché avec des textes fondamentaux de la guerre de Libération nationale, d'un côté, et de l'autre, refuser de confier finalement à une Assemblée constituante la rédaction d'une Constitution consensuelle. Là aussi les Autorités publiques doivent en finir avec le double langage, par respect pour le peuple algérien, et si elles tiennent à prouver leur bonne foi, et instaurer un Etat national de droit, crédible et à la légitimité incontestable et incontestée.

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la ville.**  
**DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS**

**Wilaya de Sidi Bel Abbés.**

### ERRATUM

**N.I.F : N° 228 224 29 54**

**25 AOÛT 2020**

Suite à l'avis d'attribution provisoire du contrat paru par voie de presse en date du 28/07/2020 « le Quotidien d'Oran » et « 494444 » relatif à la

**Réalisation de 14 salles de classes en extension pour le moyen programme 2020**

- Lot 01 : 04 classes au niveau du CEM BENZAIDI Kaddour à Tessala
- Lot 02 : 04 classes au niveau du CEM GHERAS EL GOUM Mekri à Zerouala
- Lot 03 : 04 classes au niveau du CEM FARCH Youb à BELARBI daira de M.B Brahim
- Lot 04 : 02 classes au niveau du CEM GHILAL Brahim à Lamtar daira de Sidi Ali Boussidi

Qu'à l'issue de l'évaluation des offres en date du 16/07/2020, il a été décidé ce qui suit :

Lot	Entreprise	Montant de soumission	Montant corrigé	Délai	Note technique	NIF
01	SARL ELRACHID Construction	11.121.978,00	11.230.268,00	04 mois	51,50	0012220023756990
02	TOUNSI Youb	10.991.078,00	10.888.262,00	04 mois	52,7	796422049001815
03	EURL GRB Ouest	11.391.037,00	11.203.612,00	04 mois	36,7	099922002235260
04	DEKKAR Mohamed Hichem	5.208.772,80	5.208.772,80	02 mois	34,83	178220103324197

La Direction des équipements publics de la Wilaya de Sidi Bel Abbés, apporte les rectificatifs ci-après :

Lot	Entreprise	Montant de soumission	Montant corrigé	Délai	Note technique	NIF
01	SARL ELRACHID Construction	11.121.978,00	11.121.978,00	04 mois	51,50	0012220023756990
02	TOUNSI Youb	10.991.078,00	10.826.858,00	04 mois	52,7	796422049001815
03	EURL GRB Ouest	11.391.037,00	11.203.612,00	04 mois	36,7	099922002235260
04	DEKKAR Mohamed Hichem	5.208.772,80	5.208.772,80	02 mois	34,83	178220103324197

Fait à Sidi Bel Abbés, le .....

**La Directrice**

ANEPE N° 2031005648 Le Quotidien d'Oran 02/09/2020

## BOUIRA

## Deux blessés graves dans une collision

Farid Haddouche

**L**es éléments de la Protection civile de l'unité du secteur de Djebahia située à une vingtaine de kilomètres, à l'ouest du chef-lieu de

wilaya, sont intervenus, avant-hier, vers 5h35 dans un accident de la circulation qui s'est produit sur l'autoroute Est-Ouest à la sortie du tunnel Ain Chriki. Il s'agit d'une forte collision entre deux camions de gros ton-

nage qui a fait deux blessés se trouvant dans un état critique.

Les deux victimes ont été évacuées par les secouristes aux urgences du Centre hospitalier 'Mohamed Bourdai' de Bouira.

## Trafic de kif et de psychotropes : 4 arrestations

**D**ans le cadre de la lutte contre toutes les formes de criminalité dans les zones urbaines, en particulier celles liées aux délit du trafic des stupéfiants et des psychotropes, les éléments de la Brigade de recherche et d'intervention (BRI) de la Sûreté de wilaya de Bouira, viennent d'arrêter 4 individus. C'est sur la base d'informations confirmées, reçues par les membres de la Brigade de recherche et d'intervention, et selon lesquelles, une personne âgée de 32 ans en com-

pagnie de 3 autres individus, effectuaient la vente illégale de drogue et de psychotropes, dans l'un des quartiers de la ville. Un plan d'action a été préparé par les policiers pour surveiller les allées et venues des suspects. L'opération a abouti à l'arrestation des 04 personnes en question, âgées de 29 à 42 ans. La saisie d'une quantité de kif traité, dont le poids est estimé à 122 g, d'une somme d'argent estimée à 7.000 DA provenant du produit de la vente, et des armes blan-

ches prohibées. Une fois les procédures d'enquête achevées, un dossier pénal a été constitué contre les suspects et porté devant les Autorités judiciaires compétentes. Les mis en cause seront poursuivis pour les délits d'association de malfaiteurs à des fins de présenter et de promouvoir des drogues, détention illégale de drogues à des fins de consommation personnelle, et port d'armes blanches interdites sans justification légale.

Farid Haddouche

## BOUMERDÈS

## Plaidoyer pour la contribution du mouvement associatif dans la création de richesses

**L**e conseiller du président de la République chargé du mouvement associatif et de la communauté nationale à l'étranger, Nazih Berramane, a plaidé, lundi, à partir de Boumerdes pour l'impératif de promouvoir la pensée associative en pensée institutionnelle et professionnelle à même de contribuer à la création de la richesse et au développement national global. Dans son allocution d'ouverture d'une rencontre l'ayant réuni avec des associations de la société civile, le conseiller du président de la République a appelé les adhérents à ces associations à l'impératif de «l'initiative et de l'innovation» dans le domaine, en commençant d'abord par «s'organiser davantage», a-t-il dit, et à ne «pas compter uniquement sur l'aide de l'Etat pour mettre en œuvre leurs programmes.»

«Les associations doivent s'organiser sous forme d'organisme fédéral ou de wilaya, voire même à dimension nationale, de façon à ce que les membres de leurs bureaux soient élus par différentes associations», en vue, a souligné Nazih Berramane, de leur permettre d'avoir «une relation directe avec les autorités de la wilaya, ou différentes autorités nationales.» Il a recommandé, pour ce faire, l'impératif d'un «changement des mentalités tant pour les associations que pour les responsables.» «Un fait susceptible de

préparer le terrain pour la restitution de la confiance perdue entre les deux parties, à cause des anciennes pratiques.» a-t-il considéré. «Le changement des mentalités conduira au changement des méthodes de travail et de la vision du citoyen et de la société en général et, partant, la restitution de la confiance perdue entre toutes ces parties,» a-t-il insisté. Cette rencontre s'inscrit, a souligné M. Berramane, au titre de la première étape d'élaboration de la stratégie nationale pour l'organisation du secteur, considérée comme «étape de consultation avec la base.»

Cette dernière sera suivie ultérieurement par une 2<sup>ème</sup> étape «avec les organisations et associations nationales,» avant d'être couronnée par l'étape de «maturation du projet», «la constitution d'une vision stratégique», «la détermination des mécanismes de travail» et «la mise en œuvre, avec la consultation de la société académique», a souligné le même responsable.

Nazih Berramane a, à ce titre, appelé à la poursuite et à l'élargissement des rencontres pour les rendre «thématiques» de manière à ce qu'elles deviennent «permanentes et soient un moyen de communication consacrant le principe participatif entre les différents organismes, pouvoirs et associations de la société civile.» Répondant

aux questions des journalistes, le conseiller du président de la République chargé du mouvement associatif et de la Communauté nationale à l'étranger a mis en exergue «la richesse du mouvement associatif national, grâce à des jeunes maîtrisant les technologies du numérique, de la communication et de l'information.» «Nous oeuvrons en vue de la valorisation de cette richesse à travers l'élaboration d'une plate-forme numérique nationale réunissant tous les membres des associations au double plan national et étranger, et portant sur toutes leurs activités et les informations relatives au secteur,» a-t-il fait savoir. Selon M. Berramane, cette plate-forme «ouverte à tous les acteurs du domaine» constituera un «moyen de communication direct et permanent» avec son organe consultatif en vue de «faire des propositions et de soumettre différentes préoccupations» tout en «obtenant des informations officielles fiables dans différents domaines,» a-t-il assuré. Sur un autre plan, il a admis le «besoin pressant d'une protection juridique et d'un amendement de la loi actuelle portant organisation des associations» pour les personnes activant dans le domaine du bénévolat et du mouvement associatif, citant pour preuve, les actions de solidarité pour faire face à la pandémie de Covid19.

## ALGER

## Salon digital international du commerce, marketing et produits nationaux

**L**a société 'Andalus Trade, Show, Exhibits and Events' (TSEE) organise la première édition du Salon digital international du commerce, marketing et produits nationaux en Algérie du 13 au 27 septembre avec la participation d'opérateurs algériens et étrangers, a indiqué lundi un communiqué de la société.

Il s'agit du premier salon digital en

Algérie par rapport aux expositions gérées par cette société qui tend à en faire un nouveau départ pour l'exposition numérique des produits, précise l'organisateur de cet évènement, Abderraouf Mounir Douidi qui a affirmé que l'inscription sur la plate-forme du salon sera gratuite.

S'étalant sur 15 jours, ce salon verra la participation de plusieurs compa-

gnies issues des différents pays dont les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, la Jordanie et la Chine outre des opérateurs nationaux. «Nous allons contribuer à la réalisation du nouveau développement à travers la diversification des sources commerciales algériennes», souligne M. Douidi. Pour s'inscrire gratuitement sur la plate-forme, la société a mis à la disposition des personnes désirant y participer les adresses électroniques suivantes: expo@andalus-tsee.com ou andalus.tsee@gmail.com.

## Horaires des prières pour Alger et ses environs

14 moharam 1442				
El Fedjr 04h50	Dohr 12h48	Assar 16h26	Maghreb 19h18	Icha 20h39



## TIPAZA

## Une application pour l'élaboration d'une carte épidémiologique

**L**es équipes en charge des enquêtes épidémiologiques à Tipaza ont été renforcées par une application intelligente susceptible de permettre l'élaboration «en temps réel» d'une carte sur le développement de la situation épidémiologique relative au nouveau coronavirus, a-t-on appris lundi du directeur local de la Santé Mohamed Bourahla. Il s'agit d'un «outil de travail moderne, représenté par un Smartphone englobant une application, qui permet aux médecins de communiquer, aux responsables locaux et centraux, en temps réel des informations relatives à la situation épidémiologique», a expliqué M. Bourahla. Cette application, exploitée depuis jeudi par les équipes des enquêtes épidémiologiques, «utilise la techniques de géolocalisation ou GPS, avec un transfert de données en temps réel, de façon à permettre à la direction locale de la Santé et au ministère de la Santé, de la Population et de Réforme hospitalière, d'accéder à l'application, de lire et d'analyser les données, avec un suivi du développement de la situation épidémiologique», a souligné le directeur de wilaya de la Santé. L'application, agréée par le ministère de tutelle dans le cadre des efforts de lutte contre la pandémie du nouveau coronavirus, a-t-il ajouté, peut aider notamment à «circonscrire les nouveaux foyers épidémiologi-

ques en un temps record.» Outre le gain de temps et d'efforts, «ce nouvel outil de travail permet, également, d'anticiper l'apparition de nouveaux foyers épidémiologiques, en vue d'aider les autorités locales et nationales dans la prise de décision, grâce aux données récoltées,» a-t-il révélé, en outre. Mohamed Bourahla a fait part, à ce titre, d'une moyenne quotidienne de 40 à 50 enquêtes épidémiologiques ayant permis, selon lui, «un recul des contaminations par le virus» et, partant, de «circonscrire» la propagation de cette pandémie à travers la wilaya de Tipaza. «Les équipes chargées des enquêtes épidémiologiques se déplacent au domicile de la personne contaminée dès la déclaration de la contamination, pour effectuer des analyses sur les personnes de son entourage, avant la prise des décisions qui s'imposent concernant les cas positifs qui sont placés sous traitement à domicile, sans oublier la prise en charge psychologique et le facteur sensibilisation», a-t-il expliqué.

Le directeur de la Santé de Tipaza assuré que la situation «est sous contrôle», notamment grâce aux enquêtes épidémiologiques réalisées sur le terrain. Selon le dernier bilan annoncé dimanche dernier, par le ministère de la Santé, la wilaya de Tipaza compte 1.232 cas positifs à la Covid-19, dont 16 nouveaux cas.

## MÉDÉA

## CNAS : campagne d'information dans les zones d'ombre

**U**ne campagne d'information de proximité a été lancée par la Caisse nationale d'Assurance sociale (CNAS) de la wilaya de Médéa au profit des habitants des communes enclavées pour «mieux informer les affiliés et les futurs assurés sociaux des prestations de la caisse», a-t-on appris lundi auprès des responsables de la CNAS.

Ce travail de terrain sera axé, dans un premier temps, sur les zones d'ombre et les villages et hameaux reculés.

Il consiste à «expliquer aux citoyens déjà assurés ou appartenus à le faire, les différentes prestations en matière de sécurité sociale, les services proposés par la CNAS, ainsi que les procédures d'affiliation et les avantages garantis par la

caisse», a-t-on indiqué. Six zones d'ombre situées dans la commune d'El-Azizia (nord-est de Médéa), à savoir Ouled Zidane, Hamraoui, Ouled Mohamed, Bouzaouche, Fourar et Chaânine, ont été ciblées lors de l'entame de la campagne. Des agents de la CNAS ont expliqué aux résidents de ces villages le fonctionnement de la caisse, les procédures d'affiliations à suivre et les outils mis à leur disposition pour faciliter la relation entre l'affilié et la Caisse d'assurance, a-t-on ajouté de même source.

Des actions similaires de proximité sont prévues, selon la même source, dans les prochaines semaines dans d'autres zones d'ombre et villages enclavés, a-t-on signalé.

CONSTANTINE

## Agression dans les urgences médicales, l'auteur sous mandat de dépôt

**L**e parquet de Constantine a ordonné le placement sous mandat de dépôt d'un individu pour agression contre des employés des urgences chirurgicales du Centre hospitalo-universitaire (CHU) Dr Benbadis et vol d'équipement médical, rapporte lundi un communiqué de la cellule de communication et des relations générales de la Sécurité de

wilaya. L'agresseur, un repris de justice âgé de 39 ans, a été arrêté par les éléments de la police judiciaire pour agression de fonctionnaires en exercice suivie de vol d'équipements médicaux, indique le texte. Selon le communiqué, un individu s'est introduit dans la salle de soins des urgences chirurgicales du CHU de Constantine pour voler des médicaments et

des outils médicaux. Les policiers sont intervenus et procédé à l'arrestation de l'agresseur. Deux infirmiers ont fait l'objet d'agression physique et verbale de la part du mis en cause, alors qu'ils tentaient de l'empêcher de voler les outils médicaux. Le mis en cause dissimulait dans ses vêtements un ciseau médical, selon les précisions fournies par la même source.

JIJEL

## La situation du projet à l'arrêt de l'usine des huiles végétales sera étudiée

**L**e ministre de l'Industrie, Ferhat Aït Ali Braham, a indiqué lundi à Jijel qu'il sera procédé à l'étude de la situation du projet de l'usine des huiles végétales de Bazoul dans la commune de Tamer dont les travaux de réalisation sont à l'arrêt. «La situation de ce projet industriel de statut privé et les contraintes qui entravent sa concrétisation seront étudiées», a précisé le ministre lors de sa visite au chantier de ce projet à l'arrêt

dans la région de Bazoul, en compagnie de la ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Kaoutar Krikou. Selon sa fiche technique, l'usine destinée à la transformation des graines oléagineuses s'étend sur une surface globale dépassant les 16 hectares et englobe trois (3) unités de production d'huile de soja.

Les ministres de l'Industrie, Ferhat Aït Ali Braham, et de la Soli-

darité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Kaoutar Krikou, avaient présidé depuis le port de Djen Djen le départ d'un navire chargé de 7.000 tonnes de matériaux de construction vers le Liban dans le cadre d'une opération de solidarité avec ce pays suite à l'explosion survenue au port de Beyrouth, le 4 août dernier. L'opération s'est déroulée en présence de l'ambassadeur du Liban à Alger, Mohamed Hassan.

EL TARF

## Près de 2.660 ha de forêt ravagés par des incendies

**P**as moins de 2.659,5 hectares de forêt ont été ravagés par des incendies durant les mois de juillet et août dans la wilaya d'El Tarf, a-t-on appris lundi auprès de la conservation des forêts. Cette superficie a été décimée par 147 feux de forêt, qui se sont déclarés dans les localités frontalières, relevant principalement des communes de Raml Souk, Bougous, Hammam Beni Salah, Oum T'boul, El Ayoune, Chihani, Bouhadjar et Zitouna, a-t-on ajouté. Détaillant que 83 feux de forêt ont été recensés en juillet dernier et 64 durant le mois d'août courant, la conservation des forêts a indiqué que des pertes considérables ont été enregistrées à travers différentes zones forestières de la wilaya frontalière. Un total de 1.918 ha de forêts a été

détruit durant le mois de juillet dernier et 741 ha en août courant, a-t-on précisé.

Les incendies de forêt, qui se sont déclarés ces dernières 48 heures, ont consumé plus de 167 ha, dont 76 ha d'arbres de différentes essences, 52 autres ha de maquis et quatre ha de broussailles, à travers les mechtas dépendant de Asfour, Oum T'boul, Bougous, Chihani, Bouhadjar, Aïn Keyar, Ayoune et Hammam Beni Salah, a-t-on encore souligné. Durant cette période, 68 agents saisonniers ont été mobilisés aux côtés des services locaux de la protection civile, dans le cadre des interventions menées par la conservation des forêts en vue de l'extinction d'un total de 14 incendies de forêt, a-t-on précisé. Signalant que le

mois de juillet dernier a enregistré «le plus important» bilan en matière d'incendies de forêt, les services locaux des forêts ont rappelé la nécessité de la vigilance et l'implication de tout un chacun pour la préservation du patrimoine forestier de cette wilaya, qui représente 62% de sa superficie, soit 179,03 ha. Selon un dernier bilan officiel, deux familles ont été sinistrées à la suite de la série des feux de forêt enregistrés par la wilaya d'El Tarf, en plus de la perte de 170 têtes de cheptel, 275 ruches d'abeilles, 606 oliviers et 10 arbres fruitiers. Neuf (09) bidonvilles ont été en outre ravagés par les incendies de forêt, a-t-on précisé, et 11 familles résidant en zones rurales touchées par ces sinistres ont bénéficié d'aides.

OUARGLA

## Plus de 190.000 palmiers traités contre le «Myelois»

**P**lus de 190.000 palmiers-dattiers ont été traités contre le «Myelois» à travers la wilaya d'Ouargla, a-t-on appris lundi auprès de la direction locale des services agricoles (DSA). Entrant dans le cadre d'une campagne lancée le 15 août passé et qui se poursuit, l'opération préventive cible le traitement de plus de 300.000 palmiers-dattiers contre cette maladie à travers la wilaya, a fait savoir l'inspection de la protection des végétaux. Prennent part à la campagne de traitement du palmier contre le myelois, les équipes de l'Institut national de protection des végétaux (INPV), ainsi que des agriculteurs et 11 opérateurs pri-

vés retenus par les services de la DSA pour cette opération, a-t-on précisé. Les services agricoles ont distribué 384 litres d'insecticides aux subdivisions agricoles à travers les différentes daïras de la wilaya pour les besoins de cette action de traitement du palmier contre le myelois. Dans le même contexte, une campagne de traitement du palmier contre le «Boufaroua» avait été lancée à travers la wilaya durant la période allant du 5 au 22 juillet dernier, a révélé l'inspection de la protection des végétaux. Ciblant un patrimoine de 356.503 palmiers, elle avait été menée par les équipes de l'INPV, appuyées par les agriculteurs eux-

GUELMA

## Un programme de reboisement de 250 hectares

**U**n programme de reboisement de 250 hectares sera lancé dans la wilaya de Guelma «en début d'octobre prochain» afin de reconstituer le couvert végétal ravagé par les incendies, a indiqué lundi le conservateur des forêts, Boubaker Ouadi. «L'opération, qui s'inscrit dans le cadre du programme sectoriel au titre de l'année 2020, vise à renouveler la richesse végétale dans trois (3) zones forestières», a précisé le responsable à l'APS, soulignant que les zones forestières programmées sont réparties sur 100 ha dans la commune d'Aïn Ben Beida, 100 ha

à Oued Feragha, ainsi que 50 ha à Roknia.

Le eucalyptus, le pin d'Alep et le chêne-liège constituent les principales variétés à planter dans le cadre de ce programme de renouvellement des zones forestières ravagées par les feux, a-t-il fait savoir, notant qu'il s'agit des mêmes espèces détruites par les flammes. Le conservateur des forêts a révélé que les incendies enregistrés dans la wilaya de Guelma, au cours de la dernière période ont provoqué, à ce jour, la destruction de plus de 400 ha de zones forestières, de broussailles, d'oliviers et d'arbres de lentisque.

EL-OUED

## Une feuille de route pour l'investissement

**L**e ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des Microentreprises, Nassim Diafat, a fait état lundi à El-Oued de l'élaboration en cours d'une feuille de route pour la création d'un environnement favorable à l'investissement au niveau des zones d'activités industrielles. Les services de l'Etat s'attellent à la création d'un environnement favorable à l'investissement pour les porteurs de projets, en tant qu'unique levier de dynamisation de l'appareil économique, susceptible de générer des ressources hors secteur des hydrocarbures, a affirmé le ministre délégué au premier jour d'une visite de travail et d'inspection dans la wilaya. Il a ajouté, à ce propos, que le climat favorable à l'investissement ne peut être offert qu'à travers la création de nouvelles zones d'activités et l'aménagement de celles en cours de réalisation, à tout point de vue, notamment avec un raccordement aux divers réseaux (électricité, eau, assainissement et routes) pour permettre une bonne relance de l'investissement, surtout dans l'industrie. Pour la création d'une économie alternative efficiente et concurrentielle à l'échelle internationale, dans le cadre de la vision de l'Algérie nouvelle, les pouvoirs publics attachent un grand intérêt aux PME, existantes ou en création, en tant que «coeur battant» de l'économie moderne à travers le monde, a souligné M. Diafat. En vue d'atteindre cet objectif, à court et moyen termes, il appartient de dynamiser les volets de qualification, formation et accompagnement, seuls à même de hisser la PME au rang d'entreprise performante, a-t-il ajouté, avant d'appeler les jeunes à se rapprocher des dispositifs d'aide à l'emploi (ANSEJ, CNAC et ANGEM) pour concrétiser leurs projets de microentreprises et contribuer à la dynamique économique nationale et à la résorption du chômage.

### VISITE DE PLUSIEURS ZONES D'ACTIVITÉS

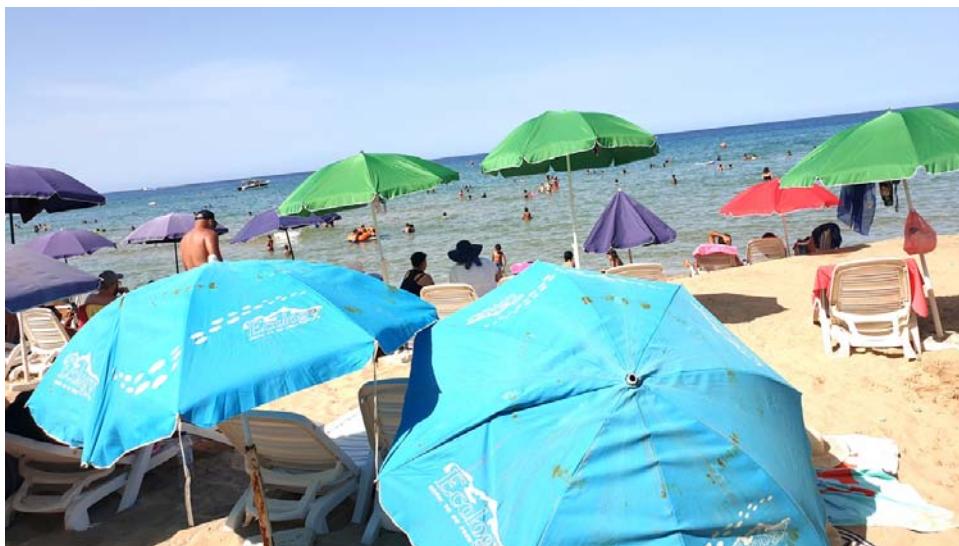
Le membre du gouvernement a visité la zone d'activités de la commune

#### Horaires des prières pour constantine et ses environs

14 moharam 1442			
El Fedjr 04h38	Dohr 12h34	Assar 16h12	Maghreb 19h04
			Icha 20h25



## La protection civile dresse un premier bilan Plus de 4 millions d'estivants depuis l'ouverture des plages



J. Boukraa

Dans un premier bilan communiqué par la protection civile hier, en deux semaines, soit du 15 au 31 août, 4.367.000 estivants ont été recensés à travers les plages autorisées à la baignade dans la wilaya d'Oran. Les mêmes services ont signalé quelque 426 interventions effectuées à l'issue desquelles 171 personnes ont été sauvées d'une mort certaine. Près de 185 victimes ont subi les premiers secours et les premiers soins et secourus sur place et 68 ont été évacuées vers les établissements hospitaliers. Les services de la protection civile déplorent trois (03) morts par noyade. Il s'agit d'un homme âgé de 50 ans qui a péri en dehors des horaires de surveillance à niveau de la plage Coralès commune de Bousfer, un jeune de 26 ans péri également en dehors des horaires de surveil-

lance à Paradis plage commune d'Aïn Turck et un adolescent de 17 ans mort noyé dans une zone rocheuse interdite à la baignade. Les services de la protection civile appellent les estivants à fréquenter les plages autorisées à la baignade et qu'ils suivent également les consignes de sécurité. Les estivants doivent connaître respecter les heures de surveillance. Mais ils doivent aussi respecter les couleurs des drapeaux. En dépit du dispositif de surveillance élargi aux 33 plages autorisées à la baignade et les appels à la vigilance, chaque saison estivale des personnes périssent par noyade plus particulièrement sur les plages interdites à la baignade. Malgré le danger permanent présent au niveau de ces plages, les baigneurs ne manquent pas de s'y rendre, mettant ainsi leur vie et celle de leurs enfants en péril. Pour rappel, après une longue période d'interdiction à cause de la pandémie du Co-

vid-19, les plages ont été rouvertes le 15 août dernier. 33 plages autorisées à la baignade ont été ouvertes à Oran. Parmi ces plages, l'on citera, Madagh, Cap Blanc, Corail, les Andalous, New Beach, Coralès, Pénica à Bousfer, la Grande Plage, l'Etoile, Bomo plage, Cap Falcon, les Dunes, Saint Germain, Clairefontaine, Paradis plage, Bouisseville, Trouville, Saint Rock, Aïn Franine, Aïn Defla à Gdyel, Saint Michel et Cap Carbon à Arzew, plage Mers El Hadjadj, le Petit Port et la grande plage à Mers El Hadjadj. Les principales mesures préventives exigées au niveau des plages et des espaces de détente et d'amusement sont le port obligatoire du masque, le respect de l'éloignement physique d'au moins 1,5 mètres, entre autres. Pour rappel, en 2019 les 34 plages autorisées à la baignade de la wilaya d'Oran ont enregistré une affluence de plus de 19 millions d'estivants et une quinzaine de noyés...

### El Hassi Une «zone d'ombre» à quelques encablures de la ville

J. Boukraa

La localité d'El Hassi, à l'ouest d'Oran, ne semble pas se défaire de sa situation d'éternel chantier de sitôt. Les problèmes d'urbanisme ou d'amélioration du cadre de vie du citoyen ne cessent de se répéter et s'étaler dans le temps. Cette situation lui vaut pleinement le statut de zone d'ombre dont le président de la République combat ardemment et en mettant à disposition des responsables locaux toutes les ressources nécessaires.

Cette fois, les riverains et les usagers d'une partie de la route qui va du centre anti-cancer vers l'intersection près de la caserne de police (CNS) se plaignent du manque flagrant d'éclairage public. Les poteaux sont bien là, mais le noir est total, attestent les photos prises en début de semaine. Selon les riverains qui empruntent ce tronçon pour rallier leurs domiciles, c'est un cauchemar quotidien. Il faut redoubler de vigilance pour éviter d'avoir un accident. Cette portion de route est très fréquentée par des colporteurs d'eau qui utilisent des tracteurs agricoles dépourvus de toute signalisation, elle est également un point de passage de beaucoup d'animaux errants qui

provoquent des dégâts matériels conséquents s'ils sont percutés et surtout de part et d'autre de la route des conducteurs peu soucieux d'autrui utilisent carrément leurs lumières fortes, phare, pour se frayer un chemin dans le noir, au lieu des feux de croisement. Pour Abdelkrim, un habitant du quartier, la situation empire en hiver lorsqu'il pleut. On ne peut distinguer la route ou ce qui se trouve. On n'en peut plus, il faut que les autorités locales nous trouvent une solution. On est vraiment dans une zone d'ombre et le Président a instruit les responsables de nous améliorer notre cadre de vie. En effet, le problème de l'éclairage public dans la wilaya d'Oran persiste toujours et ce malgré les maintes reprises où ce problème a été signalé par les concernés dans différentes communes, cités et quartiers. En plus des principales artères

#### ILS NOUS ONT QUITTES HIER

- \* **GUELAL Souad** - 12 ans - Mostaganem
- \* **KHAÏTER Bachir** - 70 ans - Ibn Sina
- \* **BENABDOUN Karim** - 45 ans - Plateau
- \* **MEGUENI Ahmed** - 87 ans - Haï Zitoune

#### Horaires des prières pour Oran et ses environs

14 moharam 1442				
El Fedjr 05h08	Dohr 13h03	Assar 16h41	Maghreb 19h33	Icha 21h53



### Site des 1201 logements de «Batiplate Taliane» Des instructions pour livrer une cité dotée de toutes les commodités

D. B.

Le site des 1201 logements de «Batiplate Taliane» sera doté d'établissements scolaires, a-t-on appris hier de sources proches de la wilaya. L'ex-wali d'Oran a insisté pour livrer un site doté de toutes les commodités, avant de procéder au relèvement de familles. A ce titre, nos sources indiquent que l'ex-wali avait instruit les services de l'OPGI pour engager des procédures pour la réalisation d'établissements scolaires inscrits au profit de ce projet d'habitat. Nos interlocuteurs indiquent que l'ex-chef de l'exécutif avait effectué une visite inopinée au chantier pour s'enquérir de l'avancement des travaux. A ce titre il a instruit les services chargés du projet de lancer les travaux d'aménagement externe dans les plus brefs délais, dans une cité de 529 logements sociaux sur un total de 1.201. Lors de cette visite, M Abdellah Djellaoui a insisté sur la nécessité d'accélérer les travaux d'aménagement externe de ce lot pour rattraper le retard accusé par ce projet et le livrer dans les plus brefs délais. Le même responsable a mis l'accent sur le démarrage des travaux du moment que l'activité interrompue dans le cadre des mesures préventives contre la propagation du Covid-19 a repris pour le secteur de la construction et des travaux publics. Il a fait savoir que dans les prochains jours des sorties sur terrain seront programmées pour s'enquérir de l'avancement des travaux de ce projet d'habitat et suivre l'application des instructions. Il y a lieu de signaler

### Examens du BEM et du Bac 115 équipes médicales mobilisées pour veiller sur la santé des candidats

La Direction de la santé et de la population (DSP) de la wilaya d'Oran a mobilisé 115 équipes médicales pour veiller sur la santé physique et psychique des candidats du BEM, ainsi qu'au respect des mesures de prévention contre la Covid-19, a-t-on appris, lundi, auprès de cette direction. Chaque équipe est composée d'un médecin scolaire, d'un psychologue et d'un infirmier. Ces professionnels de la santé pourront intervenir en cas de problème de santé physique ou psychique rencontré par les candidats à cet examen, prévu du 7 au 9 septembre, a précisé à l'APS le chargé de la communication de la DSP, le Dr Youcef Boukhari. Il a ajouté que ces équipes auront en outre, cette année, la mission de veiller au respect des mesures de prévention contre la propagation de la Covid-19. «Cette année, le contexte est très particulier», estime le même responsable, ajoutant qu'en

plus de la santé physique, le confinement qui a duré plusieurs mois, et toutes ses répercussions psychologiques, sans oublier la pression de l'examen tardif risquent d'augmenter les crises d'angoisse observées chez les candidats des épreuves du BEM et du Bac. Chaque centre d'examen sera doté d'une ou deux équipes médicales et la présence au moins d'un psychologue a été exigée pour pouvoir faire face à d'éventuelles situations de crise, a-t-il noté.

Chaque candidat aura droit à deux bavettes par jour. Les centres d'examen seront dotés de quantités suffisantes de gel hydroalcoolique et de thermomètres pour mesurer la température des élèves à l'entrée des établissements. Les mêmes précautions seront adoptées pour les épreuves du Bac, prévues du 13 et 17 septembre prochain. Quelque 98 équipes médicales seront mobilisées, a-t-on encore indiqué.

## Plusieurs quartiers de la ville ciblés Plus de 30 milliards pour la réhabilitation de la voirie

Houari Barti

Une opération de pose de bitume sur 5 kilomètres de voirie urbaine va être lancée dans les prochains jours par l'APC d'Oran, en complément du programme de la Direction des travaux publics déjà en cours. Une opération qui devra toucher les quartiers de Sidi El Houari, Es-Seddikia et El Mokrani, ont affirmé, hier, des sources proches de la Division de la voirie et de la circulation (DVC) relevant de la commune d'Oran.

Une enveloppe de 5 milliards de centimes est consacrée à cette opération de bitumage, ont précisé les mêmes sources qui annoncent par ailleurs une opération similaire de prise en charge des points noirs de la voirie urbaine dans différents quartiers de la ville pour un coût global de 5 milliards de centimes, nous con-

fie-t-on de même source. Toujours en matière de voirie urbaine, des appels d'offres ont été lancés par l'APC d'Oran en prévision d'une vaste opération de pose de bitume au niveau de la zone Oran-Ouest, notamment à Haï Benarba, El Hassi, Douar Tiartia et Les Amandiers, ont annoncé par ailleurs des sources de la DVC.

D'un coût global de 20 milliards de centimes, l'opération en question consistera, selon les mêmes sources, à la pose de bitume dans des zones démunies de voirie urbaine d'une longueur de 20 km linéaires. Elle sera lancée sous le sceau de la prise en charge et de la valorisation des zones d'ombre, précise-on par ailleurs, conformément à la politique générale prônée par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune. C'est dans ce même cadre d'ailleurs qu'une opération d'alimentation en gaz naturel

est programmée dans cette même zone ouest de la ville pour un coût estimatif de 6 milliards de centimes et touchera, selon nos sources, Haï Benarba et Haï Snaouber 1 et 2 dans le quartier des Planteurs.

Dans ce même quartier des Planteurs, la DVC prévoit également des travaux de rénovation des réseaux d'assainissement, notamment au lieu-dit Haï Si Toufik pour un coût de 2 milliards de centimes. La DVC prévoit également l'aménagement d'une passerelle métallique à hauteur du Tribunal de Cité Djamel Eddine à Oran-Est, afin de faciliter aux citoyens de traverser en toute sécurité cette voie rapide qui, rappelle-t-on, est également desservie par le tramway. Une enveloppe de 4 milliards de centimes a ainsi été réservée à la réalisation de cet ouvrage d'art qui répond à un besoin réel et une demande exprimée par les citoyens, affirme les mêmes sources.

## Oued Tlélat Des zones d'ombre raccordées aux réseaux du gaz et d'AEP

K.Assia

L'avancement des travaux de raccordement de Haï Chekalil dans la daïra d'Oued Tlélat au réseau du gaz naturel a été au centre d'une visite d'inspection effectuée par les services de l'APC d'Oued Tlélat et ceux de la Sonelgaz Es-Sénia. Le projet initié au profit des habitants des zones d'ombre vient répondre aux besoins exprimés de toute une population en gaz naturel et améliorer leur quotidien. Sur ce et lors de cette sortie sur site, les services de l'APC ont insisté sur le respect des délais et également sur la cadence des travaux qui doit être accélérée.

Une entreprise sera également installée pour prendre en charge les travaux d'aménagement extérieur, de réfection de l'éclairage public et de bitumage de la voie. Pour ce qui est du raccordement illicite en alimentation en eau potable, la société de l'eau et de l'assainissement SEOR a été instruite de prendre des mesures contre les individus ayant procé-

dé à de tels branchements. Ces pratiques ont eu leurs effets sur la pression de l'eau potable qui a diminué vers la partie supérieure de la zone Chekalil. Les habitants ont été contraints de déposer une plainte pour dénoncer ce phénomène.

D'autre part, les services de la Direction des ressources en eau ont lancé les travaux de raccordement du réservoir d'eau situé dans la zone de Toumiate au réseau d'eau potable en provenance de la zone d'El Araba. Notons que les zones d'ombre de la commune d'Oued Tlélat ont bénéficié d'une enveloppe de plus de 141 millions DA pour concrétiser huit projets de développement qui contribueront à l'amélioration du cadre de vie du citoyen. Ces projets, dont une partie est financée du budget de wilaya avec plus de 75 millions DA, profiteront aux zones de Fouathia, Chekalil, Mefathia, Chemalil, Mahdia et Toumiate, dans la commune d'Oued Tlélat, totalisant une population d'environ 3.900 habitants. Sur le total de ces projets,

trois dont les travaux ont été achevés ont porté sur la rénovation de l'éclairage public à Mefathia, la réfection du canal de drainage des eaux pluviales à l'entrée de la localité de Mahdia et le revêtement du chemin reliant Mefathia, Chemalil et la ferme Beni Antar sur une distance de 2,2 kilomètres.

Quatre autres projets, dont les travaux ont été lancés, concernent l'aménagement urbain à la cité 91 logements, le revêtement de routes dans la zone de Mefathia, le réaménagement du réseau d'AEP sur 6 km à Toumiate et la rénovation du chemin communal 5 reliant la RN 13 entre Mahdia, Chekalil et Fouathia. Il est prévu le raccordement de la cité de 150 logements de Chekalil au réseau de gaz naturel sur une longueur de 2,73 km. Le coût global de ce projet s'est élevé à plus de 6,3 millions de dinars sur le budget de la commune d'Oued Tlélat et à 1,7 million DA comme contribution de la Société algérienne de distribution d'électricité et de gaz.

Sidi Chahmi

## Un bidonville complètement éradiqué à Haï Nakhil

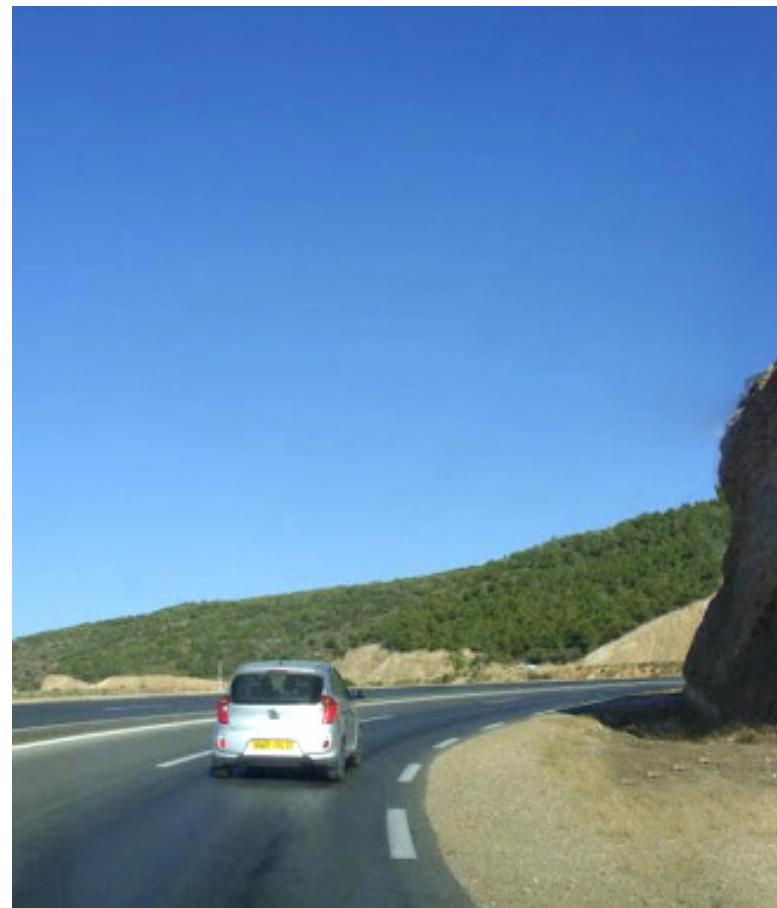
J. Boukraa

Un bidonville situé à l'entrée de Sidi Chahmi a été complètement éradiqué, a-t-on appris auprès de sources proches de l'APC. Ce site situé à l'entrée de la commune a été rasé après les opérations de relogement qui ont touché plus de 200 familles. Selon nos sources plus de 200 constructions illicites qui constituaient ce bidonville ont été rasées et l'assiette foncière récupérée. Nos sources indiquent que des dispositions ont été prises pour interdire toute nouvelle construction sur ce site. Ainsi, il s'agit de trois des plus importants et anciens bidonvilles d'Oran qui ont été éradiqués à la faveur d'une grande opération de relogement lancée depuis 2015. Cette opération sera suivie avant la fin de l'année en cours, par la démolition d'autres constructions illicites au niveau du quartier des Planteurs. Plus de 2.000 familles ont été relogées au niveau de ce quartier ainsi qu'à Ras El Ain ou plus de 400 constructions illicites ont déjà été

éradiquées. L'ex-wali d'Oran avait affirmé la volonté des pouvoirs publics de débarrasser la deuxième ville du pays des taudis qui entraînent des commerces et un trafic profitable à certaines personnes aux dépens de la ville. Des personnes de tout bord et surtout venant des wilayas limitrophes s'implantent quasi quotidiennement dans ces bidonvilles. Le plus grand nombre des constructions illicites a été recensé dans les communes d'Es-Sénia et Bouâmama (ex-El Hassi). La dynamique que connaît le secteur de l'habitat et la consistance des programmes confortent les autorités locales dans la volonté d'éradiquer totalement les constructions précaires. Les autorités locales veulent désormais en finir avec la mafia des bidonvilles. Pas moins de 155 bidonvilles ont été recensés à travers les différentes communes de la wilaya. Ces maisons de fortune sont réparties sur trente bidonvilles. Il a été décidé de ne reloger que les familles recensées en 2007. Si les pouvoirs publics semblent fermement décidés à en finir définitive-

ment avec les bidonvilles et les constructions illicites qui ceinturent complètement Oran et ses environs, la multiplication des opérations de relogement des familles dans le cadre du plan de lutte contre l'habitat précaire a ouvert l'appétit à de nombreux citoyens qui ont érigé de nouvelles baraquas dans l'espoir de bénéficier d'un logement social. Il y a lieu de rappeler qu'en mars dernier, dans la daïra de Béthioua, les services de la wilaya d'Oran avaient procédé à la démolition de 38 constructions illicites en cours de réalisation au village dit «Djeafafla» ainsi que plusieurs clôtures entourant d'autres parcelles détournées dans le but d'y construire des habitations. Une campagne de démolition des constructions illicites a été lancée en janvier par les services communaux d'Aïn El-Turck et a ciblé 30 constructions illicites réparties sur 10 plages. En 2014, pas moins de 2.500 constructions illicites ont été rasées dans les communes de Mers El-Hadjadj, Bir El-Djir, Mers El-Kébir, Bousfer, Es-Sénia, El-Hassi, entre autres.

## Route de la corniche supérieure L'éclairage public inexistant malgré des promesses de quatre walis successifs



Rachid Boutlelis

Le traçage des bandes de signalisation sur la chaussée de la route supérieure vient d'être finalisé. Les travaux ont été entamés sur cet axe routier qui a fait couler beaucoup d'encre, à hauteur du bourg d'El Hassi pour s'achever au niveau de la bretelle, porte d'accès nord-ouest du chef-lieu de la daïra d'Aïn El Turck. Selon le constat, des travaux de restauration ont également été effectués sur la chaussée, qui présentait des risques d'affaissement, sur une distance d'environ 200 mètres, à proximité de la bretelle donnant accès à l'échangeur de Mers El Kébir. Il s'agit en fait d'une partie de cette route ayant été déjà touchée par des travaux de réhabilitation au cours du mois de décembre 2014, qui se sont avérés finalement avoir été entrepris en violation des normes universelles en vigueur.

En effet, ces travaux de bitumage et de gainage qui ont été effectués à cette époque ont nécessité plus de temps que prévu, en raison d'un sol accidenté, et se sont avérés finalement ne pas répondre aux règles élémentaires en vigueur. Ce qui devait arriver arriva et des fissures augmentant un affaissement ont commencé à paraître sur cette chaussée et ce, quelques mois seulement après la fin des travaux. Près de six années, un record en termes de farniente, cette chaussée a une fois de plus été ciblée par des travaux de restauration. Cependant, il importe de signaler, une fois de plus, qu'en dépit des promesses formulées lors de leurs inspections de travail respectives des lieux, effectuées par les quatre walis, le dernier en date a été touché hier par un remaniement décrété par le

président de la République, qui se sont succédé aux destinées de la wilaya d'Oran et ce, depuis 2012, année au cours de laquelle cette route a été réceptionnée après un aménagement, l'éclairage public n'a toujours pas été installé.

En effet, la ruée estivale est toujours confrontée à cette sombre incertitude, dans toute l'acceptation du terme, et les candélabres promis n'ont pas encore germé de la terre. La brume épaisse qui couvre presque régulièrement une grande partie

de cette route, additionnée à l'absence d'éclairage public, rend encore la visibilité plus ou moins nulle à partir de quelques mètres sur cet axe routier, qui a englouti plus de 150 milliards de centimes pour les besoins de son aménagement.

En dépit des revendications formulées à ce sujet par les usagers, rien n'a été entrepris six ans après l'achèvement de ce projet. «Nous attendons toujours que les responsables concernés honorent leurs engagements, mais nous n'en sommes pas pour autant sûrs et nous avons conclu qu'ils s'en tamponnent fort civilement le coquillard de cette obscure et lugubre route, essentiellement caractérisée par des virages en épingle à cheveux, qui déteint un palmarès morbide en chutes mortelles de véhicules du haut de la falaise», ont déploré avec une humeur bilieuse nos interlocuteurs avant de renchérir:

«Nous évitons d'emprunter cette route sinuose à la tombée du soir et ce, en raison de l'absence de l'éclairage public.

Nous craignons aussi d'être surpris dans l'obscurité par des sangliers, nombreux dans cette zone à la recherche de nourriture, qui surgissent subitement souvent la nuit des fourrés ceinturant cet axe routier.

Il est nécessaire de rappeler qu'un apport de 6,6 milliards a été dégagé d'une manne d'argent dont a bénéficié la daïra d'Aïn El Turck dans

le cadre du plan communal de développement, PCD, de l'année 2015 et ce, pour l'installation de candélabres. Il s'agit de poteaux électriques qui devraient être installés sur une distance de huit kilomètres entre la commune de Mers El Kébir et le chef-lieu de ladite daïra.

Mais malheureusement à ce jour ce projet sommeille, probablement toujours, dans des tiroirs poussiéreux, contaminé forcément par l'absurde farniente et l'impavide indifférence des uns et des autres. «Ce sorcier était de fait à une grande part de responsabilité dans la mort d'une vingtaine d'automobilistes dans la chute dans le vide de leur véhicule depuis l'ouverture de cette route en 2012. C'est inconcevable, aberrant et inadmissible», se sont insurgés nos interlocuteurs sur un ton laborieusement sarcastique.

## TLEMCEN

**Les réseaux d'assainissement, d'AEP et de voiries font peau neuve**

Khaled Boumediene

**L**a commune de Tlemcen s'est focalisée ces derniers temps sur la rénovation des canalisations d'assainissement des eaux usées et réseaux d'alimentation en eau potable ainsi que la réhabilitation de certaines voies de circulation des centres urbains de Koudia, Sidi-Saïd, Sidi-Haloui, Agadir, Oujlida et Boujlida, pour améliorer le cadre et les conditions de vie de leurs habitants, a-t-on appris lundi hier auprès du chef de la daïra de Tlemcen, Benaddane Kouider.

Ce vaste programme lancé dans le cadre de la caisse de garantie et de solidarité des collectivités locales (Ex-FCCL), a notamment permis de réhabiliter le réseau d'assainissement de l'artère principale de l'agglomération de Koudia (y compris la nouvelle cité Dib Mounir), pour ensuite procéder au revêtement en béton bitumeux de cette artère et la réalisation des travaux d'écoulement des eaux pluviales. Des travaux identiques ont été lancés à Sidi-Saïd et Sidi-Haloui. Selon le chef de la daïra de Tlemcen, les travaux de réhabilitation des réseaux d'eau potable déjà existants dont la vétusté nécessite leur remplacement sont financés par la Direction des ressources en eau (DRE). « Ces opérations validées par l'assemblée populaire communale de Tlemcen, dont les chantiers sont à divers taux d'avancement, sont appelés à améliorer la qualité des systèmes réseaux d'assainissement et de l'eau potable ainsi que la pose d'un nouveau revêtement en béton bitumeux et des avaloirs de collecte des eaux de ruissellement d'eaux pluviales des voiries existantes de ces quartiers urbains de la ville de

Tlemcen, qui vont se transformer et se redynamiser dans une vision durable », a précisé Benaddane Kouider. Dans le même sillage, une nouvelle voie de 14 mètres de large a été livrée afin de relier les nouveaux centres urbains d'Oujlida et Boujlida, situés dans la périphérie nord de la ville de Tlemcen. La première phase des travaux de terrassement et de compactage des couches de fondation et des couches de base et de roulement ainsi que la pose de béton bitumineux a été achevée selon notre interlocuteur, ce qui va soulager les automobilistes de ces deux grandes cités urbaines qui abritent des centaines de ménages. « Ce nouvel axe stratégique qui vise à améliorer la qualité de vie des habitants de ces deux cités voisines nous a posé un vrai casse-tête car des pylônes électriques étaient implantés depuis longtemps sur le tracé de cette voie, il fallait donc résoudre cette contrainte technique et convaincre la société de Sonelgaz de procéder à leur délocalisation. Pour la deuxième phase de cette voie, qui va comprendre la réalisation d'une infrastructure en dalots à cause du relief très accidenté, nous attendons la décision d'inscription de ce projet routier bitumineux qui va aboutir à la cité de Boujlida », a-t-il expliqué. Il faut souligner dans ce contexte, que la périphérie nord de la ville de Tlemcen a connu ces dernières années une transformation immobilière sans précédent avec notamment les deux zones d'habitat urbaines nouvelles d'Oujlida et Boujlida, dont le principe a été retenu par les Plans directeurs d'aménagement urbain (PDAU) élaborés à dans les années 1980 par les services de l'urbanisme, de la construction et de l'habitat de la wilaya de Tlemcen.

## MOSTAGANEM

**Coronavirus : baisse du taux d'occupation à 20% dans les hôpitaux**

**L**e taux d'occupation des lits a diminué à 20% dans les trois hôpitaux de référence de Mostaganem dédiés au traitement des patients infectés par la Covid-19, a-t-on appris lundi du directeur de wilaya de la Santé et de la Population (DSP). « Les trois hôpitaux de référence de Mostaganem ont réussi à surmonter une situation difficile après avoir frôlé le taux de 100% d'occupation entre la dernière semaine de juillet et la première semaine d'août », a précisé à l'APS Toufik Mohamed Khelil. Le taux d'occupation a diminué de 95% à 20% durant les deux dernières semaines du mois d'août, soit 75 lits occupés sur les 371 réservés aux patients infectés par la Covid-19 à travers les hôpitaux de Mostaganem, Ain Tédelès et Sidi Ali, a expliqué le responsable. Le DSP a observé à ce titre que l'amélioration enregistrée a été favorisée par les mesures de confinement sanitaire qui se sont traduites par une réduction du nombre de cas

d'infection et une élévation des guérisons parmi les sujets atteints.

Il a fait part, en outre, de la consolidation des équipements des établissements indiqués à l'instar de l'hôpital « Ernesto Che Guevara » de Mostaganem, qui a été doté d'un nouveau réservoir d'oxygène d'une capacité de 6.000 litres (double de celle du premier réservoir) d'une valeur de 8 millions DA, avec une opération de distribution de ce produit vital vers 60 lits supplémentaires.

Le directeur de la Santé et de la Population a salué, dans ce cadre, les efforts de la wilaya et des bienfaiteurs engagés au sein du groupe « anti-covid 19 Mostaganem » pour leur contribution à l'acquisition d'équipements médicaux au profit des trois hôpitaux, dont des respirateurs et des tenues de protection pour le personnel de la santé, en plus de la vaste campagne d'embellissement menée à l'hôpital « Ernesto Che Guevara ».

## TISSEMSILT

**Perturbations dans l'alimentation en eau potable dans trois communes**

**T**rois communes de la wilaya de Tissemsilt connaîtront, ces mercredi et jeudi, des perturbations dans l'alimentation en eau potable en raison de travaux d'aménagement de deux infrastructures de ce secteur, a indiqué, mardi, un communiqué de l'unité de wilaya de l'Algérienne des eaux (ADE). Selon le communiqué, dont l'APS a reçu une copie, ces perturbations toucheront les communes de Théniet El-Had, El-Youssoufia et Bordj El-Emir Ab-

delkader, ainsi que les agglomérations rurales mitoyennes. L'unité a indiqué que ces perturbations sont dues aux travaux de réaménagement et de modernisation des stations de traitement et de pompage N 1 au niveau du barrage de « Derder » (wilaya d'Aïn Defla) alimentant ces communes. La même source a indiqué que l'alimentation en eau potable reprendra et connaîtra une stabilité, dès la fin des travaux des deux infrastructures concernées.

## CHLEF

**Découverte du corps d'une adolescente morte noyée depuis trois jours**

**L**a dépouille mortelle d'une fille qui s'était noyée il y a trois jours de cela au large de la plage de l'Oued Zebboudj de Chlef a été découverte lundi par les unités de la protection civile de la wilaya sur la plage de Taghzout après avoir été rejetée par la mer, a-t-on indiqué dans un communiqué des services de ce corps de secourisme.

Selon la même source, la dépouille de la jeune fille a été rejetée par la mer au niveau de la plage de Taghzout, relevant de la commune de Sidi Abderrahmane, lundi en mi-journée. Les services compétents concernés l'ont identifié comme étant la fille disparue par noyade

et recherchée depuis trois jours, a-t-on précisé. Des recherches intenses avaient été engagées depuis trois jours par les plongeurs de la protection civile au niveau de la plage de l'Oued Zebboudj non autorisée à la baignade et mitoyenne à la plage de Taghzout, suite au signalement de la noyade de quatre membres d'une même famille. Deux dépouilles avaient été repêchées, un jeune a été sauvé, alors que la 4ème victime (14 ans) avait été déclarée disparue.

La dépouille de la victime a été transférée à la morgue de l'établissement public hospitalier de Ténès, a-t-on ajouté de même source.

## MASCARA

**Les poids lourds de tous les dangers**

Mohamed Belkebir

**L**e passage « en force » des poids lourds, sans respect des panneaux de signalisation dans la partie sud de la ville où l'accès des camions est strictement interdit, matérialisé par des plaques, est vivement dénoncé par les habitants de la cité « DNC » près de la piscine, de la Zhun 8, ceux de la rue Abdenacer, la rue Madani reliant les deux cités policières, la rue de la poste.

Ces habitants sont montés au créneau pour dénoncer le passage de ces engins de gros tonnage, causant des dommages graves à la chaussée et pouvant être à l'origine de drames, alors qu'ils ont un itinéraire spécifique tracé par les services techniques. Ce sont surtout des camions transportant des agrégats des carrières qui se faufilent par ces raccourcis en plein centre-ville.

## SAÏDA

**800.000 qx de céréales produits**

**Q**uelque 800.000 quintaux de céréales ont été produits dans la wilaya de Saïda au titre de l'actuelle saison agricole, a-t-on appris lundi du directeur par intérim des Services agricoles.

La quantité de céréales engrangée jusqu'à présent au niveau des différents points de collecte de la Coopérative des céréales et des légumes secs (CCLS) a atteint les 214.139 quintaux, dont plus de 163.000 quintaux de blé dur, a précisé Mokhtar Merzoug.

La quantité de production céréalière réalisée pour l'année en cours est répartie en 260 000 quintaux de blé dur, 175.000 quintaux de blé tendre, 310.000 quintaux d'orge et le reste est constitué d'avoine. Cette quantité de céréales a été produite sur une superficie totale emblavée de 101.214 hectares. La disponibilité de quantités suffisantes de semences et d'en-

Pourtant, ces poids lourds, avant d'entrer en ville chargés, sont orientés à prendre le périphérique appelé d'ailleurs « la route du lourd » qui leur est réservée derrière l'OPOW. La plupart d'entre eux transgressent le code et s'engouffrent dans les petites rues urbaines et provoquent des détériorations d'équipements publics situées sous la chaussée, comme les canalisations d'AEP souterraines qui éclatent sous les énormes roues de ces mastodontes. Même les responsables de l'ADE sont étonnés d'intervenir à chaque fois au même endroit pour des fuites récurrentes. L'intervention des autorités est plus que souhaitée dans ce cas pour rappeler à l'ordre ces camionneurs qui jouent au chat et à la souris avec les services de sécurité et sont censés emprunter leur itinéraire qu'est la voie d'évitement et épargner au réseau routier et autres canalisations, les dégâts.

D'importants moyens ont été mobilisés pour garantir la réussite de la campagne de moissons-battage et la saison agricole en cours, dont 301 moissonneuses et 2.019 tracteurs, selon la DSA.

Un entrepôt d'une capacité de 700.000 quintaux a également été désigné pour la collecte des céréales au niveau de la CCLS de la ville de Saïda, en plus de huit autres points de stockage d'une capacité de plus de 200.000 quintaux.

La wilaya Saïda a enregistré l'année écoulée une production d'environ un million de quintaux de différentes céréales pour une superficie totale de 131.000 has.

Publicité

France

## Plus de 8.000 personnes fichées pour radicalisation à caractère terroriste



**P**lus de 8.000 personnes (8.132) en France sont à ce jour inscrites au fichier des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT), a annoncé lundi le ministre français de l'Intérieur Gérald Darmanin. En déplacement au siège de la direction générale de la sécurité intérieure (DGSI), M. Darmanin a souligné que la menace terroriste «demeurait extrêmement élevée sur le territoire», en précisant que le «risque terroriste d'origine sunnite demeurait la principale menace à laquelle est confrontée» la France.

Deux jours avant l'ouverture du procès des attentats de Charlie Hebdo et de l'Hyper Cacher, en janvier 2015, le ministre de l'Intérieur a assu-

suré que «la lutte contre le terrorisme islamiste était une grande priorité du gouvernement». «Nous ne renoncerons jamais à traquer sans relâche ces ennemis de la République», a-t-il insisté. Détaillant les formes de la menace, Gérald Darmanin a estimé que «malgré la défaite militaire de l'Etat islamique (...) la composante extérieure de la menace (action terroriste élaborée à l'étranger et projetée en France, NDLR), même si elle a diminué, devait continuer à faire l'objet de toute notre attention». Néanmoins, pour lui, c'est «la menace endogène (projets d'actes terroristes élaborés sur le territoire, NDLR) qui est «la plus prégnante et la plus forte». «Elle est nourrie par la propagande

des groupes terroristes, inspirée des vétérans du Jihad mais également par l'emprise que les tenants d'un islam radical s'efforcent d'avoir dans certains de nos quartiers», a-t-il ajouté. Le ministre a estimé que «la menace représentée par des individus adeptes de l'islam radical (...) devient un défi croissant pour les services de renseignement qui assurent aujourd'hui le suivi de 8.132 individus inscrits au FSPRT».

Face à l'ampleur des défis dans la lutte contre le terrorisme, Gérald Darmanin a mis l'accent sur les moyens supplémentaires alloués à la DGSI, qui verra ses effectifs augmenter de «1.260 agents dans tout le quinquennat». Abordant la question de la libération prochaine des «505 détenus terroristes islamistes en lien avec la mouvance islamiste», auxquels il a ajouté «702 détenus de droit commun susceptibles de radicalisation», il a fait valoir qu'il s'agissait d'un «défi sécuritaire majeur». «En 2020, a-t-il dit, les prévisions de libération sont évaluées à 45 détenus pour des faits d'association de malfaiteurs terroristes», et en 2021 à «63 terroristes islamistes condamnés». Gérald Darmanin a appelé en outre à la vigilance concernant «d'autres formes d'action» émanant «de groupuscules radicaux ou d'individus isolés partisans du recours à la violence». Il a cité à cet égard l'arrestation en mai dernier à Limoges (centre) d'un «suprémaciste», qui voulait s'en prendre à des lieux de culte juifs.

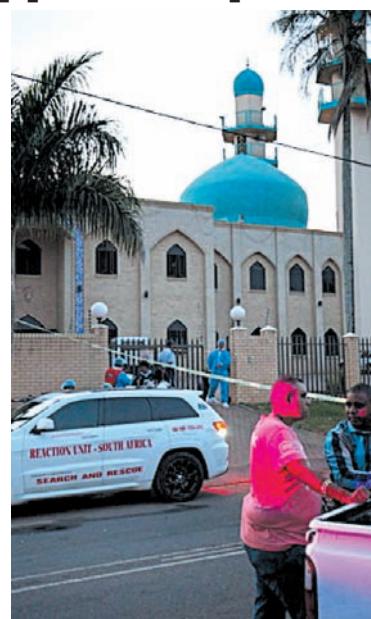
## Afrique du Sud : un tribunal ordonne à une mosquée de baisser le son des appels à la prière

**U**n tribunal sud-africain, saisi par un voisin, a ordonné à une mosquée du Sud-Est du pays d'«atténuer les appels à la prière» jugés «trop bruyants» en cessant d'utiliser un système d'amplification extérieure, a déploré lundi une institution musulmane. «Nous estimons que ce jugement est un mauvais jugement», a déclaré à l'AFP le président du Réseau musulman sud-africain, Faisal Suliman, «nous allons faire appel», s'il le faut «jusqu'à la Cour constitutionnelle». De confession hindouiste, Chandra Ellaurie, qui vit en face de la Madrasah Taaleemuddeen, un institut islamique situé près de Durban, avait saisi le tribunal pour lui demander d'interdire les appels à la prière et d'ordonner la fermeture de la mosquée.

A l'appui de sa requête, il estimait que les appels à la prière, notam-

ment à l'aube, entravait la jouissance de son droit de propriété.

Dans son jugement rendu vendredi, le tribunal estime que la proximité de la propriété du demandeur avec la mosquée appuie son affirmation selon laquelle «l'appel à la prière interfère avec son espace privé» et ordonne à la mosquée de faire en sorte que l'appel du muezzin ne puisse être entendu de l'intérieur du domicile de M. Ellaurie et de limiter chaque appel à la prière à trois minutes. Selon M. Suliman, c'est la première fois de l'histoire récente que quelqu'un saisit la justice pour empêcher un lieu de culte d'exercer certains de ses rituels. En Afrique du Sud, les musulmans représentent environ 2% de la population, selon l'organisme officiel des statistiques StatisticsSA.



## Irak : une foule attaque une chaîne TV accusée d'avoir «insulté la religion»

**U**ne foule a pris d'assaut et mis le feu lundi à une chaîne de télévision irakienne, a indiqué à l'AFP une source de sécurité, les protestataires accusant ce média d'avoir diffusé un programme festif le jour du deuil chiite d'Achoura.

Dimanche, les chiites —majoritaires en Irak— ont célébré Achoura qui commémore le martyre en 680 de l'imam Hussein, petit-fils du prophète Mahomet, un événement fondateur de l'islam chiite.

Le même jour, la chaîne de télévision locale Dijlah a diffusé des émissions comprenant des chants et des danses, provoquant la colère de nombreux Irakiens qui se sont offusqués d'une programmation considérée comme «une insulte à la religion». Dijlah a rapidement présenté des excuses et invoqué une erreur «involontaire». Mais lundi, «plusieurs dizaines de manifestants en colère contre la programmation festive ont pris d'assaut le bureau de Dijlah à Bagdad dans le district de Jadiyah», a indiqué à l'AFP une source de sécurité. «Ils ont incendié le bureau. Quatre des employés de Dijlah ont été blessés, et une grande partie du matériel du bureau a été détruite», a ajouté la source.

Plusieurs employés de la chaîne ont démissionné en signe de protestation contre la programmation et une demi-douzaine de provinces irakiennes ont immédiatement interdit la chaîne. Un tribunal de Bagdad a également émis lundi un mandat d'arrêt contre le directeur administratif de Dijlah, Jamal al-Karbali, qui passe la plupart de son temps en dehors de l'Irak, pour avoir «intentionnellement insulté les rites d'une communauté religieuse». Selon le code pénal irakien, insulter une religion peut entraîner une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à trois ans.

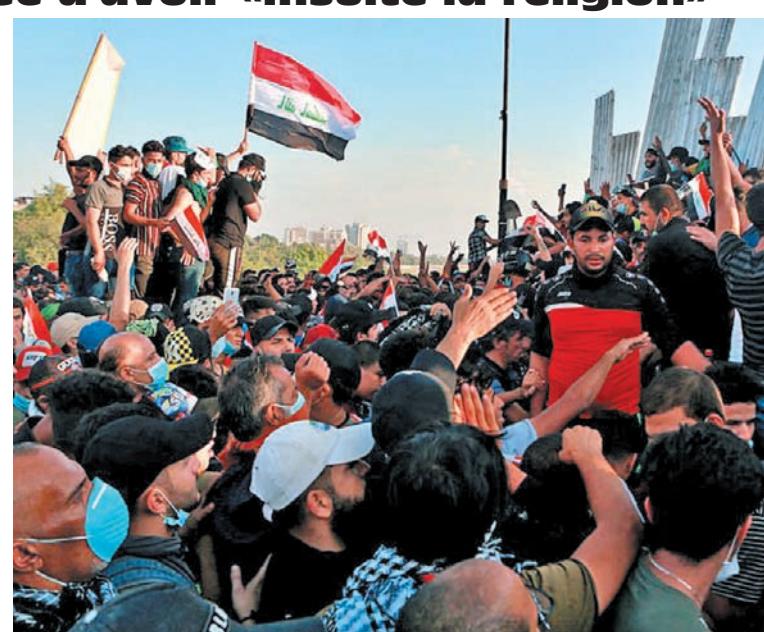
La Cour a également demandé à la Commission irakienne des communications et des médias, qui réglemente le travail des organes de presse, d'agir. En janvier, cette commission avait ordonné à Dijlah de fermer pendant un mois à la suite de sa couverture des manifestations antigouvernementales. Des hommes armés masqués avaient attaqué le bureau de la chaîne à Bagdad au cours de la première semaine du mouvement de contestation en octobre 2019, et le 10 janvier, un de ses correspondants et son caméraman avaient été abattus à Bassora, dans le sud du pays.

## Génétique Les aliments industriels ultra-transformés favoriseraient le vieillissement biologique



**P**as chers et faciles à utiliser, les aliments industriels ultra-transformés, comme certains plats préparés, biscuits, sodas, hamburgers, favoriseraient le vieillissement biologique de ceux qui en sont de gros consommateurs, selon des chercheurs. L'étude, qui a permis de mesurer un marqueur du vieillissement biologique, en l'occurrence la longueur de composants génétiques appelés «télomères» chez 886 Espagnols de plus de 55 ans en tenant compte de leur consommation quotidienne d'aliments ultra-transformés, suggère que le (mauvais) régime alimentaire peut faire vieillir les cellules plus rapidement. Les participants, répartis en quatre groupes, des plus gros utilisateurs d'aliments ultra-transformés (3 ou plus par jour) aux plus faibles (moins de deux), ont donné des échantillons de leur salive pour les analyses génétiques et indiqué leur consommation alimentaire quotidienne.

La recherche a déjà associé ces aliments ultra-transformés, la plupart du temps trop gras, trop sucrés et salés, à des maladies telles l'obésité, l'hypertension, le diabète et divers cancers. Les plus gros consommateurs (plus de 3 portions ou plats par jour) de ces aliments très modifiés par des processus industriels doublaient pratiquement leur risque d'avoir des télomères courts comparés à ceux qui en consommaient le moins, selon l'étude présentée à la conférence européenne et internationale sur l'obésité (ECOICO 2020) organisée en ligne (1er au 4 septembre). Or les télomères sont des structures pro-



## Asie

## Le désespoir du virus constraint des jeunes filles à des mariages précoces

Par Haeril Halim,  
Aishwarya Kumar,  
Tran Thi Minh Ha à Hanoi

**A**travers l'Asie, des centaines de milliers de jeunes filles sont poussées à des mariages précoces dans des familles ruinées par la pandémie de coronavirus, s'inquiètent des ONG de la région. Le mariage des enfants est une tradition dans l'archipel indonésien, comme en Inde, au Pakistan ou au Vietnam, mais le phénomène avait reculé grâce à des campagnes permettant un meilleur accès à l'éducation et aux services de santé. Aujourd'hui, le risque d'un retour en arrière est grand à cause des destructions d'emplois massives provoquées par l'épidémie qui mettent de nombreux parents dans l'incapacité de nourrir leurs enfants. «Tous les progrès que l'on avait fait au cours de la dernière décennie vont être remis en cause», déplore Shipra Jha, responsable pour l'Asie de l'ONG Girls Not Brides. «Le mariage des mineurs est le produit des inégalités entre les sexes et des structures patriarcales. Et tout cela s'aggrave en période de Covid». Quelque 12 millions de jeunes filles dans le monde sont mariées avant 18 ans chaque année, selon l'ONU. Et l'organisation appelle à des mesures urgentes pour amortir les chocs économiques liés au virus, faute de quoi 13 millions d'unions de mineurs de plus pourraient être enregistrées au cours des dix prochaines années. Mais en Asie, la vague a déjà commencé. «On a vu une augmentation des mariages de mineurs pendant le confinement. Le chômage se généralise (...) les familles peinent à joindre les deux bouts et pensent qu'il vaut mieux marier leurs filles», explique Rolee Singh, qui dirige en Inde la campagne «1 Step 2 Stop Child Marriage».

### «GÉNÉRATION COVID»

Muskaan, âgée de 15 ans, explique avoir été contrainte d'épouser un voisin de 21 ans par ses parents, un couple de nettoyeurs de rues dans la ville indienne de Varasani avec six autres enfants à nourrir. «Mes parents sont pauvres, que pourraient-ils faire d'autre? Je me suis battue autant que j'ai pu mais j'ai dû céder», raconte l'adolescente en pleurs. Si l'éducation est vue comme la principale arme de la bataille contre les mariages précoces, la fermeture des écoles par crainte d'une contagion par le virus a privé de classe des millions d'élèves et ce sont les filles des zones les plus pauvres qui sont les plus menacées. Début août, 275 dirigeants, experts de l'éducation et économistes ont encouragé les gouvernements et les organisations internationales comme la Banque mondiale et le G20 à s'assurer que la crise du coronavirus ne crée pas une «génération Covid (...) privée d'éducation et de chances» dans une lettre ouverte. En Inde, les ONG ont observé une forte hausse des mariages forcés que les familles voient comme une solution à leurs problèmes financiers liés au Covid-19, sans toujours réaliser les répercussions sur les jeunes femmes. «Nous avons vu des enfants mariés parce que l'on a offert de l'argent ou une forme d'aide aux familles. Elles ne comprennent pas le concept de trafic d'êtres humains», note Rolee Singh.

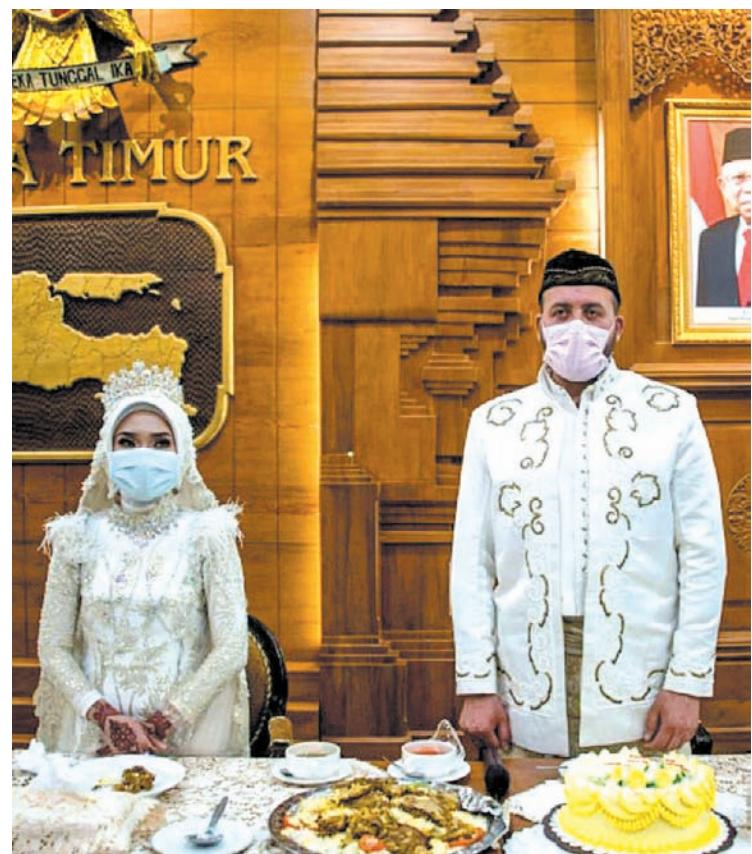
### CRAINTE D'UNE GROSSESSE

Shipra Jha, à New Delhi, souligne aussi que les mariages précoces sont le résultat de facteurs culturels complexes, notamment en Asie où la fermeture des écoles, qui laisse des ado-

lescents livrés à eux-mêmes, inquiète les parents. «La plus grande crainte des familles est que (les adolescentes) aient des relations sexuelles et tombent enceintes. Et l'honneur de la famille est en jeu (...) c'est quelque chose de très important». A 18 ans Lia, une jeune Indonésienne, est encore mineure mais a été déjà mariée à deux reprises. Après avoir été vue seule avec un homme extérieur à sa famille — un tabou dans l'île de Célèbes très conservatrice — elle avait dû épouser l'homme de plus de 30 ans son aîné. Elle a divorcé et pu trouver un partenaire de son choix, mais ses rêves d'une belle carrière se sont vite évanouis. Elle est tombée enceinte pendant le confinement et sa famille a insisté pour qu'elle épouse le père de son enfant, âgé de 21 ans. «Je rêvais de devenir hôtesse de l'air», explique l'adolescente qui ne veut pas que l'on utilise son vrai nom. «Mais elle a laissé tomber et s'est retrouvée dans la cuisine», interrompt son jeune époux.

### RÊVES BRISÉS

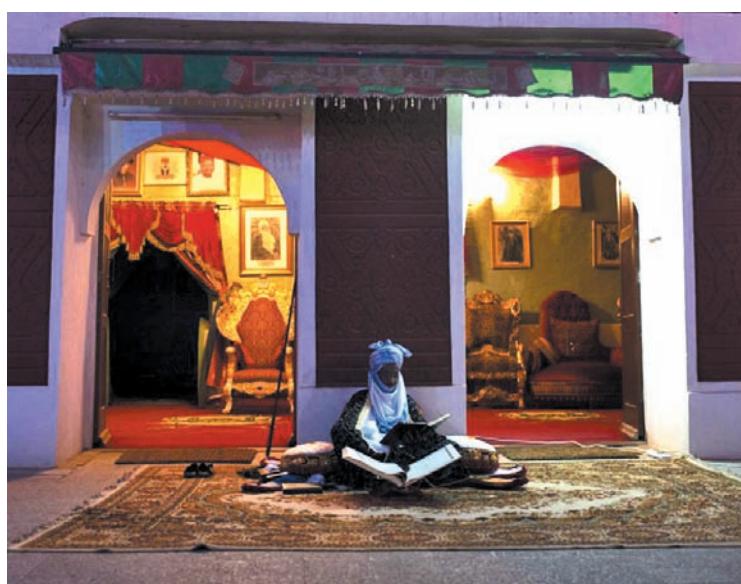
L'Indonésie, qui selon l'Unicef a l'un des taux de mariages de mineurs parmi les plus élevés au monde, a relevé l'an dernier l'âge légal du mariage de 16 à 19 ans. Mais des dérogations peuvent être accordées par les autorités religieuses. Les autorités islamiques indonésiennes ont ainsi autorisé plus de 33.000 mariages de mineurs entre janvier et juin 2020, bien plus que les 22.000 dérogations accordées sur l'ensemble de l'année 2019, selon le ministère des Femmes et de la Protection de l'enfance. Le Premier ministre indien Narendra Modi a aussi annoncé un relèvement de l'âge minimum pour se marier de 18 à 21 ans, mais l'ONG Girls, Not Brides estime que ces réformes sont difficiles à faire appliquer et ne tra-



tent pas le problème à sa racine. Au Vietnam, où l'âge légal du mariage est de 18 ans, l'Unicef indique qu'une jeune fille sur dix est mariée avant cet âge. Et chez les minorités ethniques, c'est presque le double. L'ONG locale Dragon bleu rapporte que des filles sont mariées à partir de 14 ans et que les mariages d'enfants se multiplient depuis que les écoles sont fermées. May, 15 ans, issue d'une tribu Hmong, a épousé en juin son petit ami de 25 ans, un ouvrier de la construction, après être tombée enceinte alors que l'épidémie se répandait dans le pays. Ses parents ne pouvaient se permettre de la garder avec son bébé. «Ils sont agriculteurs et ne pouvaient pas gagner assez pour nous tous», explique-t-elle. Elle vit à présent dans la ferme de la famille de son mari, à six heures de trajet. Et au lieu de faire ses devoirs, elle se consacre aux tâches ménagères et aide aux récoltes. «Je n'ai pas beaucoup d'espoir pour mon avenir», reconnaît-elle. Pour l'Unicef, le combat contre le mariage des enfants est clé pour briser le cercle vicieux de la pauvreté. «Des filles éduquées et émancipées sont mieux à même de nourrir et de s'occuper de leurs enfants, ce qui débouche sur des familles plus petites et en meilleure santé. Quand on laisse les filles être des filles, tout le monde y gagne», souligne l'organisation. (AFP)

## Nigeria

## Dans le Nord musulman, le confinement est une «bénédiction»



Par Amine Abubakar

**L**e Covid-19 séisme le chaos dans l'économie mondiale, mais dans le Nord majoritairement musulman du Nigeria, l'industrie cinématographique locale, «Kannywood», prospère grâce au confinement, en s'appuyant sur un streaming régional qui lui permet d'échapper à la censure. «Kannywood», qui tire son nom de la grande ville musulmane de Kano, est la déclinaison régionale de Nollywood, l'industrie cinématographique du Nigeria dont les studios sont

surtout, Kannywood peut désormais compter aussi sur une plateforme de streaming dédiée, baptisée Northflix, qui a connu une expansion inespérée à la faveur du confinement.

Depuis, les 40.000 abonnés de Northflix ont quasiment doublé et les revenus générés par la plateforme ont triplé, selon Jamil Abdussalam, un de ses fondateurs. «Le coronavirus a été une bénédiction pour nos affaires», admet le jeune chef d'entreprise qui assure que «cela n'est pas le fruit du hasard, mais le résultat d'une vraie stratégie concertée et réfléchie».

### QUATRE DOLLARS MENSUELS

Jamil Abdussalam explique avoir très vite compris «que le coronavirus allait toucher toute la planète» et a adapté rapidement le fonctionnement de sa plateforme. Northflix qui fonctionnait jusque-là sur le principe du paiement à l'unité de ses vidéos, est passé à un système d'abonnement mensuel. Au moment où cinémas et magasins de vidéo étaient contraints de fermer leurs portes, la plateforme de streaming nigériane a apporté une bouffée d'air frais aux producteurs à la recherche de débouchés pour leurs films. «Cela a sauvé la vie de nombreux producteurs qui n'auraient jamais eu la pos-

sibilité de monétiser leurs films autrement», confirme le réalisateur Abdulkarim Mohammed à Kano. En outre, de nombreux fans de Kannywood ne pouvant plus se procurer les copies très souvent pirates - de films dans la rue ou sur le marché, ont été obligés de s'abonner à Northflix. «Le site est devenu une référence pendant le confinement. Cela a bénéficié aussi aux producteurs qui ont pu engranger des revenus pendant cette période», confirme Sani Danja, acteur et producteur de Kannywood. L'accès facile et rapide aux contenus a en outre permis de pénétriser les abonnés en dépit de la levée progressive du confinement, selon Jamil Abdussalam. Après s'être acquitté des quatre dollars d'abonnement mensuel à la plateforme, il suffit de posséder un smartphone pour accéder à Northflix. Les fondateurs de la plateforme font pourtant face à de nombreux défis: manque de fiabilité des opérateurs téléphoniques nigérians, coupures fréquentes sur le réseau ou prix des données mobiles, très élevé pour la plupart des Nigérians.

### ESPACE DE LIBERTÉ

En plus d'être un remède au piratage, Northflix permet aussi aux réalisateurs de «contourner les restrictions imposées par le comité de censure de Kano», selon l'acteur et réalisa-

CAF - Compétitions interclubs

## Le calendrier de la prochaine édition fixé

**L**a Confédération africaine de football (CAF) a arrêté le calendrier de ses deux compétitions interclubs : Ligue des champions et Coupe de la Confédération, dont le tour préliminaire débutera le 20 novembre prochain et s'achèvera le 29 du même mois, a annoncé l'instance continentale mardi sur son site officiel. Les 32e de finale se disputeront en décembre (aller : 11-13 décembre, retour : 18-20 décembre). Les 16es de finale (bis) de la Coupe de la Confédération sont programmés le 12 février (aller) et le 19 février (retour). La phase de poules est fixée du 12 février au 11 avril pour la Ligue des champions, et du 10 mars au 28 avril pour la Coupe de

la Confédération. Les associations nationales ont du 1er septembre au 20 octobre pour inscrire leurs clubs. Les dates d'inscription de joueurs s'étalent du 21 octobre au 5 novembre et du 6 novembre au 19 novembre 2020. Les finales des compétitions interclubs CAF sont prévues les 10 juillet (Coupe de la Confédération) et 17 juillet (Ligue des champions). «Pour les associations membres qui n'ont pas complété la saison 2019-2020 mais ont homologué le classement des compétitions nationales 2019-2020 ou défini des critères pour déterminer leur classement (cas de l'Algérie, ndlr), les équipes engagées à la saison prochaine des compétitions interclubs de la

CAF seront les équipes qualifiées des compétitions nationales 2019-2020 conformément aux critères d'engagement énoncés dans les articles 2 et 3 du chapitre 4 des règlements», précise la CAF. L'Algérie sera représentée par le CR Belouizdad (champion) et le MC Alger (2e) en Ligue des champions, alors que l'ES Sétif sera en lice en Coupe de la Confédération africaine, en attendant la désignation du second représentant dans cette épreuve. Suite à l'annulation de la Coupe d'Algérie 2019-2020, dont le vainqueur devait prendre part à la Coupe de la Confédération, la Fédération algérienne (FAF) devrait désigner celui qui accompagnera l'Entente dans cette compétition.

FIFA

## Blatter s'explique à son tour face au parquet suisse

**L**'ancien président de la Fifa Sepp Blatter s'est expliqué mardi face à la justice suisse sur les 2 millions de francs suisses versés à Michel Platini, une affaire qui a mis les deux hommes au ban du football mondial. Accompagné de son avocat, mince sourire aux lèvres, le Haut-Valaisan est arrivé peu après 07H00 GMT devant le siège du Ministère Public de la Confédération (MPC) à Berne, où l'ex-capitaine des Bleus avait été interrogé la veille sur les mêmes faits. «C'est le moment où on commence à parler de ce dossier qui dure depuis cinq ans, et sur lequel on ne m'a jamais posé de questions, donc je suis content de pouvoir donner des informations là-dessus», a déclaré l'ancien dirigeant en descendant

de sa berline. La durée de son audition n'est pas connue mais la veille, Michel Platini, également arrivé en début de matinée, avait répondu aux questions du procureur Thomas Hildbrand jusqu'à la mi-journée. Sepp Blatter est visé depuis septembre 2015 par une enquête pour «gestion déloyale», après la découverte du paiement consenti par la Fifa à Michel Platini de 2 millions de francs suisses (1,8 million d'euros) début 2011, pour un travail de conseiller remontant à la période 1999-2002. Ce dossier a valu à Blatter, 84 ans, comme à Platini, une suspension de plusieurs années de toute activité liée au football, qui a empêché l'ancien président de l'UEFA de briguer en 2016 la présidence de la Fifa. Le

parquet a élargi en mai dernier ses investigations à l'ex star des Bleus, désormais poursuivi pour «complétude de gestion déloyale, détournement et faux dans les titres», ainsi qu'à l'ancien secrétaire général de la Fifa Jérôme Valcke et à l'ex-directeur financier Markus Kattner. Blatter et Platini martèlent depuis cinq ans que cette somme est un reliquat de salaire correspondant à un accord passé entre eux au printemps 1998, alors que le Haut-Valaisan cherchait l'appui du triple Ballon d'or pour prendre la tête de la Fifa. Mais l'instance suprême du football déplore de son côté l'absence de contrat écrit prévoyant une telle rémunération, et en réclame le remboursement à Michel Platini devant la justice civile suisse.

Italie

## Début de championnat décalé pour l'Inter et l'Atalanta

**L**'Inter Milan et l'Atalanta Bergame ne débuteront pas le championnat de Serie A le 19 septembre mais seulement la semaine suivante, en raison de leur campagne européenne du mois d'août, a-t-on appris mardi auprès de la Ligue de football italienne. La saison 2019-20, per-

turbée par la crise du nouveau coronavirus, ne s'est conclue que le 21 août pour l'Inter Milan, finaliste de la Ligue Europa face au FC Séville, et le 12 août pour l'Atalanta, quart de finaliste de la Ligue des champions face au Paris SG. La 1re journée de la Serie A aura lieu le week-end des

19-20 septembre. Les matches concernant l'Inter, qui ne reprendra les entraînements que la semaine prochaine, et l'Atalanta, qui a repris lundi, seront donc décalés à une date ultérieure. Le calendrier complet de la saison 2020-21 doit être dévoilé par la Ligue italienne aujourd'hui.

Cyclisme - Tour de France

## Ewan au sprint, Alaphilippe toujours en jaune



**L**'Australien Caleb Ewan (Lotto) s'est adjugé au sprint la 3e étape du Tour de France, disputée lundi entre Nice et Sisteron sur 198 km, tandis que le Français Julian Alaphilippe (Deceuninck) est toujours en tête du classement général. Caleb Ewan s'est imposé devant l'Irlandais

Sam Bennett et le champion d'Europe italien Giacomo Nizzolo. L'Australien, au gabarit de sprinteur de poche, a surgi dans les derniers mètres pour cueillir sa quatrième victoire sur la Grande Boucle. Il avait levé trois bouquets lors de l'édition 2019. Julian Alaphilippe a aisément

conservé sa tunique jaune de leader lundi à Sisteron. Le Français possède 4" d'avance sur le Britannique Adam Yates et 7" sur Marc Hirschi avant la première arrivée au sommet prévue mardi à Orcières-Merlette à 1825 m d'altitude, après 7,1 km d'ascension à 6,7 % de pente moyenne.

Tennis - US Open  
**Osaka qualifiée au second tour**



**L**a Japonaise Naomi Osaka, 9e mondiale, s'est qualifiée pour le 2e tour de l'US Open en battant 6-2, 5-7, 6-2, sa compatriote Misaki Doi (81e), lundi à Flushing Meadows, où elle a dénoncé les violences policières faites aux Noirs. «Je veux juste que les gens prennent conscience», a-t-elle indiqué. «Je suis consciente que le tennis est regardé partout dans le monde, et il y a peut-être quelqu'un qui ne connaît pas l'histoire de Breonna Taylor». «Pour moi, il s'agit juste de faire de la sensibilisation. J'ai l'impression que plus les gens connaîtront l'histoire, plus ils se pencheront dessus». La Japonaise a dit prévoir de porter des masques portant les noms d'autres victimes d'injustices raciales tout au long du tournoi. «J'en ai sept et c'est assez triste que sept ne soient pas suffisants pour tous les noms concernés», a-t-elle expliqué. «J'espère que j'arriverai à la finale et que vous les verrez tous», a conclu Osaka, qui avait refusé de jouer sa demi-finale du tournoi de Cincinnati, dans le sillage du boycott de l'équipe NBA des Milwaukee Bucks, avant de se raviser lorsque les organisateurs de l'événement se sont montrés solidaires en décidant d'observer une pause jeudi pour rallier un mouvement de protestation historique dans le sport américain.

**Équateur - Un footballeur embrasse le ballon**

## 1.200 dollars d'amende !

**E**n temps de pandémie, tout n'est plus permis: l'Argentin Sergio Lopez, footballeur professionnel en Équateur, a été condamné lundi à une amende de 1.200 dollars pour avoir embrassé le ballon pendant un match. Après la victoire de son équipe Aucas contre Macara (1-0) vendredi, Sergio Lopez est le premier joueur à recevoir une amende pour cette sanction, mise en place par la ligue de football équatorienne pour lutter contre la propagation du Covid-19. Dans cette journée du championnat de première division, qui avait été stoppé cinq mois à cause de la pandémie, cinq autres joueurs ont été

sanctionnés d'une amende de 1.200 dollars pour avoir échangé leurs maillots, autre geste désormais prohibé. Par ailleurs, des équipes ont également été sanctionnées pour non-respect des mesures sanitaires: Liga de Portoviejo pour ne pas avoir fourni de trousses de premiers secours, et Barcelona SC pour ne pas avoir mis à disposition d'alcool ou de gel pour la désinfection des mains. L'Équateur dénombre près de 6.600 morts dus au nouveau coronavirus pour quelque 114.000 cas recensés. Les autorités font également état d'environ 3.700 décès supplémentaires probablement dus au virus.

Espagne - LaLiga

## Le premier clasico Barça-Real, le 25 octobre

**L**e premier clasico FC Barcelone - Real Madrid en Liga sera disputé le 25 octobre prochain au Camp Nou, ont annoncé LaLiga et la fédération espagnole de football lundi, après le tirage au sort traditionnel. Après cette première affiche, le Barça du nouvel entraîneur Ronald Koeman et le Real Madrid de Zinédine Zidane, champion en titre, s'affronteront à nouveau pour le clasico retour de Liga le 11 avril au stade Alfredo di Stéfano (ou au Santiago-Bernabeu, si les travaux et l'évolution de la pandémie le permettent). Reste encore l'inconnue de savoir si la superstar argentine Lionel Messi, en plein conflit avec la direction du club catalan et qui souhaite quitter le club blaugrana dès maintenant, sera présent lors de ces deux rendez-vous.

D'après le tirage au sort effectué ce lundi en présence de représentants de cinq professions «héroïques» pendant la pandémie (secouristes, agents de surface, enseignants, forces de l'ordre et personnel soignant), les six équipes espagnoles encore en compétition au mois d'août (Real Madrid, FC Barcelone et Atlético Madrid en C1, Séville FC et Getafe en C3, Elche pour la montée en Liga) s'affronteront entre elles lors de la première journée... mais plus tard. Ces trois matches comptant pour la première journée seront en effet disputés plus tard dans la saison, pour laisser à ces équipes le temps de se reposer et de se préparer correctement, après un exercice 2019-2020



interrompu entre mars et juin par la pandémie, puis terminé en juillet. Le match Atlético Madrid - Séville FC se disputera par exemple le 12 janvier 2021, et les affiches Real Madrid - Getafe et FC Barcelone - Elche entre février et mars 2021. Les matches de la deuxième journée de Liga seront également disputés plus tard dans la saison pour l'Atlético Madrid, le Barça, Séville et Elche, qui ont fini leur saison plus tard que le Real et Getafe, éliminés prématûrement de la C1 et de la C3. Le Real Madrid devrait donc débuter sa saison de Liga le week-end du

20 septembre chez la Real Sociedad, tandis que le FC Barcelone commencera une semaine plus tard contre Villarreal au Camp Nou. Les premières rencontres de la saison 2020-2021 de Liga seront disputées le week-end des 12-13 septembre, soit huit semaines après la fin de la saison 2019-2020. Les matches seront disputés à huis clos, toujours dans le but de lutter contre la pandémie. La saison 2020-2021 du championnat d'Espagne se refermera le week-end du 23 mai 2021, avec notamment une affiche Real Madrid - Villarreal.

### Real Madrid

#### 70 M d'euros déjà dans les caisses

**D**ans un monde post-pandémie mondiale, certains grands clubs s'en sortent mieux que les autres d'un point de vue économique. Et pendant que le Barça patauge dans l'affaire Messi, le Real Madrid en profite pour engranger. La fenêtre actuelle ressemble beaucoup à un tremplin pour la prochaine au sein du club merengue, alors que Madrid continue d'amasser des fortunes en départs et en prêt pour fondre sur ses cibles l'été prochain. Ainsi, le Real Madrid a déjà rassemblé près de 70 millions d'euros selon les médias espagnols. La vente à 13,5 millions d'euros d'Oscar Rodriguez à

Séville est la dernière transaction à avoir consolidé le trésor de guerre du Real dans une période économique incertaine pour les grandes écuries continentales.

La cession à 40 millions d'euros d'Achraf Hakimi vers l'Inter était de loin la plus grosse opération réussie par le club, mais de nombreux autres départs en prêt ont eu un impact significatif. Javi Sanchez s'est ainsi engagé au Real Valladolid pour 3,5 millions d'euros, et les ventes de Dani Gomez et Jorge de Frutos à Levante pour 5 millions d'euros ne sont pas non plus négligeables. Tandis que le prêt de Takefusa Kubo à

Villarreal a également rapporté 2,5 millions d'euros. Et ce n'est pas fini. James Rodriguez est sur le point de partir pour Everton tandis que Mariano Diaz est sondé par Benfica. Sergio Reguilón devrait également partir, lui qui a passé la saison en prêt à Séville la saison dernière. Borja Mayoral et Alberto Soro devraient être vendus, tout comme Dani Ceballos et Alvaro Odriozola.

Et Brahim Diaz devrait s'engager à Milan en prêt. Le plus grand défi pour Madrid est de réussir à chasser Gareth Bale, plus gros salaire du club, qui émerge à 17 millions d'euros par saison.

### AC Milan

#### Ibrahimovic prolonge officiellement pour un an

**Z**latan Ibrahimovic, âgé de bien tôt 39 ans, prolonge pour une saison son contrat avec l'AC Milan, a officialisé lundi soir le club de football italien où la star suédoise était revenue en janvier. «Aujourd'hui, Zlatan Ibrahimovic a rejoint ses coéquipiers et son entraîneur Stefano Pioli au centre sportif de Milanello où il a participé

à sa première séance d'entraînement» en vue de la reprise de la Serie A, prévue le 19 septembre, annonce le club dans un communiqué.

### Real Sociedad

#### David Silva positif au nouveau coronavirus

**L**'attaquant espagnol David Silva (34 ans), présenté ce lundi à la Real Sociedad après son transfert depuis Manchester City la semaine dernière, a été testé positif au nouveau coronavirus, a annoncé lundi le club basque dans un communiqué. «La Real Sociedad informe que David Silva a été positif au test PCR qu'il a passé lundi matin à la poly-clinique Gipuzkoa», a informé le club basque dans un communiqué diffusé lundi soir. «Il s'agit du deuxième test que le nouveau joueur de la Real passe ces dernières 72 heures, le premier a eu lieu vendredi à Las Palmas (Gran Canaria) et le résultat avait été négatif. David Silva a voya-

gé hier sur un vol régulier vers Bilbao et il est arrivé dans la nuit à Saint-Sébastien. Il a passé le deuxième test ce (lundi) matin-même, comme l'exige le protocole de retour à l'activité, et le résultat a été positif», a détaillé la Real Sociedad.

David Silva n'a pas encore eu le temps de visiter Zubietza (le centre d'entraînement du club) ni de saluer ses nouveaux coéquipiers, il est placé à l'isolement et asymptomatique, a précisé le club basque, ajoutant que son cas a été transmis aux autorités compétentes. Après que sa venue a été officiellement annoncée par le club basque le 17 août, David Silva, recruté pour les deux prochaines

saisons, a été présenté à la presse ce lundi via une conférence de presse virtuelle. Dimanche, la Real Sociedad a annoncé avoir détecté un autre cas de nouveau coronavirus. Le capitaine de la formation bleu et blanc, Mikel Oyarzabal, a lui-même confirmé sur ses réseaux sociaux que c'est lui dont il s'agissait.

Le jeune attaquant international (23 ans, 7 séj.), convoqué avec la sélection espagnole pour le début de la Ligue des Nations cette semaine, a été remplacé par l'attaquant Gerard Moreno (Villarreal) au sein de la Roja, qui a début son rassemblement ce lundi à Las Rozas, au nord de Madrid.

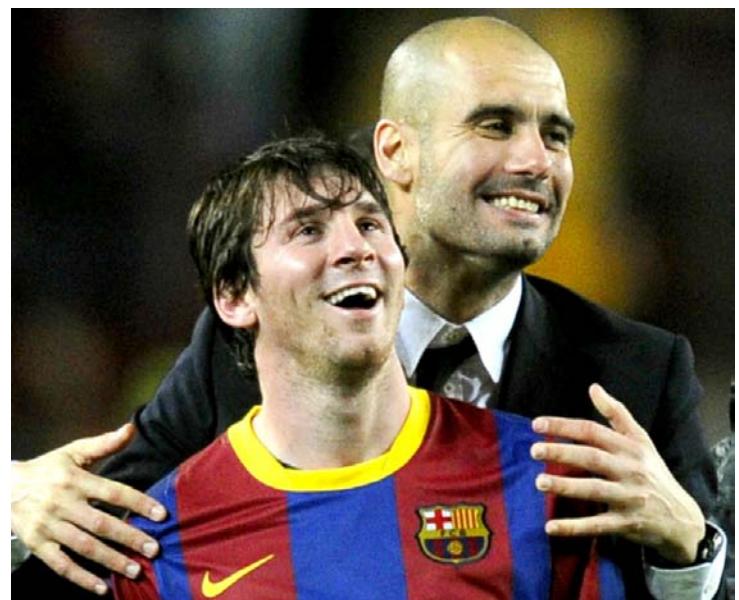
### FC Séville

#### Ivan Rakitic rentre au bercail

**L**'aventure d'Ivan Rakitic (32 ans) au FC Barcelone avait bien débuté. Indiscutables lors de la saison 2014/2015, où il a pris la place d'un Xavi vieillissant, le Croate a été l'un des hommes forts du club catalan et gagné la Ligue des Champions contre la Juventus (3-1). Gardant un très bon niveau la saison suivante, il a cependant peu à peu décliné, passant de satisfaction à déception. Trop neutre et pas assez incisif, celui qui a été finaliste de la Coupe du monde 2018 a perdu en influence sous Ernesto Valverde et Quique Setién. Alors que son contrat arrivait à son terme en juin 2021, son transfert devenait de plus en plus logique. Proposé comme monnaie d'échange dans certains transferts comme la tentative infructueuse de faire revenir Neymar, Ivan Rakitic est finalement resté en Catalogne où son bilan reste correct. En six saisons, il a gagné 4 fois la Liga, 4 fois la Copa del Rey, 1 fois la Ligue des Champions, 3 Supercoupe d'Espagne, 1 Supercoupe d'Europe et 1 Coupe du monde des clubs. Le tout en disputant 310 matches toutes compétitions confondues pour 36 buts et 40 passes décisives. Si l'histoire entre Ivan Rakitic et le Barça se termine dans l'ombre, le natif de Möhlin en Suisse a malgré tout vécu une période dorée au Camp Nou où il aura franchi un cap. Cependant, il vient de quitter la Cata-

### Angleterre

#### City renonce à se payer Messi



**L**a semaine qui vient s'annonce décisive pour Lionel Messi, mais de nouvelles informations continuent de mettre le feu dans tous les sens. L'entourage de l'Argentin va rencontrer la direction du FC Barcelone pour lui signifier de vive voix son désir de changer d'air, même s'il a un contrat en cours pour une saison. Ses avocats contestent le fait qu'il ne puisse pas partir librement, et cela risque de provoquer de vives tensions, sachant que le président catalan Josep Maria Bartomeu ne veut pas être celui qui perdra Messi. Surtout sans récupérer un centime. Des discussions décisives, mais qui ne tiennent que si l'Argentin a un point de chute. Manchester City tenait clairement la corde ces derniers jours, notamment avec la possibilité de rejoindre une équipe ambitieuse sous la coupe de Pep Guardiola, entraîneur du meilleur Barça des années 2000 avec Messi en tête d'affiche. Le club anglais est loin d'être pauvre, avec le soutien des Emirats Arabes Unis, et tout semblait donc coller. Mais une confidence de l'entraîneur catalan est en train de tout changer. En effet, selon Mundo Deportivo, Pep Guardiola aurait récemment discuté avec La Pulga au sujet d'une éventuelle future collaboration. Si la signature de Messi ferait rêver n'importe quel coach, Guardiola connaît très bien les arcanes de son club, et les grosses gouttes de sueur déjà rencontrées pour passer le fair-play financier cette année. Résultat, l'opération financière pour le faire venir est jugée comme extrêmement compliquée, et Guardiola aurait ainsi prévenu Messi de ne pas trop s'enflammer.

## FAF - Après le verdict du TAS Un désolant effet dominos

Adjal L.

**L**e verdict du TAS de Lausanne, rendu dans l'affaire du derby MCA-USMA non joué a, bien évidemment, satisfait les unionistes, injustement sanctionnés par les structures nationales chargées de traiter cette affaire. Alors que les arguments présentés par la direction du club de Soustara étaient clairement irrefutables, ces commissions ont eu, tout faux, en déboutant le club plaignant. Dans cette affaire, les dirigeants de l'USMA ont gagné une bataille juridique que les responsables de la LFP auraient pu éviter s'ils avaient appliqué le règlement en la matière. Tout est parti de cette bêtise grossière et impardonnable, à ce niveau, surtout pour le président de la LFP Abdelkrim Meddour qui, avec son long parcours dans le milieu de football, est censé connaître les règlements sur le bout des doigts. Alors, que ce responsable reconnaîsse son erreur 9 mois plus tard, en publiant le 30 août un classement rectifié en fonction du verdict du TAS, ne rime à rien. En retirant 3 points au MCA, dans la mesure où, dans ce classement, on relève une autre anomalie qui soulève le courroux de plusieurs clubs, qui s'estiment lésés. C'est l'application de ce procédé, « le quotient »

ou « indice de performance » qui irrite, au plus haut point, les clubs et, en premier lieu, l'ES Sétif. Il faut préciser, tout de suite, qu'avant la publication de ce classement, les Sétifiens ont réclamé le droit de participer à la Ligue des champions d'Afrique en introduisant un recours auprès du TAS. En effet, ces derniers soutiennent mordicus que la LFP n'a pas à appliquer le système du quotient pour des clubs n'ayant pas le même nombre de points, sachant que l'ESS possédait 37 points alors que le Doyen n'avait plus que 34 après le verdict du TAS de Lausanne.

En outre, l'autre argument développé par la direction de l'Entente, a trait au nombre de rencontres jouées par les deux clubs, 22 par l'ESS et 20 par le MCA. D'ailleurs, et c'est une précision d'une extrême importance, le secrétaire général de la FAF vient d'ordonner aux ligues des régions de n'utiliser ce quotient qu'en cas d'égalité entre deux ou plusieurs clubs pour les départager le plus légalement du monde. Alors, que signifie cette application à deux vitesses ? Au courant des ces anomalies, d'autres clubs se sont manifestés. A leur tour, la JSK et le CSC réclament le droit de participer à la coupe de la CAF, en réfutant ce fameux quotient. C'est un véritable « effet domino » que la FAF et la LFP n'attendaient certainement pas, trop préoccupées par la « guerre froide » qui empoisonne leurs relations depuis un certain temps, même si leurs présidents respectifs soutiennent diplomatiquement le contraire.

En réalité, leur responsabilité dans cet imbroglio juridique est, bel et bien, partagée. Effectivement, au départ, la FAF a laissé faire, alors qu'elle avait la possibilité (et le devoir) d'arrêter l'hémorragie à temps avant que cette affaire ne prenne une telle ampleur jusqu'au bureau du TAS de Lausanne. On doit souligner aussi que les structures nationales d'appel ont failli à leur mission. Quant à l'entêtement de la LFP à programmer un derby en dépit des textes en vigueur, il est à l'origine du pourrissement de cette affaire. Enfin, les trois clubs, l'ESS, la JSK et le CSC envisagent un « front commun », et sont déterminés à aller le plus loin possible pour avoir gain de cause. Si la direction du MCA considère que « le verdict du TAS de Lausanne est un non-événement », les trois clubs contestataires affirment le contraire et vont se battre jusqu'au bout pour être rétablis dans leurs droits. Cela signifie qu'on doit s'attendre à un feuilleton dont le football algérien se serait bien passé.

**JO 2021 - Canoë-kayak**

### Où se tiendra le tournoi qualificatif africain ?



**L**a désignation du pays hôte du tournoi pré-olympique pour l'Afrique du slalom de canoë-kayak monoplace (en eau libre), dont l'Algérie est candidate, a été reportée à une date ultérieure, en raison de la pandémie du coronavirus (Covid-19), a-t-on appris jeudi auprès de la fédération algérienne des sociétés d'aviron et de canoë-kayak (FASACK). Outre l'Algérie, trois autres pays sont en lice

pour l'organisation de cet événement : l'Egypte, l'Afrique et la Namibie.

L'annonce devait avoir lieu fin juillet, puis au mois d'août, mais elle a été reportée, à cause de la situation sanitaire et la fermeture des frontières dans plusieurs pays du continent, a ajouté la même source. Avant l'apparition du Covid-19, le tournoi africain de Canoe-kayak, qualificatif aux Jeux de Tokyo-2020 devait se

tenir à Huningue (France) en mars, sur décision de la Fédération internationale de canoë (ICF), mais il n'a finalement pu avoir lieu en raison de la pandémie. Le report des JO à 2021 et la compétition ont poussé les pays du continent à exprimer leur refus de voir tenir le tournoi en dehors de l'Afrique. Une requête appuyée par la Confédération africaine et acceptée par l'instance internationale.

### MJS - Activités sportives Feu vert pour une reprise à huis clos

**L**e gouvernement a chargé le ministre de la Jeunesse et des Sports Sid Ali Khaldi d'examiner avec les différentes fédérations sportives la possibilité de reprise progressive des activités et manifestations sportives à huis clos, selon des protocoles sanitaires adaptés à chaque discipline, a indiqué lundi un communiqué des services du Premier ministre. « Monsieur le Ministre de la Jeunesse et des Sports a été chargé en concertation avec les différentes fédérations sportives d'examiner la possibilité de reprise progressive des activités et manifestations sportives à huis clos, selon des protocoles sanitaires adaptés à chaque discipline » pouvait-on lire dans le communiqué. L'ensemble des compétitions sportives, toutes dis-

ciplines confondues, sont suspendues en Algérie depuis le 16 mars dernier, en raison du Covid-19. Le ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) avait annoncé le 9 juillet, comme première étape de reprise progressive, avoir autorisé les athlètes algériens « qualifiés et qualifiables » pour les prochains Jeux olympiques et Paralympiques 2020 de Tokyo, reportés à 2021 en raison de la pandémie de nouveau coronavirus (Covid-19) à reprendre les entraînements « avec le strict respect des mesures de protection ».

Le MJS avait également décidé récemment de « lever les mesures de suspension des activités statutaires des structures d'organisation et d'animation sportive », ce qui permet-

### JS Kabylie C'est la rentrée des classes !

**L**a JS Kabylie, est le premier club, tous paliers confondus, à reprendre les entraînements, mardi, à l'occasion du stage préparatoire programmé à Akbou (Béjaïa), cinq mois et demi après la suspension des compétitions et activités sportives en raison de la pandémie de coronavirus (Covid-19). « C'est parti. Les joueurs entament ce mardi matin leur première séance d'entraînement après cinq mois et demi de repos forcé en raison de la pandémie du Covid-19. Les camarades de Hamroune sont soumis à un travail axé essentiellement sur le volet physique. Cette première séance est dirigée par l'entraîneur-adjoint, Mourad Karouf, assisté de l'entraîneur des gardiens, Aomar Hamenad et le préparateur physique adjoint, Syfax Oudai », a indiqué la JSK dans un communiqué publié sur sa page officielle Facebook.

Pourtant, les pouvoirs publics n'ont pas encore autorisé les clubs de l'élite à reprendre l'entraînement. Le gouvernement a chargé le ministre de la Jeunesse et des Sports (MJS) Sid Ali Khaldi d'examiner, avec les

differentes fédérations sportives, la possibilité de reprise progressive des activités et manifestations sportives à huis clos, selon des protocoles sanitaires adaptés à chaque discipline, selon un communiqué publié lundi par les services du Premier ministre. « Tous les joueurs semblent concentrés et s'exercent dans la bonne ambiance », ajoute la JSK, assurant que ce premier stage de préparation se déroule avec « le respect des mesures barrières dans tous les espaces communs, notamment au stade ».

Ce premier regroupement devait initialement débuter samedi 29 août, avant d'être repoussé de 48 heures, pour permettre la finalisation des examens médicaux et le feu vert du médecin en chef du club.

La formation kabyle, dirigée par l'entraîneur tunisien Yamen Zelfani, a terminé la saison 2019-2020, définitivement suspendue en raison de la pandémie de nouveau coronavirus (Covid-19), à la 4e place au classement avec 36 points, à quatre longueurs du CR Belouzdad, désigné à titre exceptionnel champion d'Algérie.

### COA - AG élective Raouf Bernaoui officiellement candidat



**L**'ex-ministre de la Jeunesse et des Sports et président de la Fédération algérienne d'escrime (FAE), Raouf Salim Bernaoui, a annoncé lundi sa candidature pour le poste de président du Comité olympique et sportif algérien (COA) dont l'assemblée générale élective (AGE) aura lieu le 12 septembre au siège de l'instance olympique à Ben Aknoun (Alger). « C'est avec beaucoup d'humilité et un grand sens des responsabilités que j'ai l'honneur de vous annoncer ma candidature à la présidence de notre comité national olympique », a écrit Bernaoui sur sa page Facebook. Et d'ajouter : « Comme vous le savez notre instance est passée ces derniers mois par une période de fortes turbulences, marquée par de nombreux dépassemens et par un ternissement important de son image et de sa réputation. Il est temps aujourd'hui de retrouver de la sérénité et de réconcilier la famille sportive et olympique algérienne ». Le programme de Bernaoui s'articule autour de 33 actions à mettre en application progressive pour « la construction d'un comité olympique actif, moderne et au service des sportifs ». Conformément aux dispositions statutaires et réglementaires en vigueur du Comité olympique et sportif algérien, le dépôt de candidature est prévu 8 jours avant l'AG élective. Le président élu à la tête du COA, le 12 septembre 2020, aura à gérer le reste du mandat olympique qui s'étalera jusqu'après les Jeux olympiques JO-2021 de Tokyo. Il est à rappeler qu'après la démission de Mustapha Berraf, entérinée le 12 mai dernier par le bureau exécutif, la présidence par intérim du COA avait été confiée, en application des statuts de l'instance, à Mohamed Meridja, chargé de la gestion des affaires courantes du COA et de préparer les prochaines Assemblées générales ordinaire et élective.

tra aux Clubs, aux Ligues et aux Fédérations sportives de tenir enfin leurs Assemblées générales de l'exercice 2019. Les mesures préventives, telles qu'énumérées par la Commission nationale de lutte contre la pandémie du nouveau coronavirus et le Centre national de médecine du sport doivent être scrupuleusement respectées pendant la tenue de ces assemblées, avait tenu à rappeler la tutelle.

D'autre part, la Direction générale des sports du ministère de la Jeunesse et des Sports avait entamé il y a trois semaines une série de discussions avec les différentes fédérations sportives, dont celle du football, en vue de la reprise des entraînements.

## MO Béjaïa

### Risque d'implosion au Mouloudia

M. Zeggai

Quel est l'avenir du Mouloudia de Béjaïa ? Actuellement tous les clignotants sont au rouge et la situation commence à devenir inquiétante. Selon notre enquête, il y a un blocage à tous les niveaux. Le problème à Béjaïa, c'est que tout le monde veut accaparer le pouvoir, au MOB et tirer profit des avantages que peut engendrer un club d'une telle envergure. Sinon, comment interpréter le fait que la situation n'a pas évolué d'un iota depuis belle lurette ? Les conflits internes, l'intérêt personnel et les clans risquent de mener le MOB vers la disparition. Aujourd'hui, le club de Yemma Gouraya se trouve sans président de conseil d'administration et abandonné par les actionnaires. Cela risque d'être préjudiciable aux Crabes du moment que cette formation est gérée dans la médiocrité, sans aucun esprit professionnel. Jusqu'à quand le CSA va-t-il gérer la SSPA/MOB ? Les dettes, estimées à plus de 27 milliards de centimes depuis 5 ans, ont fini par terrasser le club. Voilà comment sont dilapidés les deniers publics en

l'absence de contrôle de l'Etat. C'est sans doute la raison qui fait fuir les investisseurs.

A cet effet, on vient d'apprendre que les services de Sécurité ont entamé leur enquête dans le cadre de l'audit des finances du club depuis l'instauration du professionnalisme. Une prise de conscience est à souhaiter et que l'on arrête de jouer avec la sensibilité des supporters, car le MOB est un patrimoine national et qui a, dans un passé récent, défrayé sportivement la chronique.

A présent, et devant cette confusion, le président du CSA, Arab Bennai, affirme que « le club est en danger » et tire sur tout ce qui bouge, en indiquant que le MOB est devenu otage des actionnaires qui ne répondent pas, selon lui, aux convocations pour les réunions ou assemblées générales. Aussi, les mésententes entre certains actionnaires et le CSA sont les autres origines de ce désastre. On croit savoir que Zahir Attia a confirmé sa candidature pour reprendre son poste de président du CA, mais nombreux sont ceux qui sont contre son retour à la tête de la SSPA. En parallèle, tout porte à croire que

le club risque l'implosion face aux promesses non tenues par les dirigeants, alors que les joueurs sont décidés à passer à l'action pour déposer leurs contrats à la CRL. Ce qui risque d'être préjudiciable à l'équipe, à la veille d'un championnat où 6 formations seront reléguées en DNA, d'autant plus que plusieurs joueurs du Mouloudia de Béjaïa sont convoités par d'autres clubs. Cela signifie clairement que le club risque d'être vidé de ses meilleurs éléments.

Par ailleurs, on parle ces derniers jours, d'une subvention émanant de l'APC de Béjaïa pour essayer de débloquer, un tant soit peu, la situation, en régularisant les joueurs et les employés. Mais la première action à entreprendre reste celle de rassembler les actionnaires pour trouver les solutions qui s'imposent, et que les membres du CSA doivent placer l'intérêt du club avant toute autre considération. Dans le cas contraire, on risque d'assister à d'autres confusions. De leur côté, les supporters ont décidé de se mettre de la partie et se préparent à organiser un sit-in en fin de semaine si l'on se fie aux appels sur les réseaux sociaux.

## ARB Ghriss

**L'affaire ARBG-ESB devant le TARLS**

Abid Djebbar

L'affaire ARB Ghriss-ES Berrougia, deux clubs d'Inter-régions du groupe Centre-Ouest, a fait couler beaucoup d'encre, ces derniers temps, au niveau national, dans les médias. Le litige a trait au billet d'accès en Division 'amateur' suite au nouveau système de compétition créé récemment avec six groupes. Au départ, le Bureau fédéral a fait accéder l'ARB Ghriss en tant que meilleur 9<sup>e</sup> avec un total de 42 points pour 26

matchs joués avant l'arrêt du championnat, suivi par l'ES Berrougia, classée 10<sup>e</sup> avec 40 points. Mais les dirigeants de l'ES Berrougia ont introduit un appel auprès des instances sportives contre l'ARB Ghriss, arguant que ce dernier a fait l'objet de 6 matchs forfaits au niveau de la catégorie des U14, dépendant de la Ligue régionale de Saïda, forfaits synonymes de défaillance de points, et donc de déclassement l'ARBG. Par contre, les dirigeants de l'ARBG ont rétorqué que l'ES Berrougia, ainsi

que les autres clubs de ladite région, n'ont engagé aucune équipe U 14 au niveau de la Ligue de Blida, ce qui, à leurs yeux, est contraire à la réglementation en vigueur.

Aussi, les dirigeants de l'ARB Ghriss, s'estimant lésés dans cette affaire, ont introduit un recours auprès du Tribunal des règlements des litiges sportifs (TARLS), espérant ainsi être rétablis dans leur droit. Une affaire à suivre de près car, vu l'enjeu, des rebondissements ne sont pas à écarter.

## CA Bordj Bou Arreridj

**Les supporters réclament une société étatique**

Les supporters du CA Bordj Bou Arreridj ont demandé aux autorités publiques, lors de leur rencontre au siège de la wilaya avec le délégué de l'instance de médiation de la République, qu'une entreprise publique prenne en charge leur club de cœur. Le CABBA qui traverse actuellement une période particulièrement délicate avec la démission de son président, Anis Benhamadi soutenant que les membres restants dudit conseil doivent «urgemment» trouver une solution à cette situation avant l'entame de la préparation pour la nouvelle saison qui se profile.

Il a ajouté que cette crise financière qui ronge aujourd'hui la société commerciale et qui fait que le club croule sous les dettes est le résultat

de la prochaine saison sous la houlette d'une entreprise publique.

Le président du club amateur, El Houes Remache a affirmé à cette occasion qu'il n'était pas responsable du vide administratif que vit le conseil d'administration de la SSPA à la suite du départ d'Anis Benhamadi soutenant que les membres restants dudit conseil doivent «urgemment» trouver une solution à cette situation avant l'entame de la préparation pour la nouvelle saison qui se profile.

de «la mauvaise gestion» appelant dans ce contexte à «la nécessité de rationaliser les dépenses» en attendant d'obtenir le rapport final du commissaire aux comptes. De leur côté, les membres restants du conseil d'administration rejettent la suggestion de Remache comme l'a indiqué l'un d'eux, Djamel Messaoudane qui a affirmé que «les membres du CA ne sont pas juridiquement habilités à organiser une assemblée générale extraordinaire». Il a souligné à cet effet que le club amateur est l'actionnaire majoritaire et que par conséquent «il est le seul qui a la capacité de dresser une solution pour sortir de cette impasse administrative».

## FAF - Ligue 2

**Les clubs optent pour un championnat classique**

La majorité des clubs de Ligue 2 ont opté pour un championnat classique en aller et retour lors de la réunion qui s'est tenue au Centre technique national de Sidi Moussa (Algier) entre la FAF et les clubs de cette division (32 présents sur 36), a annoncé la Ligue nationale du football amateur (LNFA). Le championnat de Ligue 2 composé de deux groupes de 18 clubs se jouera donc sur 34 journées. Signalons qu'à l'instar de la Ligue 1 professionnelle, la Direction technique nationale de la FAF a proposé trois variantes : Championnat classique en aller et retour, Championnat en aller simple avec play-off et

play-down et Championnat en aller simple. La réunion présidée par le président de la FAF, Kheireddine Zetchi, en présence de Ali Malek, président de la Ligue nationale du football amateur (LNFA), a traité également le statut des clubs.

Aussi les clubs qui avaient dans le passé un statut professionnel mais en veille, sont dans l'obligation de réactiver leur statut ou d'engager une procédure judiciaire pour revenir à celui de l'association amateur.

Concernant les clubs professionnels de Ligue 2 issus de la Ligue de football professionnel, ils sont contraints d'assainir

d'abord la situation des salaires de leurs joueurs à la date du 15 mars 2020 ensuite ils sont invités à trouver des arrangements à l'amiable avec leur joueurs en collaboration de la chambre de résolutions des litiges.

Rappelons que depuis la date du 15 mars, les compétitions ont été suspendues en raison de la pandémie du Covid-19. Par ailleurs, le président de la FAF a informé les clubs de la nouvelle disposition réglementaire qui leur accorde la possibilité de procéder aux 5 remplacements dans le match, seulement ils doivent s'effectuer en trois temps.

## CR Belouizdad

**La liste des joueurs libérés dévoilée**

Le CR Belouizdad a publié sur sa page Facebook une première liste de joueurs libérés composée de cinq éléments de l'équipe première dont deux anciens internationaux. Outre le jeune Noufel Ould Hamou, 21 ans dont le contrat a été résilié à l'amiable la semaine dernière, la direction du CRB va devoir négocier avec quatre joueurs qui sont toujours sous contrat. Il s'agit d'Ahmed Gasmi, 35 ans (2021), Toufik Zerrara, 34 ans (2022), Mohamed Khoutir Ziti, 30 ans (2021) et Islam Bendif 28 ans (2021). Ces joueurs ont été invités à se présenter pour régler leur situation avec la direction du club. Pour rappel, le CR Belouizdad a recruté deux joueurs lors du mercato estival, Zakaria Draoui (26 ans) qui signe son retour chez le champion d'Algérie, deux années après l'avoir

## MC Oran

**Bernard Casoni nouvel entraîneur**

Le technicien français Bernard Casoni est devenu le nouvel entraîneur du MC Oran, en remplacement de Bachir Mecheri, a-t-on appris auprès du club pensionnaire de la Ligue 1 algérienne de football.

Cette désignation a été décidée, lundi soir, lors d'une réunion des membres du Conseil d'administration du club oranais, présidée par Tayeb Mehiaoui. «Nous avons trouvé un accord final avec Casoni, qui se trouve actuellement bloqué en France, suite à la fermeture des frontières à cause de la pandémie du coronavirus (Covid-19). Le technicien français a signé un con-



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU TRANSPORT  
DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS  
WILAYA DE BECHAR

NIF : 408015000008090

#### AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N° 45.../DTP/BECHAR/2020

Dans le cadre programme N° 18/2019, Travaux de Requalification et amélioration urbaine à travers les communes de la wilaya de Béchar lance un avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales portant :

##### TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA VILLE DE BECHAR

**PARTIE C :** travaux de réalisation et rénovation d'éclairages publics de la ville de Béchar

**Lot C2 :** travaux de réalisation et de rénovation d'éclairages publics (Béchar Djedid)

Aux seules entreprises intéressées par le présent avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales peuvent retirer le cahier des charges auprès de :

Direction des travaux publics de la wilaya de Bechar  
Adresse : Rue colonel Chabou Bechar  
Bureau des Marchés

##### Conditions d'éligibilité :

Ne sont éligibles au présent avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales que les soumissionnaires satisfaisant obligatoirement, aux conditions minimales suivantes :

##### Cas d'un soumissionnaire seul :

A/ Capacités professionnelles : Entreprise qualifiée dans le domaine des travaux publics, (joindre le certificat de qualification et classification activité Principale Travaux Publicsou bâtiment classé à la catégorie Quatre(VI) ou plus (registre de commerce portant code d'activité 613133) plus l'homologation de la SONELGAZ pour partie(C)

B/ Capacités financières : Le soumissionnaire doit avoir une moyen d'un chiffre d'affaire au minimaux de 48 000 000,00DA des années 2016-2017-2018 justifié par des bilans visés par des comptables experts et portants les cachets de dépôts au niveau des services des impôts ou par des attestations de chiffres d'affaires délivrées par les services des impôts.

C/ Capacités techniques : Le soumissionnaire doit avoir réalisé au moins un projet similaire justifié par une attestation de bonne exécution délivrée par un service contractant ou un opérateur public économique.

##### Cas d'un groupement d'entreprises :

Le chef de file doit remplir les conditions d'éligibilité (Capacités professionnelles, B/ Capacités financières et C/ Capacités techniques)

Les soumissionnaires doivent déposer leur offre dans une enveloppe anonyme et fermé contenant trois (03) enveloppes internes distinctes:

- Une enveloppe contenant « dossier de candidature » avec l'ensemble des documents exigé dans le cahier des charges.
- Une enveloppe contenant « l'offre technique » avec l'ensemble des documents exigé dans le cahier des charges.
- Une enveloppe contenant « l'offre financière » comprenant les pièces requises par cahier des charges.
- 1- Dossier de candidature :**

  1. La déclaration de candidature ; dûment remplie, signée, datée, cachetée, (selon le modèle joint au cahier des charges) ;
  2. La déclaration de probité dûment remplie, signée, datée, cachetée, (selon le modèle joint au cahier des charges) ;
  3. Entreprise qualifiée dans le domaine des travaux publics, (joindre le certificat de qualification et classification professionnelle activité principale Travaux Publics et classé à la catégorie Quatre(VI) ou plus pour partie(C) et en cours de validité au moins à la date d'ouverture des plis).

4. Une copié du casier judiciaire du responsable de l'entreprise signataire de la lettre de la soumission, et en cours de validité à la date d'ouverture des plis (Photocopie) ;
5. carte d'immatriculation fiscale NIF (Photocopie) ;
6. Registre de commerce (Photocopie) (Avoir le code 613133 pour partie(C)) ;
7. Copie de l'attestation de solvabilité valide six (06) mois à la date d'ouverture des plis.
8. Extrait de rôle apuré ou échéancier datant moins de trois (03) mois à la date d'ouverture des plis (photocopie) et porte la mention « Non inscrit dans le tableau des fraudeurs » ;
9. Les pièces fiscales et parafiscales valides et à jour à la date d'ouverture des plis. (CNAS, CASNOS) (Photocopie) ;
10. Attestation de dépôt des comptes sociaux de l'année 2019 pour les sociétés (Photocopie) ;
11. Les bilans des trois dernières années 2016, 2017, 2018 ;visé par le servis des impôts
12. Liste des moyens matériels : établi par l'huissier de justice de l'année 2020 justifier par les cartes grise, assurance pour le matériel roulant (les camions, les engins, Facture d'achat et procès-verbal de l'huissier de justice pour autre matériels l'année 2020)
13. Liste des moyens humains justifiée par les déclarations de cotisation de l'exercice 2019, et le premier trimestre 2020 et les attestations d'affiliation CNAS 2020 et DAS plus les attestations de réussite (Photocopie) ;
14. Attestation de bonne exécution des projets similaires (Photocopie) ;

##### 2- L'offre technique :

1. La déclaration à souscrire selon le modèle joint au cahier des charges dûment remplie, signée, datée et cachetée (dans ce cas, chaque lot doit faire l'objet d'une déclaration).
2. L'instruction au soumissionnaire dûment paraphée.

3. Le cahier des charges remplie, signée, datée et cachetée (paraphé sur chaque page) et porte à la dernière page la mention manuscrite « lu et accepter » ;

4. Mémoire technique justificatif (signée et paraphé sur chaque page), Absence du mémoire technique justificatif entraînera le rejet de l'offre ;

- Conformément à l'article 67 du décret présidentiel n° 15-247 du 2 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

- Mémoire technique justificatif est un document rédigé par le soumissionnaire et comporte les points suivants :

- Présentation de l'entreprise ;
- Les moyens humains, numéro d'affiliation de CNAS et expérience ;
- Moyens matériels mobilisé au projet ;
- Le délai et Planning d'exécution des travaux.

5. Le délai et le Planning prévisionnel des travaux.

##### 3- L'offre financière :

1. La lettre de soumission dûment signé et paraphé par le soumissionnaire suivant le modèle
2. Le bordereau des prix unitaire (BPU) dûment signé et paraphé par le soumissionnaire ;
3. Le devis quantitatif et estimatif (DQE) dûment signé et paraphé par le soumissionnaire ;

Le soumissionnaire devra soigneusement examiner toutes les instructions, conditions, modèles, termes, spécifications figurant au dossier de la soumission.

Conformément aux dispositions de cahier des charges, les soumissions devront obligatoirement comprendre toutes les pièces énumérées ci-dessus.

##### L'enveloppe extérieure portera la seule mention :

« A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

##### AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES

N° 45.../DTP/BECHAR/2020

OPERATION N°:18/2019

Inutile de l'opération : Travaux de Requalification et amélioration urbaine à travers les communes de la wilaya de Béchar

Projet : TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA VILLE DE BECHAR

**PARTIE C :** travaux de réalisation et rénovation d'éclairages publics de la ville de Béchar

**Lot C2 :** travaux de réalisation et de rénovation d'éclairages publics (Béchar Djedid)

L'offre déposée à la Direction des Travaux Publics de la Wilaya de Bechar sise Rue colonel chabou N°40 Bechar.

La date de préparation des offres est fixée à 15 jours à partir de la première parution du présent avis d'appel d'offres dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP.

Le dépôt des offres sera le dernier jour de préparation des offres à midi (12h00), si ce jour coïncidera avec un Week-end ou jour férié sera prolongé le jour ouvrable qui suit.

L'ouverture des plis (candidature, technique et financiers) se fera en séance publique au siège de la Direction des Travaux Publics de la Wilaya de Bechar et par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres, en présence de l'ensemble des soumissionnaires qui souhaiteraient y assister, elle intervient à la date des dépôts des offres à 14h00.

Les offres resteront valides pendant une période égale à la durée de préparation des offres augmentée de trois (03) mois à compter de la date de dépôt des offres.

LE DIRECTEUR

## REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de la Jeunesse et des sports

Direction de la Jeunesse et des sports

**WILAYA DE RELIZANE**

Adresse : cité el intissar Relizane

NIF : 0993480199001402

#### AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT AVEC EXIGENCE DES CAPACITES MINIMALES

N° 02/2020

Direction de la jeunesse et des sports de la Wilaya de Relizane lance un Avis D'appel D'offre Ouvert Avec Exigence Des Capacités Minimales pour :

PROJET : Réalisation d'un stade communal à Ramka.

**Lot N°02 : Aménagement extérieur + VRD.**

**Lot N° 03 : revêtement en gazon synthétique du stade de football**

- Les fournisseurs intéressées par le présent Avis D'appel D'offre Ouvert Avec Exigence Des Capacités Minimales peuvent retirer les cahiers des charges auprès de Direction de la jeunesse et des sports de la Wilaya de Relizane sise à « CITE INTISSAR RELIZANE ».
- Les offres seront présentées en un seul pli anonyme.
- L'enveloppe extérieure contenant trois enveloppes distinctes pour chaque dossier (dossier de candidature-offre technique - offre financière) :

##### A- dossier de candidature :

1. Déclaration De Candidature, Jointe En Annexe, Renseignée, Datée Et Signée
2. Déclaration De Probité Remplie (Daté Et Signée).
3. Registre De Commerce Avec Code Demandé
4. Attestation De Bonne Exécution Pour Un Projet Identique Ou Bien De Même Nature
5. Statut De L'entreprise (Spa,Sarl,Snc,Eurl,Scs.)
6. Les Documents Relatifs Aux Pouvoirs Habilitant Les Personnes A Engager L'entreprise
7. Pièces Fiscales (Cas, Casnos,Cacobath ) En Cours De Validité
8. Numéro Identification Fiscal (Nif)
9. Casier Judiciaire Du Soumissionnaire L'ors Qu'il S'agit Du Personne Physique, Et Du Gérant Ou Du Directeur Général De L'entreprise L'orsqu'il S'agit D'une Société (En Cours De Validité)
10. Attestation De Dépôt Legal Des Comptes Sociaux Pour Les Sociétés Commerciales Dotées De La Personnalité Morale De Droit Algérien (Spa,Sarl,Snc,Eurl,Scs)
11. Bilans Financiers Des 3 Dernières Années(2016-2017-2018) Dument Certifiées Par Un Commissaire Au Compte Et Visé Par Les Services Des Impôts
12. RIB
13. Copie D'extrait De Rôle En Cours De Validité + Calendrier De Paiement

##### B- Offre technique :

1. Déclaration à souscrire dûment remplie (daté et signée).
2. le Cahier des charges portant à la dernière page la mention manuscrite « lu et accepté » dûment remplie (daté et signée)
3. Document Technique Justificatif
4. Liste des moyens humains justifiés par les diplômes et les attestations d'affiliations
5. Liste Des Moyens Matériels Justifiés Par Les Cartes Grise, Carte D'inscription Et Papiers D'assurance
6. Planing de réalisation.
7. Délai de garantie pour le lot N° 03.

##### C- Offre Financière

1. Soumission (daté et signée).
2. le Bordereau des prix Unitaires
3. le détail quantitatif et estimatif

\* Les offres accompagnées des documents cités ci-dessus doivent être déposées à l'adresse suivante : Direction de la Jeunesse et des sports de la Wilaya de Relizane « secrétariat de direction », et cela dans un délai de vingt deux jours (22) jour à compter du premier affichage du présent avis de consultation et cela avant 14:00h date limite de dépôt des offres.

- L'enveloppe extérieure comportera la mention :

« Avis D'appel D'offre Ouvert Avec Exigence Des Capacités Minimales N° 02/2020 pour :

**PROJET : Réalisation d'un stade communal à Ramka.**

**Lot N°02 : Aménagement extérieur + VRD.**

**Lot N° 03 : revêtement en gazon synthétique du stade de football**

**Soumission à n'Ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »**

\* Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de Quatre Vingt Dix Jours (90 Jours) à compter de la date limite de dépôt des offres.

Le Directeur

25 AOÛT 2020

## APPARTEMENTS

■ A louer Appartement F2 meublé au centre-ville (ORAN) 5<sup>ème</sup> étage + F4 avec une cour à Misserghine 1<sup>er</sup> étage - Tél : 0540.05.99.72

■ A vendre / A louer : F2 - 3 façades - RDC - Acté avec Livret foncier - Très ensoleillé - Bon voisinage - Tél : 0793.00.26.18

■ Loue F4 au 1<sup>er</sup> étage avec climatisation et chauffage à 150 m du Café « Doubaï » Haï Sabah - ORAN - Tél : 0661.20.17.15

■ A vendre : F2 Rue de Mostaganem. ORAN + F3 Rond-point wiliaya 10<sup>ème</sup> étage + F4 Ain Turck 4<sup>ème</sup> étage 130 m<sup>2</sup> + Maison de Maître Ain Beïda 110 m<sup>2</sup> - Location F4 à Boudjemaâ - Tél : 0775.35.50.20 / 0696.44.41.21

■ A vendre Appartement F3 duplex de 65 m<sup>2</sup> - Acte notarié - Hay El Yasmine au 9<sup>ème</sup> étage avec Ascenseur - Bâtiment fermé - Tél : 0675.27.46.90 / 0555.41.89.17 / 0672.31.05.06

■ A vendre un Appartement à HASSI AMEUR au RDC - Acté - Possibilité de Promesse de vente - Contactez le : 0555.94.40.80

■ A vendre F3 au deuxième étage dans un immeuble de 3 étages double façade en pleine ville, pour Habitation ou Fonction libérale - Tél : 0697.90.61.62

■ Loue : F3 au Plateau. 3<sup>ème</sup> (2,5 U) - F3 à Maraval. RDC (2,5 U) - F3 Luxe à Seddikia. 1<sup>er</sup> (4 U) - F5 Luxe. Extension à Canastel + Box. 6<sup>ème</sup> (7 U) - F1 à Coca. 1<sup>er</sup> (1,5 U) - Villa à Kerma (5 U) - AG. « ABDALLAH » - 041.29.14.59 / 0770.40.87.48

■ Vends Appartement F4 - 117 m<sup>2</sup> - 3<sup>ème</sup> étage - Acté notarié - Cité les Pyramides 500 Logts USTO - ORAN - Prix : 1.250 M. Négociable - Tél : 0793.05.73.17

■ Vends bel Appart de type F4 de 130 m<sup>2</sup> au 2<sup>ème</sup> étage dans une résidence privée à Maraval (ORAN) - Courtier et intermédiaire s'absenter S.V.P. - Tél : 0559.23.74.06

■ A vendre Appartement de 130 m<sup>2</sup> à la Résidence « Géranium » Plaza au 1<sup>er</sup> étage avec Box - Tél : 0661.25.99.39

■ Vends Appart - Acté F4 au Red-Choses avec véranda. Cite Belle vus (Akid Lotfi Oran). Curieux et intermédiaire s'abstenir Tél : 0656.19.19.74.

■ A vendre F3 - Acté - au 4<sup>ème</sup> étage - Bon voisinage - Ensoleillé - Eau H24 - Gaz de ville - BT1 CIA Victor Hugo - ORAN - Tél : 0559.73.26.57

■ Vends Appartement F3 meublé - Acté avec Livret foncier - 93 m<sup>2</sup> - 3<sup>ème</sup> étage dans résidence propre, avec climatisation, chauffage central et parking au sous-sol - Libre de suite - Adresse : Résidence VICTORIA Bel Air - ORAN - Contacter au N° : 0541.04.43.25

■ Vend des Appartements promotionnel F3, cuisine équipée + climatisation à Castors sup 100 m<sup>2</sup>. Curieux et intermédiaire s'abstenir Tél : 0656.19.19.74.

## VILLAS

■ A vendre Villa Castors - Cité Jourdain - ORAN - 420 m<sup>2</sup> - Garage 22 mètres - 5 Pièces - Un grand Salon - 2 Cuisines - 2 Salles de bain - 2 Sanitaires - 1 grand Jardin - grand Garage - 1 Magasin - Curieux s'abstenir - Tél : 0553.67.05.36

■ A vendre Maison de Maître à SENIA - Village sur Boulevard commercial - 472 m<sup>2</sup> - Deux entrées parallèles - 20 m de façades - Avec Livret de foncier - Tél : 0782.36.81.06

■ Vends Villa à Bir El Djir Lot 119 (ORAN) R+2 (240 m<sup>2</sup>) - Gd Garage - Jardin et Hassi - Chauff. central - 1<sup>er</sup> étage : 1 Pièce + 2 grands Salons + Cuisine + Terrasse + Hammam + WC + 2<sup>ème</sup> étage : 5 Pièces - Jacuzzi + WC - 3<sup>ème</sup> étage : Terrasse - Tél : 0550.54.06.57

■ BOU-TLELIS : Vends Carcasse R+1 - Superficie 179,20 m<sup>2</sup> - Double façade - Vue sur jardin public + Bâche d'eau - Tél : 0553.53.60.64

■ A vendre Villa 1<sup>er</sup> étage - 180 m<sup>2</sup> - Daïra de BETHIOUA - Wilaya ORAN - Avec Acte + Livret foncier - Tél : 0556.98.67.69

■ A vendre Villa de deux Façades - 250 m<sup>2</sup> - 1<sup>er</sup> étage - Daïra EL MATMER - Wilaya de RELIZANE - Avec Acte + Livret foncier - Tél : 0780.74.42.61

■ ORAN Vente une Maison de Maître à démolir de 85 m<sup>2</sup> (Actée + Livret foncier) à rue Agadir (l'avenue Sidi Shahmi) - Tél : 0656.19.19.74.

■ Affaire à saisir cause maladie : A vendre Terrain 298 m<sup>2</sup> situé à Beni Mester - TLEMCEN ou échange contre Voiture récente - à discuter - Prix demandé : 80 Millions - Très intéressant - Me contacter au : 0552.08.62.47 ou 0697.84.01.49 - à partir de 10 h

■ A vendre 2,5 Hectares à 01 kilomètre de Misserghine et cherche Associé pour Alimentation de bétail - Tél : 0554.31.10.37

■ A vendre Terrain de 25.000 m<sup>2</sup> - Acté + Livre foncier - Juste à côté de Commune Alaymia - Daïra de SIG - Tél : 0550.41.80.99

■ Achat Véhicules accidentés ou en panne et d'occasion - Tél : 0550.59.03.60 - 0771.39.49.82 - 023.243.383

## EMPLOIS

■ Société de Promotion Immobilière à ORAN cherche Expert Comptable maîtrise les nouveaux logiciels de comptabilité - Expérience 20 ans et plus - Pour un poste permanent - Conditions de travail agréables - Tél : 0550.56.28.78

■ Société de Promotion Immobilière à ORAN cherche Chauffeur de Clark (Clarkiste) ayant permis de Clark - Expérience exigée - Tél : 0550.56.28.78

■ OFFRE D'EMPLOI - 01 Réceptionniste : Niveau universitaire - Expérience minimum 05 ans - Maîtrise de l'anglais - Envoyez le CV avec photo Offre à soumettre à : recrutement.clinique.oran@gmail.com

■ Une importante Société privée recrute un Ingénieur en Hydraulique sur la région d'ORAN - Nous contacter au : 0560.98.53.47 - de 08 h 00 à 17 h 00 SVP

■ Etablissement à ORAN dans le domaine de la Restauration recrute des Cuisiniers et expérimentés - Contact : 0559.42.56.88

■ Atelier de couture situé à ORAN (Choupot) recrute : Coupeur et une Modéliste Styliste avec expérience - Envoyez CV par e-mail : goldenfalcon.trade@gmail.com ou Tél : 0549.82.77.89

■ Marketel Algérie Oran recrute des Téléconseillers (ères) parfaitement francophones, à mi-temps ou à plein temps avec transport assuré le soir. Salaire fixe entre 35 000 et 40 000 DZD pour un temps plein + primes intéressantes - Mail : recrutement.oran@marketel-algerie.com - Tél : 0661.10.84.84

■ Société de Promotion Immobilière située à ORAN recrute 02 Employées (Chargeée administrative et commerciale) de sexe féminin - (Expérience exigée) - Contact : admibsecoprom@gmail.com - Tél : 043.77.98.67

## TERRAINS

■ Affaire à saisir cause maladie : A vendre Terrain 298 m<sup>2</sup> situé à Beni Mester - TLEMCEN ou échange contre Voiture récente - à discuter - Prix demandé : 80 Millions - Très intéressant - Me contacter au : 0552.08.62.47 ou 0697.84.01.49 - à partir de 10 h

■ A vendre 2,5 Hectares à 01 kilomètre de Misserghine et cherche Associé pour Alimentation de bétail - Tél : 0554.31.10.37

■ A vendre Terrain de 25.000 m<sup>2</sup> - Acté + Livre foncier - Juste à côté de Commune Alaymia - Daïra de SIG - Tél : 0550.41.80.99

## DIVERS

■ A louer Licence de Taxi : 5.000 DA/mois - Tél : 0773.50.50.11

■ Loue Licence de Café wilaya d'ORAN - Tél : 0555.46.43.65 / 0656.36.00.11

## CONDOLÉANCES

**Suite au décès du regretté DJELLOULI HABIB,** ancien moudjahid et ancien wali d'Oran, S. Maachou BELAROUI présente à son fils Mr DJELLOULI Youcef ainsi qu'à sa famille ses condoléances les plus sincères et prie Dieu Le Tout-Puissant de l'accueillir en Son Vaste Paradis. A Dieu nous appartenons et à Lui nous retournons.

## PENSÉE

**A notre très cher père BELLA MOHAMED** décédé le 02-09-2019 laissant un grand vide que nul ne pourra combler. Déjà un an de solitude et de souffrance. Il y a des blessures qui ne se cicatrisent jamais, des souvenirs qui brûlent, des douleurs qui s'éternisent, mais avec lesquels il faut vivre toujours. Que Dieu, Le Tout-Puissant, puisse l'accueillir en Son Vaste Paradis. Tes filles BELLA NAWEIL et LEILA

## PENSÉE

**Déjà 2 ans que notre très cher et irremplaçable Khaled YACOUBI** nous a quittés, laissant un grand vide. Tu étais une personne exemplaire, probe, honnête, sincère et juste. Tu as tant souffert dans ta vie, pourtant tu ne demandais qu'à être aimé. Sache que nous t'aimons et t'aimerons pour l'éternité. Tu seras toujours vivant dans nos cœurs. Ta petite famille qui ne t'oubliera jamais.

## OPINION

### 4 propositions pour la seconde République

**Maintenant que le Hirak est agonisant pour s'être fracassé contre le mur malgré les avertissements de certains dont je fais partie, il est temps qu'il reprenne la direction du projet politique réfléchi, préparé et rédigé s'il veut ressusciter.**

Par Sid Lakhdar Boumadiene\*

**V**oici quatre propositions qui me semblent incontournables pour lui, à la condition que la prochaine fois il saura s'entourer d'autres symboles et fréquentations ainsi qu'un solide projet de société, clair et débattu sérieusement quelles que soient les difficultés à le faire.

Ce jour-là, un Hirak nouveau retrouvera le chemin de la vraie révolution démocratique pour une seconde République.

#### 1. LA LAÏCITÉ

La religion doit être circonscrite hors du domaine et du financement public par son effacement de la Constitution.

Il faudra bien que le peuple algérien comprenne un jour la définition de la laïcité qui n'est absolument pas l'interdiction de la religion mais, au contraire, sa protection.

En continuant dans cette direction, la religion musulmane est condamnée à disparaître de l'espace public, dans un sens beaucoup plus élargi car aucune avancée de l'humanité n'a permis la perpétuation d'un blocage dans les dogmes et les interdictions publiques autoritaires.

Ce jour-là, la religion musulmane trouvera dans la laïcité la protection de la liberté de conscience que les démocrates accordent toujours aux citoyens qui se conforment aux institutions laïques et démocratiques.

Il appartient aux croyants algériens de prendre leur responsabilité et, pour une fois, se rendre compte de ce qu'est leur intérêt. La laïcité est leur dernière chance de sauver leur liberté de conscience. La marche du monde et des modernités ne les attendra pas ni ne saurait être bloquée éternellement par leur entêtement.

#### 2. LA RÉGIONALISATION

Sans remettre en cause l'unité et l'intégrité nationale, elle donnerait enfin aux langues et cultures une base anthropologique libre et solide afin de s'épanouir.

Si ce pays n'est pas capable de faire vivre plusieurs langues et cultures dans un cadre officiel, il est alors condamné à se poser la question de l'utilité de son unité. Car les langues et cultures de ce pays sont une réalité qu'aucune incantation ni interdiction ne saurait ignorer.

La régionalisation fut demandée de longue date par les démocrates et existe dans de nombreux pays. Le problème de la Catalogne est justement celui d'une erreur fondamentale d'avoir voulu, dans les premiers temps de la Constitution de 1978, occulter le passé franquistes sous prétexte d'unité nationale et d'oubli du passé.

L'expression « base anthropologique » n'est pas un parage dans une réserve délimitée comme le reprochent beaucoup. C'est une base territoriale qui donne appui à cette langue, dans toutes les formes, officielles et culturelles, afin qu'elle trouve le meilleur d'elle-même pour se développer et s'élargir.

La seule autorisation et proposition de cours en berbère dans les autres régions est un leurre car une langue a besoin d'un enracinement fort pour son développement.

ment et épanouissement dans toutes les couches de la société.

L'apprentissage du berbère et sa maîtrise par quelques érudits n'est franchement pas la définition d'une langue nationale incrustée dans le milieu social et officiel.

L'anglais est enseigné depuis un demi-siècle. Je ne pense pas qu'il soit devenu une langue nationale et tous les efforts ridicules d'intégrer l'anglais à l'université, en remplacement du français, ne feront jamais de la majorité des étudiants des anglophones sans base anthropologique historique et profonde.

#### 3. L'ABROGATION DU CODE DE LA FAMILLE

Aucune avancée civilisationnelle et de modernisation, sociale et économique ne pourra être dans l'agenda de l'Algérie sans l'égalité et les droits de la moitié de la population, les femmes.

C'est une exigence incontournable de l'humanité du 21<sup>ème</sup> siècle. La jeunesse algérienne n'a aucun avenir avec ce texte d'un autre âge.

Par ailleurs, il n'a aucune chance de se perpétuer et nous fait perdre du temps autant qu'il fait un mal profond aux valeurs humaines.

Il appartient également aux croyants de se rendre compte de leur intérêt car ils ne pourront pas justifier pour longtemps encore cette disposition légale qui tourne le dos à la civilisation et à tous les textes des droits de l'Homme auxquels l'Algérie a pourtant adhéré.

#### 4. JUGER PÉNALEMENT LES HAUTS RESPONSABLES DU DÉSASTRE

La justice n'est pas la vengeance mais l'assurance d'un futur apaisé. Aucun pays dans l'histoire qui a cru mettre sous le tapis cette étape judiciaire n'a pu éliminer les démons et les frustrations du passé qui reviennent, un jour ou l'autre, les hanter.

Sous prétexte de tourner une page douloreuse et d'avancer, éviter une justice pénale à ceux qui ont terrorisé et pillé ce pays est une faute lourde. Car comment envisager une Constitution et un droit dans la seconde République en justifiant que les plus grands responsables et corrompus ont eu un effacement aussi facile de leurs actes ?

La démocratie prévoit toujours dans son droit la disposition de l'amnistie pour apaiser les souvenirs des passés douloureux. Mais d'une part, elle ne peut être acceptée pour les responsables les plus incriminés et, d'autre part, elle ne s'envisage qu'après la condamnation pénale et la restitution des biens mal acquis, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays.

Si le Hirak, pour le moment décédé, veut revenir à la politique révolutionnaire et ressusciter, il lui faudra passer par de sérieuses résolutions politiques et arrêter les projets de marches du vendredi après-midi, rendez-vous à la grande poste à 14 heures.

Ces quatre propositions lui sont destinées, outre-tombe, pour la construction de notre seconde République.

## «Ali Rédha El Jazairi, gouverneur de Tripoli», nouvel ouvrage de Mostéfa Khiati



Dans son dernier ouvrage intitulé "Ali Rédha El Jazairi, gouverneur de Tripoli", le professeur Mostéfa Khiati met au jour le parcours de deux personnalités algériennes du XIXe siècle qui s'étaient illustrées à l'étranger en tant que gouverneurs, diplomates et chefs militaires. Paru récemment aux éditions "Ac com", ce livre de 120 pages revient sur le parcours de Ali Rédha El Jazairi (1820-1876), écrivain, stratège, chef militaire, médiateur et gouverneur de Tripoli sous l'empire Ottoman et sur la vie de son père Hamdane Ben Othman Khodja (1773-1842), écrivain et conseiller à la santé auprès de la porte sublime.

L'ouvrage s'intéresse d'abord au parcours de Hamdane Ben Othman Khodja, enseignant de théologie puis membre du conseil municipal d'Alger, après la prise de la ville par la France coloniale, un poste qu'il a utilisé pour "entraver la main mise colonialiste sur les édifices religieux et mosquées d'Algier" avant d'être médiateur entre le duc de Rovigo et Ahmed Bey en 1832 pour "amener les deux parties à un arrangement pacifique".

Menacé et dépossédé de ses biens, Hamdane Ben Othman Khodja, va s'exiler volontairement en France et créer le "comité des Maures bannis d'Algier" avec Ibrahim Ben Mustapha Pacha. Un an plus tard, il a publié à Paris le livre "Le miroir", un aperçu historique et statistique sur la régence d'Algier décrivant la situation politique, économique, sociale et culturelle de l'Algérie à cette époque et dressant un réquisitoire contre le colonialisme ce qui va le mener à fuir la France pour s'installer à Istanbul où il dirigera le service de santé du sultan.

Il a également publié le livre "Le don fait aux justes et aux lettrés pour se prémunir des maladies épidémiques" récemment réédité par l'Université d'Alger. Hamdane Ben Othman Khodja s'est éteint en 1842 à Istanbul sans avoir revu son épouse et sa fille, restées à Alger. Son fils Ali Rédha Ben Hamdane Khodja, né à Alger en 1820 a suivi des études dans les écoles militaires françaises jusqu'en 1840 avant d'intégrer l'armée ottomane où il va mener une brillante carrière en jouant un rôle militaire et diplomatique important lors de la guerre de Crimée (1853-



1856) qui a opposé les empires ottoman et russe. En tant que civil, Ali Rédha El Jazairi a été intendant de la province de Sivas au centre de la Turquie et reçoit en 1867 le grade de Maréchal et devient gouverneur de Tripoli jusqu'en 1870. Après deux années passées à la tête de la deuxième armée ottomane stationnée en Anatolie, il revient à Tripoli "suite à une pétition adressée par les habitants au sultan". A Tripoli Ali Rédha El Jazairi a été chargé de mener des réformes administratives et urbaines de grande envergure, il a réorganisé la gestion de la ville en créant la "Baladya" (mairie), établi un recensement de la population et résolu les problèmes d'eau potable, de propreté et d'éclairage de la ville. Sous sa gouvernance, l'enseignement primaire était devenu obligatoire dans les villes et villages de Tripoli en plus de l'ouverture de collèges et d'une école des arts et des métiers.

Après son décès en 1876 l'ouvrage considéré comme livre rare et intitulé "Miroir d'Algérie" a été publié en langue ottomane, Ali Rhéda El Jazairi relate l'histoire de l'Algérie avant la régence ottomane jusqu'à la colonisation française et revient sur la résistance populaire entre 1830 et 1847. Auparavant, il avait également publié un ouvrage en arabe dialectal traduit vers le français sous le titre "Souvenirs d'un voyage à Constantine" relatant son périple avec son père et sa rencontre avec Ahmed Bey en 1832.

Médecin chercheur et enseignant à l'université d'Alger, Mostéfa Khiati est l'auteur de nombreux ouvrages sur l'histoire de l'Algérie et la médecine algérienne dont "Histoire de la médecine en Algérie de l'antiquité à nos jours" (2003), "Les blouses blanches de la révolution" (2011), "Histoire des épidémies, des famines et des catastrophes naturelles en Algérie" (2011), "Les irradiés algériens, un crime d'Etat" (2018), "Les 83 guerres menées par l'Algérie durant la période ottomane" ou encore "Femmes ayant marqué l'histoire de l'Algérie" publié en juillet dernier.

## Sétif : Boualem Zerouati, le bouquiniste résistant

Vue de l'extérieur, une boutique située au centre de Sétif, rue Colonel Si Haouès, ne paie pas vraiment de mine, mais suscite la curiosité une fois franchie la porte du local.

En dehors des habitués des lieux, personne ne se serait douté qu'il s'agit d'un local de bouquiniste, n'eût été le mot "livres" peint en treize langues sur une petite façade blanche, toute simple, encadrant une vieille porte quadrillée de petites vitres, mais sans fioritures.

Une fois le seuil franchi, l'on est tout de suite "happé" par cette atmosphère si particulière, si studieuse que dégagent les endroits voués à la lecture et aux livres. La sobriété des lieux, où des centaines de livres remplissent un vieux meuble et une batterie d'étageres sans prétention constituent, avec quelques tables, le seul décor, siége parfaitement au propriétaire des lieux, Boualem Zerouati, la soixantaine alerte.

Cet ancien professeur de langue française, amoureux des livres, exerce ce métier depuis plus de vingt-cinq ans et ne l'échangerait "pour rien au monde," confie-t-il. Son local, ouvert à tous, est surtout fréquenté par des étudiants qui y trouvent invariablement leur bonheur au regard du caractère éclectique de la collection de livres mis à leur disposition. Physique, mathématiques, philosophie, essais, annales, revues et ouvrages romanesques se côtoient dans un joyeux mélange. Il suffit juste d'avoir la patience nécessaire pour "farfouiller" puis "démêler l'écheveau" pour trouver ce que l'on est venu chercher.

L'effort, réel au demeurant, de classement des différents rayons par thème ou par discipline, n'enlève rien au côté "patchwork" des étageres et c'est précisément ce qui fait le charme de l'endroit éclairé à giorno et où l'ambiance semble avoir quelque chose de magique. Boualem Zerouati regrette cependant l'attrait "encore beaucoup trop relatif" qu'exercent les livres sur les jeunes. Il estime que l'école devrait jouer un rôle

plus important pour inciter les écoliers, les collégiens et les lycéens à la lecture, mais "toujours de manière pédagogique."

Ce bouquiniste aime tellement son métier qu'il en a fait, il y a quelques années, le thème d'une communication donnée à l'université de Pennsylvanie, aux Etats-Unis, à l'invitation d'une association d'Algériens établis outre-Atlantique.

"Les bouquinistes dans la ville algérienne de Sétif", titre de sa conférence, avait suscité un réel intérêt, ce dont il n'est pas peu fier. Car il faut savoir, explique-t-il, qu'"il n'est pas seul à exercer cette activité". Selon lui, deux ou trois passionnés font le même métier "de façon itinérante, en sillonnant villes et villages, mais ils ne sont pas très connus car très peu médiatisés."

M. Zerouati insiste, par ailleurs, sur "la nécessité de ne pas confondre librairie et bouquiniste." Le libraire, souligne-t-il, "achète et expose des livres pour les revenir, tandis que le bouquiniste n'érite pas l'objectif commercial au rang de priorité."

Concédant que de nombreux libraires sont aussi des passionnés de lecture, il soutient que son activité lui "permet d'abord de vivre au cœur de sa passion tout en mettant des ouvrages à la disposition des lecteurs, ceux-ci pouvant lire sur place ou emprunter des livres moyennant de modiques sommes d'argent."

"J'aime également aller au-devant de mes clients pour m'enquérir de leurs centres d'intérêt afin de leur conseiller des livres", ajoute ce bouquiniste.

Etre à l'écoute et être de bon conseil constituent les principales motivations de cet ancien professeur dont le voeu le plus cher est de transmettre sa passion à quiconque franchit le seuil de sa petite boutique.

Pour finir, Boualem Zerouati, friand de citations et de belles sentences de la sagesse populaire, glisse ce proverbe arabe qui illustre, selon lui, la beauté de la lecture : "un bon livre est un jardin que l'on transporte avec soi".

## Makhlouf Boughaleb: l'humble aède des Ath-Yanni

Il se gave, depuis son jeune âge, d'envolées lyriques et s'adonne allégrement à l'articulation rimique. Réserve, humble et délicat à l'extrême, Makhlouf Boughaleb se laisse submerger par sa passion pour la poésie qu'il décline en langues française et amazighe et qu'il puise de ses ressentis intimes, de son environnement et des turpitudes de son époque. Si la région des Ath-Yanni (Tizi-Ouzou) est réputée pour être un creuset de l'érudition et de l'art en enfantant des sommités mondiales comme Mohamed Arkoun, Mouloud Mammeri ou encore le chanteur Idir, cette pittoresque localité, nichée au pied du majestueux Djurdjura, a donné également naissance à de multiples autres talents versés dans divers domaines, tel que celui consistant à ciseeler les mots, avec autant de dextérité que celle ayant donné forme aux renommés bijoux locaux.

Dans ce registre, Makhlouf Boughaleb est sans contexte l'un des plus en vue, grâce à un talent affirmé et précoce pour la belle prose. En attestent les multiples gratifications auréolant sa fertile créativité. La plus récente étant la sélection, en juin 2020, d'un de ses poèmes par l'anthologie française "Poètes en roue libre", aux côtés de 21 autres noms représentant les deux rives de la Méditerranée.

"C'est une anthologie de référence et qui a beaucoup de visibilité. D'ailleurs, j'ai eu de nom-

breux échos positifs à la suite de cette sélection!", commente-t-il pour l'APS, précisant que c'est "L'échanson" qui lui vaudra cette place. Il y dit : "A tous les jours traqués comme des malentendus, j'offre à boire. A tous les captifs, aux pensifs qui ne pensent plus, j'offre à boire. Aux mutins, aux lutins et même aux matrons". En 2004, il a également figuré dans les anthologies "Les cygnes de l'Aube" et "Les chants des larmes", un livre collectif international dédié à la poésie et édité en France par la maison "Lire et méditer".

Natif, il y a plus d'un demi-siècle du village de Taourirt-Mimoun, l'aède des Ath-Yanni dit se nourrir "de joutes ancestrales et du rêve d'assister à d'autres, plus contemporaines". Et C'est dans la littérature et la poésie universelles de Mammeri, Djaout, Baudelaire, Musset, Aragon, Prévert, ou encore dans les textes mélodieux d'Idir, Aït Menguellet, Ferré, Ferrat, etc, que son inclination pour la rime a germé. Celle-ci est née également de ses longues écoutes radio-phoniques, bercé qu'il était par des émissions phares des chaînes 2 et 3, dont celles de Farid Mammeri et de Djamel Benamara. Plus tôt, son inspiration s'est nourrie de ses cahiers d'écolier pour se développer au fil de l'écriture.

En langue française, ses œuvres poétiques principales sont : "L'enfer un peu", "Faire trembler mes terreurs", "Délièvre". "De Pénélope à

Ulysse", tous édités en France. Accessoirement, il s'est essayé à l'écriture des nouvelles "Dompte la blancheur" et à la traduction de tamazight vers le français et inversement, citant l'œuvre de Tahar Djaout "Les rets de l'oiseleur", "Les Isefra" de M. Mammeri, "Il meurt lentement" de Pablo Neruda et "Le roman inachevé" de Louis Aragon. Ceci, en plus d'avoir composé les paroles en tamazight de quelque chansons pour le groupe musical local "Yanni".

Dans le palmarès de Makhlouf Boughaleb, figurent également un Prix et une attestation de mérite délivrés par la ville de Turin (Italie) pour des poèmes traduits en italien, alors que son poème "L'arc en ciel" a été lu lors de la Journée de la paix, célébrée en septembre 2015 à New York par les Nations-Unies. Sa verve créatrice a, en outre, été gratifiée en 2000 du Prix M. Mammeri pour "Tafsut-Inni" (Ce printemps-là), décerné par la Fédération des Associations amazighes ainsi que du Prix de la revue italienne "Immagine et Poésia" (2015).

A son actif, le poète compte plusieurs passages, en français et en tamazight, dans des radios et télévisions nationales et étrangères ainsi que des contributions dans la presse algérienne. De même qu'il a pris part à divers festivals de poésie kabyle, en tant qu'auteur, organisateur ou membre du jury. Engagé également dans l'action associative,

il a fondé et assuré le Secrétariat général des associations "Taneflit" (développement) et de "ASAKA" (le pont). "Taneflit" ayant été le 1er club algérien affilié à l'Unesco et ayant reçu, pour ses efforts, les félicitations de son ancien Directeur général, Fédérico Mayor. M. Boughaleb résume sa conception d'un écrit poétique abouti en ces termes : "Chacun devrait dire au fond de lui : +j'aurais aimé l'écrire ce poème !+". S'agissant de ses projets futurs, il évoque des recueils de poésie "en attente d'édition, comme des lettres jamais affranchies", à l'instar de "Vacuité" où il déclame : "Aujourd'hui, ni les rues désertes ni les iconoclastes chasseurs de tourbillons. Ni les vaillantes lunes, veillant les fiers gardiens, augurant des aubes glauques. Ni les doigts crochus résignés, accrochés aux pans du ciel. Ni même l'évanescence des sourires.

Et des vains départs qui récidivent. Invités par d'imprromptus naufrages. Car tout se trace désormais. En déchirures, en zébrures. Et je m'en veux de n'être pas Makhlouf Boughaleb". Mais quels que soient les honneurs passés et à venir, le barde des Ath-Yanni n'est pas prêt de cesser de rimer et, se faisant, de troquer la discréption qui le distingue pour une détestable vanité. Et il le souligne si bien en se définissant comme étant "un homme simple, allant l'amble pour si peu de scintillements".

• **2**

**10.45** Tout le monde veut prendre sa place  
**12.00** Journal 13h00  
**12.40** Météo 2  
**12.55** Ça commence aujourd'hui  
**14.05** Cyclisme : Tour de France  
**16.45** Vélo club  
**17.40** N'oubliez pas les paroles  
**18.50** Météo 2  
**19.00** Journal 20h00  
**19.35** Météo 2  
**19.38** Basique, l'essentiel de la musique

## 20.05 Alex Hugo



Série policière - France - 2020

Saison 6 - Episode 2/4

- Les racines du mal  
Avec Samuel Le Bihan, Lionel Astier, Michaël Fitoussi, Maryline Canto  
Des randonneurs découvrent le cadavre de Mellisandre, une jeune fille originaire de Lusagne. Elle a été sauvagement assassinée puis dissimulée dans des buissons. Très vite, des lettres anonymes affluent, dénonçant un habitant de la région qui a un lourd passé criminel : Denis Pasquier.

• **3**

**09.35** Les carnets de Julie avec Thierry Marx  
**11.25** 12/13 : Journal national  
**11.50** Météo  
**12.00** Cyclisme : Tour de France  
**14.15** Rex  
**15.10** Des chiffres et des lettres  
**15.40** Personne n'y avait pensé !  
**16.15** Slam  
**17.00** Questions pour un champion  
**18.30** 19/20 : Journal national  
**19.20** Plus belle la vie  
**19.45** Tout le sport

## 20.05 Des racines et des ailes



Présenté par Carole Gaessler  
En Dordogne, Fanny Van-Tornhout recherche des paysages et des villages authentiques qu'elle propose ensuite aux cinéastes du monde entier. Parmi les plus spectaculaires, Hautefort et son étonnant château. Dans le Périgord pourpre, Patrice Bourgeix participe à l'embellissement du château de Lanquais, chef-d'œuvre de la Renaissance. A Saint-Aulaye, Annabelle et Jean-Guillaume Gali ont restauré un ancien domaine de chasse du XVIIe siècle pour le transformer en gîte.

• **4**

**10.45** Anatole Latuile  
**12.05** Les grandes grandes vacances  
**12.30** Il était une fois... la vie  
**13.00** Oscar & Malika toujours en retard  
**13.50** Zip Zip  
**15.00** Ninjago  
**16.09** Les Minikeums  
**16.10** Angelo la débrouille  
**17.10** Toc Toc !  
**17.25** Club Lumni  
**19.10** Une saison au zoo

## 20.10 Les pouvoirs extraordinaires du corps humain



Présenté par Michel Cymes, Adriana Karembeu  
Via des expériences ludiques et instructives, Adriana Karembeu et Michel Cymes se penchent sur les capacités physiques, intellectuelles et émotionnelles des enfants. Adriana et Michel croisent, au cours de leur aventure, des scientifiques, des chercheurs, mais aussi des sportifs et des artistes. Le designer Philippe Starck évoque ainsi de la créativité des enfants.

• **5**

**10.45** La quotidienne  
**12.00** Imprévus  
**12.05** Passage des arts  
**12.40** Le magazine de la santé  
**13.35** Allô, docteurs !  
**14.10** Anchorage, ville sauvage  
**14.40** Vivre loin du monde  
**15.30** Les 100 lieux qu'il faut voir  
**16.45** C dans l'air  
**18.00** C à vous  
**19.20** Passage des arts  
**19.48** La grande librairie  
**21.20** Consomag  
**21.30** C dans l'air  
**22.35** C à vous

**arte**

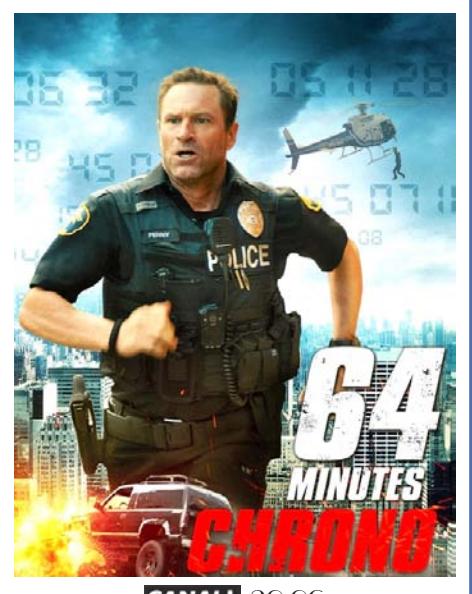
**TF1**

**10.20** L'Europe à la reconquête de la biodiversité  
**11.15** Bruxelles sauvage, faune capitale  
**12.00** Arte Regards  
**12.35** Youth  
**14.35** Voyages en terres du Nord  
**15.30** Invitation au voyage

**09.45** Crimes à la périphérie de chez vous  
**14.15** Si près de chez vous  
**15.25** Les anges 12, Asian Dream  
**17.55** Doctor Who  
**20.00** F.B.I.: Portés disparus

**C 8**

**11.00** Touche pas à mon poste !  
**11.42** William à midi : première partie  
**12.29** William à midi  
**13.01** Inspecteur Barnaby  
**16.44** Balance ton post !  
**17.44** TPMP : première partie  
**19.16** A prendre ou à laisser



CANAL+ 20.06

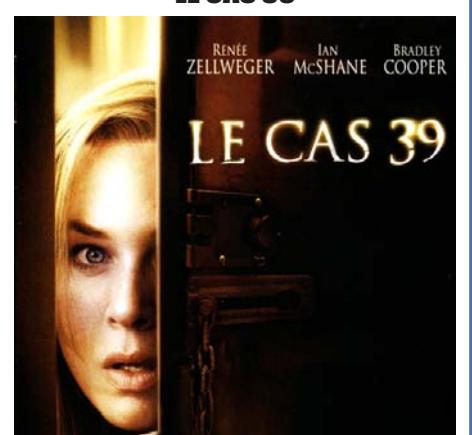
### 64 MINUTES CHRONO

Thriller - Etats-Unis  
- Grande-Bretagne - 2019

Avec Aaron Eckhart, Dina Meyer, Giancarlo Esposito, Courtney Eaton  
Après une course poursuite, l'agent Penny abat un suspect qui devait mener les forces de l'ordre aux ravisseurs de Claudia, la fille de Volk, le chef de la police. Penny se fait rudoyer par ce dernier qui fut son partenaire autrefois. La dispute est enregistrée par Ava Brooks, une jeune blogueuse d'informations. Les rmalfrats envoient une vidéo où l'on voit Claudia enfermée dans un réservoir qui ne cesse de se remplir. Peny dispose de 64 minutes pour la sauver.

RTL 9 19.50

### LE CAS 39



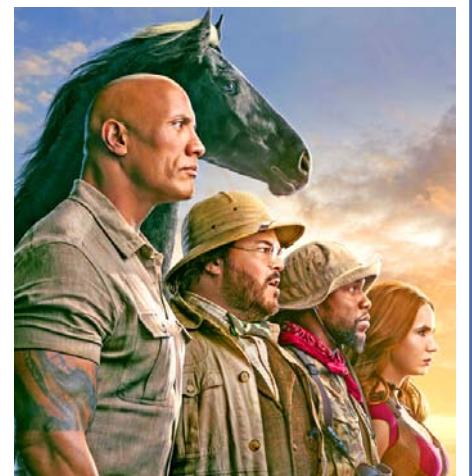
Thriller - Etats-Unis - 2009

Avec Renée Zellweger, Jodelle Ferland, Ian McShane, Kerry O'Malley

Emily Jenkins, assistante sociale, accepte d'examiner le dossier de Lilith Sullivan, une enfant de 10 ans qui présente de sérieux troubles psychologiques. Emily est persuadée que la petite est maltraitée par sa famille. Un jour, elle reçoit un coup de fil de la fillette, qui prétend que ses parents vont la tuer. Emily la sauve et décide de garder Lilith avec elle en attendant de la placer dans une famille d'accueil.

OCS MAX 19.40

### JUMANJI : NEXT LEVEL



Film fantastique - Etats-Unis - 2019  
Avec Dwayne Johnson, Karen Gillan, Madison Iseman, Jack Black

Une année a passé depuis que Spencer, Bethany, Martha et Anthony ont été projetés à l'intérieur du jeu Jumanji. Tous ont fini le lycée et mènent des existences très différentes. Alors que Bethany parcourt le monde, Martha réussit ses études à l'université et Anthony, dit «Fridge», est un sportif accompli. Seul Spencer végète dans une épicerie à New York, avant de rejoindre quelques jours sa mère et son grand-père Eddie.

# TÉLÉVISION

**TF1**

## 20.05 The Resident



Série dramatique - Etats-Unis - 2018

Saison 2 - Episode 13/23

- La triple greffe  
Avec Matt Czuchry, Manish Dayal, Bruce Greenwood, Emily VanCamp  
Mina et Austin donnent un ultimatum à Bell concernant le matériel médical fabriqué par QuoVadis. Mis au pied du mur, le patron de l'hôpital tente de sauver sa réputation et demande des comptes à Gordon Page. Nic décroche un rendez-vous professionnel pour sa sœur. La voiture de Julian est retrouvée au fond d'un lac, mais le cadavre de la jeune commerciale demeure introuvable.

**M6**

## 20.05 Indiana Jones et le temple maudit



Film d'aventures - Etats-Unis - 1984

Avec Harrison Ford, Kate Capshaw, Ke Huy Quan, Amrish Puri, Roshan Seth  
A Shanghai, en 1935, l'aventurier et archéologue Indiana Jones négocie l'acquisition d'une pierre magique avec le caïd Lao Che. Mais le ton monte entre les deux hommes. Aidé par un enfant chinois surnommé Demi-Lune, Indiana Jones prend la fuite en compagnie la chanteuse américaine Willie Scott. Tous trois sont contraints de quitter la ville à bord d'un avion de fortune, puis forcés d'atterrir en Inde.

**CANAL+**

## 21.43 Destroyer



Film policier - Etats-Unis - 2018

Avec Nicole Kidman, Sebastian Stan, Toby Kebbell, Tatiana Maslany  
Erin Bell, Officier dans la police de Los Angeles débarque un matin à l'improviste sur une scène de crime après une nuit bien trop alcoolisée. Quand elle voit une victime, un braqueur de banques, elle est replongée dans son douloureux passé. Quelques années plus tôt, policier infiltré dans un gang, Bell a participé à une mission qui s'est terminée de façon tragique.

**PLANÈTE +**

**TFX**

**W9**

**10.14** Caïds story, un siècle de grand banditisme

**12.07** Les gens du fleuve

**13.03** La fureur du climat

**14.50** Révoltes barbares

**16.41** Stratégies de survie

**17.38** Exploration spatiale, objectif infini

**18.13** Sommets du monde

**19.04** American Pickers, la brocante made in U.S.A.

**19.55** Pourquoi nous détestons-ils

**21.20** Faites entrer l'accusé

**08.45** Mamans & célébres

**09.40** On a échangé nos mamans

**11.35** Météo

**11.40** NCIS

**15.40** Un dîner presque parfait



**17.00** 10 couples parfaits

**19.00** Friends

**20.00** Petits plats en équilibre

**20.05** I, robot

**22.15** X-men

**17.50** Les Marseillais vs le reste du monde

**20.00** Météo

**20.05** État de choc

Bélier 21-03 au 20-04

Le travail c'est la santé, mais trop de travail c'est y laisser sa santé! Alors, accordez-vous un moment de détente de temps à autre, dans le calme et le silence...

Taureau 21-04 au 21-05

N'ayez crainte de mettre en avant votre créativité, que tout le monde a l'air d'apprécier. Vos amis peuvent vous aider à concrétiser vos projets.

Gémeaux 22-05 au 21-06

La Pleine Lune pourrait bien vous donner l'occasion de faire la fête ! Pourquoi pas en famille, ou chez vous puisque vous vous y sentez si bien en ce moment ?

Cancer 22-06 au 22-07

C'est le moment de communiquer davantage et de renouveler vos contacts. Vous avez besoin d'air? Alors bougez, et s'il le faut partez en voyage!

Lion 23-07 au 23-08

En ce moment, vos pensées sont essentiellement orientées vers les acquisitions et les gains personnels. D'autant que, aujourd'hui, les rentrées d'argent sont à l'ordre du jour.

Vierge 24-08 au 23-09

Vous ne ratez pas une occasion de vous mettre en valeur et c'est très bien. Mais tenez compte tout de même de l'avis de votre conjoint ou de vos partenaires sociaux.

Balance 24-09 au 23-10

Depuis quelques jours, vous vous mettez en retrait, soit par nécessité soit parce que vous êtes malade. Soignez-vous bien et prenez des repos...

Scorpion 24-10 au 22-11

Actuellement, vos amis vous sollicitent et les projets ne manquent pas, mais aujourd'hui ce sont vos enfants - ou vos amours - qui vous préoccupent...

Sagittaire 23-11 au 21-12

En ce moment, vous placez tous vos espoirs dans vos objectifs sociaux. Mais c'est la famille ou la maison qui est aujourd'hui au centre de vos préoccupations...

Capricorne 22-12 au 20-01

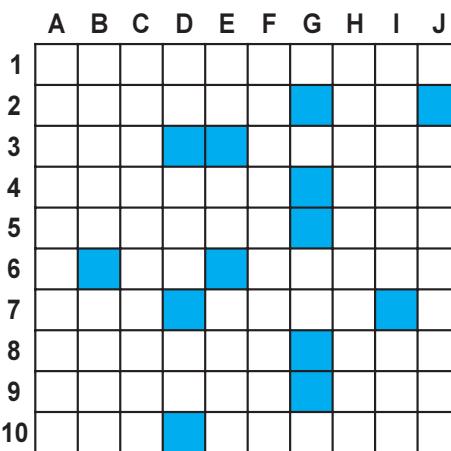
En ce moment, ce sont soit les études qui prirent et vous n'arrêtez pas de plancher sur les sujets qui vous préoccupent, soit une soif de vous libérer ou de voyager.

Verseau 21-01 au 18-02

Depuis un certain temps, vous ne pensez qu'à l'argent, et cela vous stresse parfois. Néanmoins, vous savez toujours tirer votre épingle du jeu...

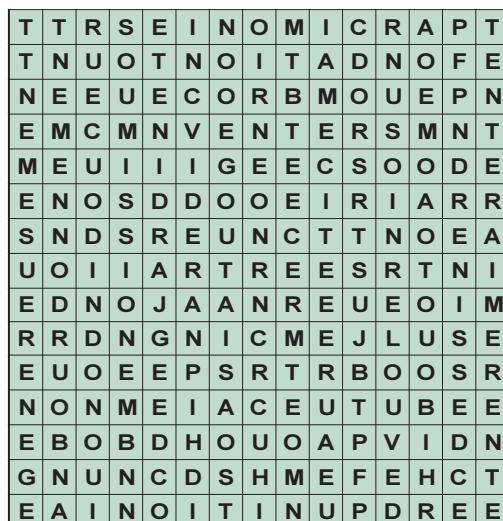
Poissons 19-02 au 20-03

Depuis quelque temps, vous vous ouvrez aux autres et vous découvrez l'écoute, le sens du partage. Cela vous permet de faire quelques prises de conscience...



Horizontalement:

- Mis ou mise au net.
- Va à visage non découvert. Point de départ.
- Plaisir des vieux. Salopette.
- Amanite. Des propos en l'air.
- Lumières fortes. On lui fait un prix.
- Point. Plants d'ensemble.
- Cloison mobile. Mordu.
- Seraï à la peine. Mesure de radiation.
- Encarter. Scène du temps passé.
- Manger du mouton. Eteints.
- Poule au pot.
- Quart de ronde. Fouetter.
- Ringards.
- Du méli-mélo. Chique. En partie liées.
- Ca vaut un D en anglais. Ciel, mon mari !
- Plants d'ensemble. C'est un exploit s'il est haut.
- Fait ce qu'il faut.
- Préposition.
- Outremer.
- Base des arts martiaux.
- A l'aire comme il faut.
- Parties en série.



ANEMONE - AUBEPINE - BOURDONNEMENT - BROU - CHARME - CHEF - DANSE - DESSINER - DINDON - DOCTEUR - DOUCEUR - FONDATION - GENEREUSEMENT - GOUT - HIBOU - HOUBLON - INDISCRETION - JARDINET - JETER - LOUVE - MATOU - MOUE - NARCISSR - NEON - NOISE - PARCIMONIE - POURCENTAGE - PUNITION - RUDIMENT - SORTIE - SOUMISSION - SOUPE - SUER - TENTER - TROMPE - VENT - VIDER.

Les 12 lettres restantes composent le tout de la charade suivante :

- Mon 1er dénigre. - Mon 2e, c'est le sol.

- Mon 3e fait du quatre saisons.

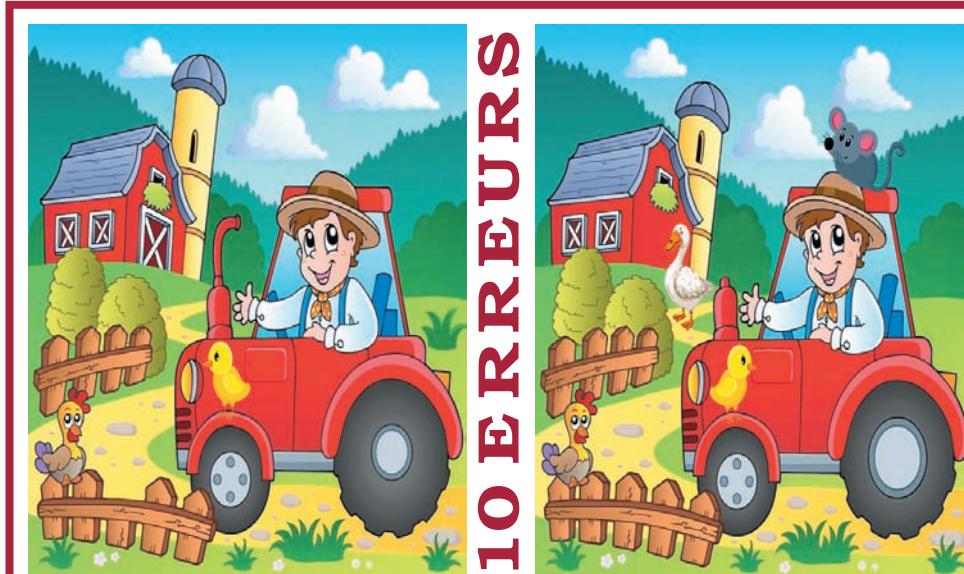
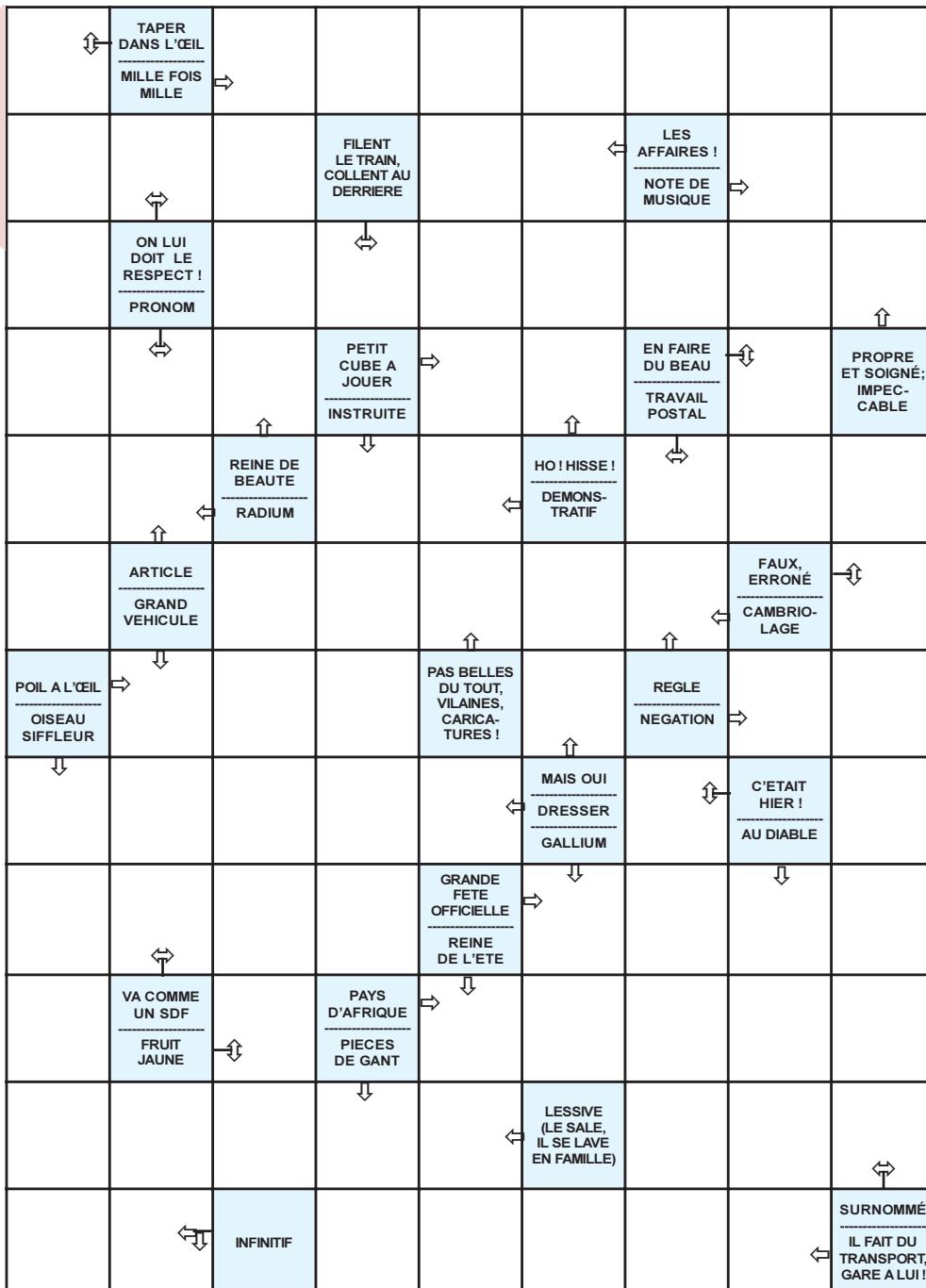
Mon tout, c'est notre belle mer.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26

8	17	1	7	14	4	10	5	4	5
1		5	11	9	11	5	6	7	4
7	5			2	7	4	4		7
6	4	15	12	3	4			2	11
2		2	11	5		1	16	11	9
15	4	9	4		7	11	2		5
1	5	6	10	8	4		10	12	
9	5	4		1	13	1	7	4	5
8	2	10		7	4	11	9	5	
11	7	7	4	14	10	3	11	4	7
4			8	2	7	4	4		2
9	2	11	7	5		7		1	5
9	11		2		12	2	7	6	4
4	5		10	5	11	9	4	7	1
5	4	13	4	7	4	5		4	10

CODES N° 7841

### Jeux proposés par Chérifa Benghani



10 ERREURS

### CROISÉS N° 7840

C	R	A	Q	U	E	M	E	N	T
O	I	E		R	U	I	N	E	R
M	B		M	A	T	P	U	N	E
M	A		T	I	E		O	U	E
A	T		I	N	E		E	Z	
I	M		I	D	E	A			
S	B		R	E	S	N			
S	B		I	R	E	S			
S	E		Z		C	S			
S	E		C		T	I			

2	3	6	7	8	4	9	1	5
9	5	4	1	6	2	3	7	8
8	7	1	9	3	5	4	6	2
4	1	5	2	9	8	7	3	6
7	9	3	6	5	1	2	8	4
6	2	8	3	4	7	5	9	1
3	6	2	5	1	9	8	4	7
5	8	9	4	7	6	1	2	3
1	4	7	8	2	3	6	5	9

### SUDOKU N° 840

2	3	6	7	8	4	9	1	5
9	5	4	1	6	2	3	7	8
8	7	1	9	3	5	4	6	2
4	1	5	2	9	8	7	3	6
7	9	3	6	5	1	2	8	4
6	2	8	3	4	7	5	9	1
3	6	2	5	1	9	8	4	7
5	8	9	4	7	6	1	2	3
1	4	7	8	2	3	6	5	9

### FLECHES N° 78340

C	H	I	M	P	A	N	Z	E
O	U	I	M	O	I	M	O	I
N	I	L	P	U	N	E		
V	T	J	O	U	E	Z		
E	M	O	N	T	I	P		
R	O	I	E	A	N	E		
S	L	O	Y	A	L	U		
A	L	L	O	T	E	R		
T	U	E	P	U	E	R		

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13


<tbl\_r cells="13" ix="2" maxcspan="1"

**Covid : Seul un élève sur trois dans le monde retrouvera l'école**



**S**eul un élève sur trois dans le monde va retrouver le chemin de son établissement scolaire en cette fin d'été, les deux tiers des élèves restant «sans école» ou au mieux «dans l'incertitude» provoquée par le Covid-19, a indiqué l'Unesco dans un communiqué. Sur un total de 1,5 milliard d'enfants scolarisés du pré-primaire au secondaire dans le monde, 900 millions effectuent d'habitude leur rentrée entre août et octobre, les autres étant dans un autre calendrier scolaire (janvier-novembre, mars-décembre etc.). Environ 128 millions ont déjà démarré dans une nouvelle classe et 433 millions, dans 155 pays, devraient faire de même dans les prochaines semaines, soit au total 561 millions d'élèves, précise l'organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture. Mais un milliard d'élèves, soit deux tiers de la population scolaire mondiale, restent «sans école ou en situation d'incertitude», souligne-t-elle, en ce jour de rentrée dans plusieurs pays européens. En outre, «plus de la moitié des 900 millions d'élèves qui commencent la nouvelle année scolaire devrait suivre un enseignement à distance, de façon totale ou partielle». Et «la majorité de ces apprenants et leurs familles attendent toujours des indications claires sur ce qui les attend à la rentrée scolaire 2020-21, à quelques semaines seulement de la date prévue».

**Raids israéliens sur la Syrie: 11 morts**

**T**rois soldats syriens, sept combattants de milices pro-iraniennes et un civil ont été tués dans les raids israéliens qui ont visé lundi soir la Syrie, selon un nouveau bilan mardi de l'Observatoire syrien des droits de l'homme (OSDH). Les raids ont visé des positions de l'armée syrienne au sud-ouest de Damas et d'autres relevant de groupes pro-iraniens, dont le Hezbollah libanais dans la province de Deraa (sud). Ils ont fait onze morts: une femme syrienne, trois militaires syriens et sept combattants étrangers, faisant partie des milices pro-iraniennes combattant en Syrie, a indiqué à l'AFP Rami Abdel Rahmane, directeur de l'OSDH. Il n'a pas précisé si des combattants du Hezbollah faisaient partie des victimes. Un premier bilan de cette ONG basée au Royaume-Uni dans la nuit de lundi à mardi faisait état de cinq morts.

L'agence officielle syrienne Sana, citant une source militaire, avait annoncé dans la nuit que «l'ennemi israélien a visé la région sud avec des missiles et notre défense anti-aérienne a répliqué». Précisant que les tirs venaient du plateau du Golan occupé par Israël, l'agence avait



indiqué que deux soldats avaient été tués, ainsi qu'un civil, une femme, et sept militaires blessés. Depuis le début en 2011 du conflit en Syrie, Israël a mené des centaines de raids contre les forces du régime mais aussi contre ses alliés, l'Iran et le Hezbollah libanais. Israël, qui confirme rarement ses opérations en Syrie, martèle qu'il ne laissera pas la Syrie devenir une tête de pont de Téhéran. Il s'agit du deuxième incident du genre au cours du mois d'août.

**EDITORIAL**

Par Abdou BENABBOU

**COMMUNICATION,  
PAIX ET SERENITE**

ce nationale et densifier davantage une confiance saine et partagée.

Il est certain que les articulations d'une gouvernance n'ont pas la légèreté des rumeurs lancées par les réseaux sociaux, mais à trop leur céder la place, ils finissent par s'accaparer un rôle officiel pour s'ériger en institution en mesure d'anéantir la bonne volonté et tous les efforts gouvernementaux. Ainsi un wali aurait été limogé parce qu'il s'est malencontreusement fourvoyé dans un programme AADL. Un autre aurait été remercié parce qu'il s'est octroyé un congé sans avis. Un autre encore a été licencié

car il a manié de la médisance et les exemples de nouvelles tordues ne manquent pas.

L'absence de l'information détaillée et officielle a laissé le champ libre à une pollution informationnelle souvent déroutante, alors que la communication devrait être l'outil essentiel du gouvernement. Il lui est indispensable d'écourter sa distance avec les citoyens. Les artifices utilisés aujourd'hui pour communiquer à travers les forums et les conférences sont désuets et ne sont plus de ce temps. Aisé à dire qu'à faire certes, mais les sommaires effets d'annonce sans leurs moindres détails et leurs explications peuvent aussi trahir leurs compréhensions. Ils peuvent surtout servir à ceux tapis dans l'ombre oposés à la paix et à la sérénité.

**Coronavirus : des résultats non concluants pour un essai clinique de Sanofi**

**L**e laboratoire français Sanofi a annoncé mardi que l'essai clinique international de phase 3 qui testait l'efficacité de son médicament Kevzara dans le traitement des formes sévères de Covid-19 n'avait pas donné de résultats concluants. Cet essai de phase 3, c'est-à-dire l'étape de tests massifs, «n'a pas atteint son critère d'évaluation principal ni secondaire, comparativement au placebo et, dans les deux cas, en plus des soins hospitaliers habituels», indique le groupe français dans un communiqué. Pour l'heure, ni Sanofi ni le laboratoire américain Regeneron qui a codéveloppé ce médicament lancé en 2017 pour traiter la polyarthrite rhumatoïde «ne prévoient la conduite d'autres études cliniques sur Kevzara dans le traitement de la Covid-19», précise le document. Cet essai évaluant l'efficacité du Kevzara (sarilumab) dans le traitement des formes sévères de Covid-19 a inclus 420 patients et a été mené en Argentine, au Brésil, au Canada, au Chili, en France, en Allemagne, en Israël, en Italie, au Japon, en Russie et en Espagne.

Bien qu'il «n'ait pas donné les résultats que nous espérions, nous sommes fiers du travail accompli par l'équipe qui en a eu la charge pour approfondir nos connaissances sur l'utilisation potentielle de Kevzara dans le traitement de la Covid-19», a commenté le docteur John Reed, responsable mondial de la recherche et développement de Sanofi, cité dans le communiqué.

**L'Argentine est parvenue à restructurer 99% de sa dette**

**L'**Argentine est parvenue à restructurer 99% des quelque 66 milliards de dollars de dette émise sous législation étrangère, ce qui lui permet de sortir du défaut de paiement, a annoncé lundi le ministre de l'Economie Martin Guzman. «99% de la dette sous législation étrangère sont restructurés. Il y a une adhésion (à la proposition d'échange) de 93,55%, ce qui, en raison des clauses d'action collective, porte la restructuration à 99%», a déclaré M. Guzman, en référence aux règles qui étendent l'échange à certains créanciers qui ont préféré ne pas adhérer au mécanisme. «Il y a eu une acceptation massive» de la part des créanciers, «fruit d'un processus de dialogue» long de plus de quatre mois, a ajouté le ministre, lors de cette annonce en présence du président de centre gauche Alberto Fernandez et de la vice-présidente Cristina Kirchner. Le délai pour adhérer à l'échange de titres s'est achevé vendredi.

Selon le ministre de l'Economie, la restructuration va permettre à l'Argentine d'alléger sa dette de 37,7 milliards de dollars, avec un taux d'intérêt passant de 7% par an à 3,07%. «Cela va nous donner un horizon économique suffisant pour générer des politiques qui soient durables et permettent le développement», a-t-il ajouté. Cet accord finalisé devrait désormais faciliter les négociations d'un nouvel accord de prêt avec le FMI, auparès duquel l'Argentine a souscrit en 2018 un prêt de 57 milliards de dollars, dont 44 milliards ont effectivement été décaissés. La dette publique de l'Argentine s'élève à un total de 324 milliards de dollars, soit près de 90% du produit intérieur brut.